

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

29 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	6
4	Dépôts	6
5	Approbation de l'ordre du jour	7
6	Vérification des pouvoirs de nouveaux membres	8
7	Installation de nouveaux membres	9
8	Prise en considération	9
9	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au Covid safe ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (doc. 288 (2020-2021) n° 1)	10
9.1	Discussion générale	10
9.2	Examen et vote de l'article unique	38
10	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale (doc. 280 (2021-2022) nos 1 et 2)	38
10.1	Discussion générale	38
10.2	Examen et vote des articles	39
11	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur (doc. 281 (2021-2022) nos 1 et 2)	40
11.1	Discussion générale	40

11.2	Examen et vote des articles	42
12	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	42
12.1	Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclarations du ministre-président à propos des barèmes postérieurs à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)»	42
12.2	Question de Mme Elisa Groppi à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclarations du ministre-président à propos de la réforme de la FIE».....	43
12.3	Question de M. Laurent Léonard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclaration du ministre-président dans le cadre de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	45
12.4	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée internationale des seniors».....	47
12.5	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre la discrimination des aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	47
12.6	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Triplement des inscriptions chez les Scouts».....	49
12.7	Question de M. Yves Evrard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du sport féminin comme vecteur favorisant la pratique du sport chez les jeunes»	51

12.8	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Diffusion de l'enquête "Le milieu du terrain" sur la corruption dans le foot»	53
12.9	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Malbouffe dans les écoles»	54
13	Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (doc. 277 (2021-2022) nos 1 à 3)	56
13.1	Discussion générale	56
13.2	Examen et vote des articles	88
14	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (doc. 288 (2020-2021) n° 1)	88
14.1	Vote nominatif sur l'ensemble	88
15	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale (doc. 280 (2021-2022) nos 1 et 2)	89
15.1	Vote nominatif sur l'ensemble	89
16	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur (doc. 281 (2021-2022) nos 1 et 2)	90
16.1	Vote nominatif sur l'ensemble	90
17	Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (doc. 277 (2021-2022) nos 1 à 3)	91

17.1	Vote nominatif sur l'ensemble	91
Annexe I:	Questions écrites (Article 81 du règlement)	93
Annexe II:	Cour constitutionnelle	94

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 8h35.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance M. Nemes, pour raisons de santé, et M. Antoine, retenu par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2020 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française de Belgique (doc. 282 (2021-2022) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l’objet d’un dessaisissement (doc. 283 (2021-2022) n° 1), le projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière de sports (doc. 284 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret portant confirmation de l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 59 du 11 février 2021 relatif au soutien des centres de rencontres et d’hébergement dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (doc. 285 (2021-2022) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles (doc. 286 (2021-2022) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Enfin, nous avons enfin reçu le Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, adopté par le gouvernement le 16 septembre 2021 (doc. 287 (2021-2022) n° 1). Ce document a été envoyé à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

5 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 23 septembre 2021, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 29 septembre 2021.

Entre-temps, nous avons reçu une proposition de décret modifiant le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, en vue d'étendre le bénéfice des allocations d'études aux étudiants inscrits dans les études supérieures de spécialisation, déposée par Mmes Greoli et Kazadi et M. Collin (doc. 289 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l'ordre du jour de notre séance.

La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je demande une modification de l'ordre du jour afin qu'y figure l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au *Covid Safe Ticket*, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (doc. 288 (2021-2022) n° 1).

M. le président. – Pour être recevable, cette demande doit être soutenue par au moins neuf membres.

(La demande est soutenue par au moins neuf membres)

La demande est donc recevable. Le projet de décret est dès lors inscrit à l'ordre du jour de la présente séance plénière.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.
(*Assentiment*)

6 Vérification des pouvoirs de nouveaux membres

M. le président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Fadila Laanan, en remplacement de Mme Isabelle Emmery, de M. Sadik Köksal, en remplacement de M. Christophe Magdalijs, et de Mme Nicole Bomele Nketo, en remplacement de Mme Joëlle Maison.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Chabbert de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à Mme Chabbert, rapporteuse.

Mme Delphine Chabbert, rapporteuse. – Mesdames et Messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mme Mathieux, de M. Mugemangango, de Mme Ahallouch et de moi-même. Mme Nikolic était excusée. La commission a été présidée par Mme Mathieux et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 2 du règlement du Parlement, qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d'élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution ou par la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement wallon et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française. Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs du Parlement de la Communauté française de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

La commission a pris connaissance du procès-verbal d'élection de trois membres bruxellois, transmis par le président du Parlement bruxellois les 8 et 14 septembre 2021. Il lui appartenait de vérifier si Mmes Laanan et Bomele Nketo et M. Köksal répondaient aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mmes Fadila Laana et Nicole Bomele Nketo et de M. Sadik Köksal en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

7 Installation de nouveaux membres

M. le président. – J'invite donc Mme Laanan à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution».

(*Mme Laanan prête serment*)

J'invite M. Köksal à prononcer le même serment.

(*M. Köksal prête serment*)

J'invite Mme Bomele Nketo à prononcer le serment à son tour.

(*Mme Bomele Nketo prête serment*)

Je déclare Mmes Laanan et Bomele Nketo et M. Köksal installés dans leurs fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je les félicite très chaleureusement et leur souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

J'adresse également mes remerciements à Mmes Emmerly et Maison ainsi qu'à M. Magdalijs pour leur investissement dans notre Parlement. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, en vue d'étendre le bénéfice des allocations d'études aux étudiants inscrits dans les études supérieures de spécialisation, déposée par Mme Greoli et consorts (doc. 289 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

9 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au Covid safe ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (doc. 288 (2020-2021) n° 1)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Permettez-moi d'abord de féliciter les trois nouveaux membres de notre Parlement. Je suis très heureux de retrouver Mme Laanan. Le *Covid safe ticket* (CST) fait désormais partie de notre vie et nous vous demandons d'adopter aujourd'hui un accord de coopération. Il sera également proposé à l'adoption au niveau fédéral comme dans les différentes entités fédérées. Pour rappel, nous avons instauré ce CST le 14 juillet dernier avec un périmètre bien défini pour permettre l'organisation d'événements de masse et des expériences pilotes dans les secteurs sportif et culturel, notamment les festivals d'été ou encore le Grand prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps. Le CST était toutefois limité dans le temps.

Aujourd'hui, nous demandons au Parlement d'élargir le CST et de le prolonger en l'étendant dans le temps. Le Comité de concertation (Codeco) d'août dernier a également donné la possibilité aux gouvernements des entités fédérées de le prévoir pour des activités autres que des événements de masse, dans le cas où la situation épidémiologique et le taux de vaccination le requièrent à partir du 1^{er} octobre, mais également après le 1^{er} novembre. Si nous en arrivons là dans certaines villes et certaines régions en Wallonie, mais aussi et peut-être encore plus à Bruxelles, c'est parce que le taux de vaccination n'est pas celui que nous escomptions en septembre.

Je vous l'accorde: le CST pose un certain nombre de questions. Nous sommes tous attachés à nos libertés et la protection de nos données privées. Dans une gestion de crise telle que nous la connaissons depuis désormais plus de 18 mois, il existe encore pourtant toute une série d'incertitudes. Même si, dans le même temps, nous remarquons que, grâce à la vaccination, nous avons recouvré un

certain nombre de libertés, retrouvé une vie la plus normale possible et constaté l'ouverture de toute une série de secteurs, nous devons toutefois rester attentifs.

Il nous faut être vigilants. En effet, un variant peut-être plus résistant au vaccin pourrait apparaître. De même, nous ne savons pas ce que le virus nous réserve dans les semaines et mois à venir. Une résurgence de ce coronavirus, comme le disent certains experts, n'est pas non plus à exclure d'ici à l'automne ou à l'hiver. Il nous faut être pragmatiques. Même si le taux de vaccination est insuffisant en Wallonie et à Bruxelles, la vaccination nous a permis d'ouvrir toute une série de secteurs qui dépendent directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'enseignement obligatoire; l'enseignement supérieur avec les hautes écoles et les universités, où nos jeunes retrouvent, avec beaucoup de bonheur et de joie, le chemin des auditoriums; le secteur culturel et sportif; le secteur de la jeunesse, etc. La pire des choses serait de faire machine arrière, contraints par l'évolution des coronavirus, dont nous ignorons encore beaucoup de choses. De nouvelles fermetures, restrictions ou contraintes seraient en effet terriblement dommageables pour tous ces secteurs. Le CST est un mal nécessaire qui doit être temporaire.

Cet accord de coopération vise tout d'abord la correction d'erreurs matérielles présentes dans l'accord du 14 juillet 2021. Il vise également l'extension du champ d'application matériel des articles définissant le cadre juridique du CST et son extension dans le temps, puisqu'il était prévu jusqu'à la fin septembre initialement. En effet, l'usage du certificat sanitaire européen étant prévu, quant à lui, jusqu'au 30 juin 2022.

Le nouvel accord de coopération élargit aussi le champ d'application du CST. Plusieurs secteurs qui ont été inventoriés par une ou plusieurs entités fédérées sont concernés: l'horeca, les dancings et les discothèques, les clubs de sport et de fitness, les foires commerciales et les congrès, les structures appartenant au secteur culturel, festif et récréatif, et, enfin, les établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables. Par contre, le CST ne peut toujours pas être appliqué dans la sphère privée, entre autres pour les services essentiels tels que les transports publics, les services publics, les activités éducatives telles que les écoles maternelles, primaires et secondaires, les universités, les établissements d'études supérieures, les académies d'art ou les écoles de ballet, ainsi que dans les magasins et les centres commerciaux qui ne sont pas repris dans la liste des secteurs où le CST peut être d'application.

Par ailleurs, cette extension du champ d'application du CST à des secteurs supplémentaires, limitativement énumérés ci-dessus, où le risque de propagation de la Covid-19 est le plus important, n'est pas introduite de facto. L'utilisation concrète du CST dans ces secteurs ne peut être rendue possible ou obligatoire que lorsqu'une entité fédérée émet un décret ou une ordonnance à cet effet, dans

la mesure où il existe des circonstances sanitaires et épidémiologiques qui justifient cette obligation.

Aujourd'hui, nous adoptons un accord de coopération. La Région bruxelloise prendra par la suite une ordonnance, car ses intentions sont claires même si du retard a été pris par rapport aux annonces qui ont été faites; le Parlement wallon prendra aussi un décret dans les jours qui viennent. Une évaluation préalable du *Risk Assessment Group* (RAG) aura lieu, puisqu'il est chargé d'évaluer l'évolution sanitaire et épidémiologique, ainsi que le risque que cela entraîne pour la population. L'utilisation du CST doit être limitée dans le temps; il est recommandé dans l'accord de coopération de la limiter à un maximum de trois mois.

Pour qu'une entité fédérée active le CST dans un des secteurs que j'ai évoqués, une concertation doit avoir lieu entre l'entité compétente respective en matière de prévention sanitaire et le ou les entités compétentes respectives pour le ou les secteurs concernés. Sur la base de cette consultation, les accords nécessaires seront conclus et les dispositions adéquates seront prises le cas échéant dans le décret ou l'ordonnance.

Il n'appartiendra donc pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'adopter un décret. Cependant, pour les matières qui nous concernent, comme les secteurs de la culture ou de la jeunesse, Wallons et Bruxellois devront se concerter avec nous, notamment avec les ministres chargés de ces compétences, pour élaborer le décret ou l'ordonnance. Cette concertation est non seulement nécessaire, mais indispensable.

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – La RTBF a publié hier un article intitulé «*C'est très fatigant de se dire qu'on ne sort pas de cette situation sanitaire*»: les soignants de plus en plus épuisés». Cette phrase illustre parfaitement la fatigue physique et mentale de ces femmes et de ces hommes que nous applaudissons il y a quelques mois encore. Leur combat n'est pourtant pas terminé puisque, tous les jours, environ 50 personnes sont admises à l'hôpital. Ce témoignage rappelle que malgré les chiffres extrêmement encourageants de la vaccination, le virus est toujours bien présent, comme en atteste le chiffre d'environ 700 personnes hospitalisées, dont plus de 200 aux soins intensifs. En effet, même si plus de 72 % de la population belge a décidé de participer à l'effort solidaire de la vaccination, les variants plus agressifs, comme le variant delta, compliquent la lutte contre la Covid-19. Il nous incombe à tous de convaincre les personnes hésitantes de participer à cet effort, car il s'agit de la seule issue pour lutter contre la pandémie dont nos enfants et nous-mêmes souffrons.

Cette présence continue du virus ne peut plus forcer la vie à s'arrêter. Nous devons tout faire pour éviter que se reproduisent des fermetures brutales de sec-

teurs entiers, mais aussi pour éviter une saturation de nos hôpitaux qui provoquerait une paralysie dramatique de nos soins de santé et une fatigue supplémentaire pour tous nos soignants. En ce sens, le CST reste malgré tout un outil nécessaire. En effet, en attendant une meilleure couverture vaccinale, nous devons tout mettre en œuvre afin de limiter et contrôler la propagation du virus, pour maintenir ouverts des secteurs comme celui de la culture, qui a réellement souffert durant cette crise sanitaire.

Le CST est une réponse à l'exercice laborieux consistant à chercher un équilibre entre les droits et libertés de chacun. Il convient de faire la balance entre le droit d'être en bonne santé, le droit de participer à la vie publique et culturelle, les droits civiques, le droit à la protection de la vie privée ou encore le droit à la liberté de circulation. Dans ce cadre, des restrictions peuvent être imposées, mais elles doivent toujours respecter certaines conditions essentielles, comme les principes de proportionnalité, de légalité et de légitimité.

Le présent accord de coopération vise à permettre l'extension du champ d'application matériel et temporel du CST. Les secteurs qui comportent un risque de transmission élevé et où il est difficile d'appliquer rigoureusement les règles de protection qui sont limitativement énumérées pourront se voir imposer l'utilisation du CST, et ce, jusqu'au 30 juin 2022. Il s'agit plus précisément de l'horeca, des boîtes de nuit et discothèques, des clubs de sport et de fitness, des foires commerciales et congrès, des structures appartenant au secteur culturel, festif et récréatif et des établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables. Dans ces secteurs, l'entité fédérée devra obligatoirement émettre un décret ou une ordonnance visant l'imposition du CST, sur la base des circonstances épidémiologiques qui justifient cette utilisation et sous réserve de la consultation préalable du RAG, qui doit rendre un avis non contraignant dans un délai de cinq jours.

Pour le groupe PS, il importe de souligner que le CST ne s'appliquera pas dans le cas des services essentiels tels que les transports publics, les services publics ou les activités éducatives comme les écoles, les hautes écoles ou universités. Ce détail est important, car dans le cas contraire, le dispositif ne respecterait pas le principe de proportionnalité et entraînerait potentiellement des situations hautement discriminatoires. L'esprit du dispositif est clair: il s'agit de maintenir tous les secteurs ouverts en limitant les risques dans les situations où les gestes de protection sont les plus difficiles à appliquer, et ce, en tenant compte du fait que les personnes vaccinées sont bien moins contagieuses et que le CST est accessible à toutes les personnes non vaccinées, moyennant un test rapide.

Sans rentrer dans les détails, je souhaiterais conclure en soulignant les points suivants: premièrement, nous parlons souvent, à juste titre, des conséquences économiques de la pandémie. Néanmoins, j'aimerais rappeler que les dégâts à la santé mentale de nos citoyens, de nos soignants et de nos enfants sont drama-

tiques. Dans un cadre démocratique et en veillant à la proportionnalité de toutes les décisions, nous devons envisager toutes les pistes pour éviter une nouvelle fermeture des secteurs et pour que nos enfants puissent continuer à aller au théâtre, à la salle de sport ou au cinéma avec leurs amis. C'est essentiel!

Pour toutes ces raisons, conformément à notre volonté d'être aux côtés de ceux qui cherchent des solutions, le groupe PS soutiendra ce texte. Nous resterons toutefois vigilants afin que ce type de dispositif respecte les principes légaux et qu'il soit limité dans le temps. Enfin, nous continuerons à encourager tous nos concitoyens à se faire vacciner, car il s'agit de la meilleure solution pour que cette pandémie appartienne définitivement au passé.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Notre Parlement doit se prononcer aujourd'hui sur l'accord de coopération visant à prolonger et étendre le CST aux secteurs de la restauration, de la culture, des clubs de fitness et de sport, des discothèques, des maisons de repos et des hôpitaux.

En juillet dernier, le PTB attirait déjà votre attention sur le fait qu'il n'existait aucune garantie que ce dispositif ne serait pas élargi à plus de lieux comme les restaurants, les centres commerciaux ou les petits lieux culturels, par exemple. À l'époque, il s'agissait de se prononcer pour un CST censé s'appliquer aux grands événements de plus de 15 000 personnes, mais à ce moment déjà, rien n'était clair sur la finalité de son utilisation, raison pour laquelle nous nous étions abstenus.

Cette crainte était également partagée par l'Autorité de protection des données (APD), qui attirait l'attention sur le danger de l'accoutumance, de la pente glissante vers une société de surveillance. Jusqu'où cette obligation de fournir une preuve de bonne santé pour exercer ses droits fondamentaux peut-elle aller? Force est de constater que nous y sommes. Sans débat préalable au Parlement, une nouvelle fois en nous mettant au pied du mur après en avoir discuté en petit comité entre exécutifs, Monsieur le Ministre-Président, vous nous présentez ce texte dont le but est d'étendre l'application du CST.

Hier, nous avons cependant appris que le CST n'entrerait finalement pas en vigueur à Bruxelles le 1^{er} octobre. En Wallonie, le démarrage est prévu mi-octobre. La Flandre a également reporté la décision sur les détails du CST. Une chose est claire: tout cela est très peu clair. Disposera-t-on de règles différentes en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles? Comme le dit Marius Gilbert, nous ne vivons pas sur des îles. Quelque 200 000 navetteurs flamands se rendent chaque jour à Bruxelles pour y travailler. Ce qui se passe à Bruxelles concerne donc la Flandre et vice versa.

De nombreuses personnes se posent aujourd'hui des questions légitimes. Elles se demandent ce qu'elles doivent présenter, où et quand. Les organisateurs veulent

se conformer aux règles par crainte de nouvelles fermetures, mais ils ne savent plus quoi faire. Ils ont l'impression d'être dos au mur et demandent plus de clarté. Doit-on s'attendre à de nouvelles fermetures de secteurs? Y a-t-il des raisons d'y penser? Quels seuils sanitaires seront-ils utilisés pour exclure une fermeture? Une aide financière est-elle prévue à l'intention des secteurs pour lesquels ce CST entraîne des coûts supplémentaires? Je pense aux maisons de repos qui ont des objections pratiques, parce qu'elles ne peuvent pas demander au personnel d'absorber les mesures supplémentaires exigées pour le CST.

Le gouvernement fédéral dit vouloir faire jouer un rôle important aux bourgmestres pour décider du nombre de personnes à partir duquel le CST sera imposé. Sur quoi les bourgmestres fonderont-ils leur décision? Quelles sont les directives à ce sujet? Est-il pertinent que deux bourgmestres de communes voisines appliquent des règles différentes? De combien de temps disposent les bourgmestres pour informer les organisateurs d'événements? Que se passera-t-il quand sera admis à l'hôpital un enfant gravement malade dont les parents n'ont pas été vaccinés et ne disposent donc pas de CST? Quand pourront-ils lui rendre visite? Qu'advient-il des sorties culturelles et sportives dans les écoles? Les jeunes non vaccinés seront-ils exclus des sorties sportives? Une piscine pourra-t-elle exclure des jeunes le samedi et leur autoriser le lundi l'accès aux cours de natation dispensés par l'école? Qu'en est-il des voyages scolaires? Dans certaines écoles, il faut être vacciné pour y participer. Beaucoup d'interrogations, qui n'ont jusqu'à présent pas trouvé de réponses, persistent.

Le CST est-il la solution? Sur le plan scientifique, ce n'est pas nécessairement la panacée. Il s'agit effectivement d'un moyen de réduire le risque de contamination et, d'une certaine manière, d'augmenter le taux de vaccination. Parlons du fait de favoriser ou d'obliger la vaccination. Je cite à ce propos l'épidémiologiste Marius Gilbert, pour lequel «la généralisation du pass sanitaire à toute une série d'activités engendre un coût en termes de division sociale. La vaccination, c'est quelque chose de solidaire et la première chose que l'on fait, c'est diviser la société entre ceux qui peuvent faire certaines choses et ceux qui ne peuvent pas. [...] À Bruxelles, on a des taux de vaccination qui sont assez proches du pourcentage de personnes qui ont un médecin traitant. [Ceux qui ne sont pas vaccinés] sont des personnes qui ont perdu le contact avec la médecine, qui ne voient pas souvent leur médecin. Et il y a des tas de raisons à cela: sociale, de précarité, voire culturelle».

Il convient d'examiner les raisons pour lesquelles le taux de vaccination est bas dans certains quartiers ou régions. Un pass sanitaire tel que le CST ne répond pas aux questions des jeunes et des gens à propos de la vaccination. De manière générale, si le taux de vaccination est beaucoup trop bas chez certains, c'est aussi dû à une absence générale d'informations sur la Covid-19 adaptée à un public jeune. Ces informations devraient être répercutées sur les canaux de communication qu'ils utilisent. Dans les écoles bruxelloises, les enseignants doivent

par exemple jouer le rôle des professionnels de santé et répondre aux nombreuses questions des élèves et des étudiants, car ils ne trouvent pas les réponses ailleurs.

Il est vrai qu'il faut prendre des mesures décisives pour éradiquer l'épidémie afin que notre vie sociale et culturelle puisse reprendre son cours. Mais nous ne pensons pas que le passage obligatoire par le CST soit la solution. Comme le dit, de nouveau, l'épidémiologiste Marius Gilbert, il s'agit plutôt d'une solution à court terme, facile, qui fait porter le fardeau à la population et aux non-vaccinés, alors que le gouvernement ne s'attaque pas aux problèmes structurels de fond. Beaucoup de personnes attendent toujours des réponses à leurs questions. Elles sont confrontées aux mêmes problèmes depuis le début de la crise, par exemple à des pertes de revenu, voire d'emploi. Ce pass sanitaire sert donc à rattraper quelque chose qui ne se rattrape pas, à savoir le manque total de services de prévention sur le terrain.

Simon Dellicour, chercheur du Fonds de la recherche scientifique (FNRS) au laboratoire d'épidémiologie spatiale de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a déclaré: «Si on en arrive là, c'est que l'on n'a pas réussi à informer et sensibiliser, notamment en levant les craintes alors que les données existent pour ce faire». Pour Marius Gilbert, le CST relève du *«quick fix»* parce que cela revient à ne pas se donner les moyens. Il s'agit d'une solution rapide et de facilité. D'après lui, «on rentre dans la logique de la carotte et du bâton alors que le problème de fond est celui de l'accessibilité. L'accès à la médecine, l'accès à l'information et sa compréhension. Autant d'obstacles qui subsisteront». À ses yeux encore, il faut donc intensifier les efforts de sensibilisation et ne surtout pas les relâcher. Les problèmes dont nous sommes aujourd'hui les témoins sont liés à des problèmes de fond, comme la perte structurelle de contact avec la médecine, les non-investissements dans la première ligne et la précarité. Il est illusoire de vouloir tout régler à court terme.

Nous ignorons comment l'épidémie va évoluer. Il est vrai que dans certains pays, le CST a eu un rôle stimulant sur la vaccination. Il ne faut pas le nier. Cependant, les causes de l'hésitation à se faire vacciner ne sont pas forcément les mêmes en Belgique et en France. Il n'est donc pas certain que le CST fonctionne aussi bien chez nous. D'après Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale de la Fédération des services sociaux, le pass sanitaire risque de créer des effets néfastes à long terme. Il risque de provoquer une scission de la société et d'engendrer de la colère. Or, cette crise devrait être l'occasion de renouer avec ceux qui sont les plus éloignés de la démocratie, des institutions et de leur santé. La clé, c'est le contact humain, l'échange, l'informel, la convivialité.

«En Seine-Saint-Denis, l'instauration du pass n'a pas réussi à faire évoluer la vaccination comme dans le reste de la France», dit Céline Nieuwenhuys. «Ce qu'ils ont fait, c'est appeler toutes les personnes ne disposant pas de médecin

généraliste, afin d'entamer la conversation et de répondre aux interrogations des gens». Une expérience très intéressante a aussi été menée dans notre pays. Pas plus tard qu'hier, «*Het Belang van Limburg*» a publié un article sur un projet pilote mené à Genk, dans le Limbourg. Dans le cadre de ce projet, six cabinets de médecins généralistes situés dans des zones de première ligne ont uni leurs forces pour appeler les personnes qui hésitaient à se faire vacciner afin de discuter avec elles. Ils ont appelé en renfort des étudiants en médecine pour participer à la campagne et lever les doutes autour du vaccin. Sur les 1 083 personnes contactées, un quart a pris un rendez-vous. Ils ont également sondé les raisons pour lesquelles les gens ont des appréhensions. Selon cette étude, 37 % des personnes interrogées ont peur des effets secondaires et 29 % préfèrent attendre de nouvelles connaissances scientifiques. Les professionnels de la santé appellent les gens, les écoutent et répondent à leurs questions de manière raisonnée et empathique.

Cette façon de travailler n'est malheureusement pas la règle dans notre pays. L'origine du problème est donc bien l'absence de véritables structures préventives et permanentes. La campagne doit et peut se faire différemment. Nous devons réaliser des investissements structurels dans les soins de première ligne, de la sensibilisation spécifique vers certains groupes cibles, également dans les écoles. Ces actions demandent de l'énergie et des moyens, qui ne sont visiblement pas pris en compte. À la place de ces propositions, le gouvernement décide de recourir à des mesures radicales, comme le CST.

Concernant la procédure d'adoption de ce texte, une fois de plus, le Parlement doit voter à la hâte une disposition que le gouvernement prend de toute urgence. De nouveau, nous ne menons aucun débat parlementaire approfondi sur le sujet et les avis sont demandés en quatrième vitesse. Le CST est pourtant une question importante qui mérite des échanges parlementaires. Même l'APD éprouve des difficultés à comprendre cet accord de coopération. Elle attire l'attention des auteurs du document sur l'existence de plusieurs liens dans les textes et de phrases parfois difficiles à comprendre ou dont la grammaire pose problème. Si même l'APD ne comprend pas ces textes, nous pouvons imaginer la déconnexion qui existe entre le monde politique et le reste de la société.

Comme le souligne l'APD, ce nouveau projet augmente l'ingérence dans les droits fondamentaux et les données personnelles. L'APD indique que les ingérences dans les droits fondamentaux doivent être nécessaires et proportionnelles aux objectifs poursuivis, au regard d'éléments factuels et scientifiques. Le gouvernement est chargé d'amener ces arguments scientifiques. Il doit démontrer, à chaque fois, pourquoi la mesure est nécessaire et proportionnée aux buts fixés. Or, vous n'avez pas fourni ces éléments pour l'instauration du premier CST et je constate qu'ils sont toujours absents du texte aujourd'hui. Avez-vous envisagé des solutions alternatives moins restrictives des libertés? Pour introduire le CST, le gouvernement doit démontrer qu'il a envisagé les différentes options

possibles et qu'elles ne suffisent pas à atteindre l'objectif. Ce n'est pourtant pas le cas à l'heure actuelle.

Dans son premier avis, l'APD a signalé que «l'utilisation d'un [CST] ne saurait être jugée proportionnée que si celle-ci est strictement limitée dans le temps et uniquement pour réglementer l'accès à des événements de masse, à l'exclusion de toute utilisation pour réguler l'accès à des lieux ou des événements de la vie quotidienne». L'objectif poursuivi est d'étendre fortement l'application du CST. Le gouvernement devrait toutefois démontrer que les avantages apportés par cette extension sont supérieurs aux risques.

La notion «d'événement de masse» n'est pas définie dans le texte. L'APD exige que le texte précise à partir de combien de personnes un événement doit être considéré comme «de masse». Une fête de village de cent personnes est-elle un événement de masse? Le projet de décret laisse les entités fédérées, les bourgmestres et les gouverneurs décider, en leur confiant le pouvoir d'imposer le CST pour les événements de masse et projets pilotes, quelle que soit leur ampleur. Il y a donc une contradiction claire dans les termes, quand il est question, dans une même phrase, d'événements de masse tout en précisant qu'ils peuvent être de n'importe quelle ampleur.

Le débat porte également sur l'aspect financier. Cet été, il avait été décidé d'offrir deux tests PCR gratuits, ce qui a généré une demande d'environ 1,2 million d'euros au 1^{er} septembre. Cette offre expire malheureusement le 30 septembre. De ce fait, quelle solution proposerons-nous à ceux qui ont des moyens financiers limités? Lors du débat sur l'obligation du CST pour les grands événements de plus de 15 000 personnes, le ministre Vandembroucke avait déclaré que les personnes qui avaient les moyens de participer à Pukkelpop ou Tomorrowland avaient certainement les moyens de payer un test PCR. Ces tests coûtent entre 30 et 48 euros, sans remboursement la plupart du temps. Cette vision élitiste va à l'encontre de nos valeurs en tant que parti de gauche et nie le droit fondamental d'accès à la culture pour tous. Or, ce sujet fait souvent l'objet de discussions dans ce Parlement. C'est aussi la raison pour laquelle une trentaine de lieux culturels se sont récemment rassemblés pour demander que le CST reste une option. Ils souhaitent pouvoir choisir entre demander le CST ou imposer le port du masque et les distanciations sociales.

Nous vous interpellons à ce sujet depuis de nombreux mois. Nous vous avons donné plusieurs exemples positifs d'autres pays qui fournissent des tests antigéniques gratuits non loin des lieux de vie qui nécessitent la présentation d'un test négatif à l'entrée. Certaines associations comme Test Achats demandent de limiter les inégalités en fournissant des tests gratuits. Certains théâtres de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent déjà des tests antigéniques gratuits pour permettre à tous de passer la porte de leur salle. La question est de savoir qui peut se le permettre et dans quelle mesure. Certains lieux demandent que l'État

organise le dépistage gratuit, de sorte que personne ne reste sur le carreau et que la sécurité de tous soit assurée.

Encore faut-il faire preuve de volonté politique. Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé des secteurs essentiels et non essentiels dans votre présentation. Il y a eu une discussion pour savoir dans quels lieux le CST pouvait être exigé. Il a été demandé au Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps cet été, mais il n'en est plus question pour les grands matchs de football. La sécurité des travailleurs n'est pas abordée non plus dans le texte reçu récemment. Ces différents éléments montrent qu'il y a encore beaucoup d'hésitations et de parti pris dans le chef des gouvernements.

Je terminerai par la fracture numérique. Les citoyens qui veulent se procurer le CST en ligne doivent installer l'application itsme, chercher le fichier PDF, télécharger ce document et s'identifier avec leur carte d'identité électronique... Si ces démarches paraissent évidentes pour certains, elles s'apparentent à un véritable parcours du combattant pour d'autres. Le CST tel qu'il est envisagé aujourd'hui laisse sur le carreau une large partie de la population qui ne dispose pas de smartphone, n'a pas de connexion internet ou ne possède pas les connaissances nécessaires pour utiliser ces outils. Nous ne parlons pas ici d'une petite minorité de la population puisque, selon une étude de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), 40 % des Belges font face à une situation de vulnérabilité numérique, ce qui signifie qu'ils n'utilisent pas internet ou qu'ils ont de faibles compétences numériques et risquent, dès lors, de se retrouver dépassés dans les faits.

Pour l'ensemble des raisons évoquées dans mon intervention, le groupe PTB ne pourra pas soutenir le texte qui lui est soumis ce matin.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Comme je le disais à l'occasion de l'examen de l'accord de coopération du 14 juillet concernant notamment le CST européen, nos concitoyens doivent faire face depuis près de deux ans à de nombreuses et diverses restrictions: difficultés sanitaires et économiques, fermeture partielle ou totale de nombreux secteurs d'activité, entraves aux libertés, confinement, couvre-feu ou encore respect des bulles sociales.

J'évoquais alors déjà la nécessité de permettre aux citoyens de retrouver une vie sociale et d'assurer la reprise économique après cette longue période de crise sanitaire. Comme beaucoup d'autres ici, j'ai ainsi soutenu la mesure exceptionnelle du CST proposée par le gouvernement à l'occasion des grands événements culturels et sportifs. Nous parlions alors d'une solution exceptionnelle et provisoire en réponse à une situation exceptionnelle, à mettre en œuvre jusqu'au 30 septembre. Nous évoquons une bouffée d'oxygène, un possible retour à la normalité après de longs mois de restrictions. Pour rappel, l'idée n'était pas de

conserver indéfiniment ce dispositif, mais de donner des perspectives aux secteurs en souffrance, en espérant une rapide accélération des campagnes de vaccination menées au niveau des Régions. Or, qu'avons-nous constaté au terme de l'été? L'apparition d'un nouveau variant, des retards – pour ne pas dire des ratés – dans la campagne de vaccination bruxelloise, des actions antivax...

La situation sanitaire et vaccinale actuelle impose aujourd'hui de revenir sur les modalités du CST. Il n'est évidemment jamais facile pour les libéraux d'instaurer des restrictions aux libertés. Ce n'est pas dans notre ADN, car nous sommes un parti de libertés. Nous soutenons toujours le libre arbitre et le respect des choix et des décisions. Le CST reste toutefois moins contraignant que les mesures sanitaires que nous avons connues. Personne ne souhaite revivre les périodes de confinement qui ont affecté la santé physique, mentale et psychologique de nos concitoyens. Je pense particulièrement aux travailleurs et aux indépendants contraints à l'arrêt, aux jeunes, aux sportifs et aux personnes précarisées. Nous ne voulons pas replonger dans les confinements et être à nouveau tributaires de l'évolution des courbes de contamination. Nous ne voulons plus de paralysie des activités économiques, culturelles et sportives. Nous ne voulons pas voir nos hôpitaux submergés par des personnes atteintes du coronavirus. Nous ne voulons plus devoir regretter le décès de patients. Ce ticket doit aussi être vu comme une manière de se réapproprier certaines libertés avec une sécurité majeure et contrôlée. Il doit nous permettre de bouger, de sortir, d'aller et venir, de danser, de se rendre aux spectacles.

Il est important de penser aux patients, aux personnes à risques, aux familles, aux équipes médicales, ainsi qu'aux acteurs culturels, sportifs et économiques, à tant de secteurs qui attendent d'être à nouveau complètement actifs. En effet, outre la question des libertés, pointons aussi celles de santé, de responsabilité de solidarité. Ce CST a été instauré au nom de ces valeurs et il pourrait être envisagé d'en élargir le champ d'application si les chiffres de contagion et d'admission à l'hôpital le réclament et/ou si le taux de vaccination n'atteint pas le pourcentage espéré, comme c'est le cas à certains endroits du pays.

Il s'agit donc de lutter contre la pandémie à des niveaux plus locaux en suivant les circonstances épidémiologiques, et non plus uniquement au départ de l'autorité fédérale. Il convient d'appliquer le CST là où il est absolument nécessaire. La décentralisation vaut pour les entités fédérées, mais aussi pour les bourgmestres et gouverneurs, sur la base d'un décret ou d'une ordonnance de l'entité fédérée dont ils dépendent d'une part, de l'approbation des ministres compétents pour cette dernière d'autre part.

Ce CST est-il la panacée? Certainement pas. Personne ne prend une telle mesure de gaieté de cœur et ne considère qu'il n'y a pas d'autres choix. Je comprends tous les citoyens qui se posent des questions et nous envoient des courriels pour témoigner de leur ressenti. Je comprends aussi tous les opérateurs qui

s'interrogent sur l'applicabilité de la mesure. Nous devons nécessairement apporter des réponses et des soutiens. Mais il serait dommage que ce dispositif prive un maximum de personnes du retour aux libertés dont je parlais. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de modifier l'accord de coopération du mois de juillet.

La modification vise principalement l'extension dans le temps du CST et l'extension possible du champ d'application matérielle du dispositif pour des secteurs et lieux tels que l'horeca, les dancings, discothèques, clubs de sport, fitness, foires commerciales, congrès, structures appartenant aux secteurs culturel, festif et récréatif ou encore les établissements de soins résidentiels pour les personnes vulnérables. Nous parlons donc des lieux où la propagation – ou «super-propagation» comme l'appellent les experts – est la plus probable.

Ceci n'englobe donc ni la sphère privée ni les événements de moins de 50 personnes, pas plus que les services publics et essentiels tels que les transports en commun, les écoles, les magasins ou les lieux de travail. L'extension est dite possible, car elle ne pourra être activée ou imposée dans un de ces secteurs qu'après une consultation entre les gouvernements concernés et si les circonstances épidémiologiques le justifient. Les modifications seront bien entendu limitées dans le temps puisque le cadre juridique reste, lui, en vigueur jusqu'au 30 juin 2022.

Ainsi, Monsieur le Ministre-Président, dans ces conditions précises, le groupe MR soutient cette possibilité d'extension que permet le présent accord de coopération modificatif.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Aujourd'hui, la situation sanitaire ne permet toujours pas de retrouver une vie entièrement normale. La tension reste vive dans les hôpitaux. De plus, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre-Président, les changements de saison risquent de provoquer une recrudescence de la pandémie, voire de nouvelles mutations du virus. Nous en parlons depuis le début de la pandémie: la maladie et ses corollaires ont aussi affecté l'état de santé mentale de l'ensemble de la population. Enfants, adolescents, adultes, tous doivent pouvoir accéder à des services, à des lieux de convivialité, de culture, à leurs écoles, à leurs établissements d'enseignement supérieur. Notre responsabilité à tous, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, est donc de prendre les mesures qui favorisent la résilience et le retour à la vie sociale.

La pandémie ne s'est pas seulement attaquée à nos vies, elle a aussi bafoué certains de nos droits fondamentaux. Je citerais parmi d'autres, des exemples éloquents, comme le droit à rencontrer l'autre, le droit de se rassembler, le droit à vivre ensemble des rencontres culturelles ou militantes. La pandémie a réduit nos libertés. Nous nous devons d'en limiter les effets, de continuer à la com-

battre et, par conséquent, de prendre toutes les mesures évitant de réduire nos droits fondamentaux. J'aime aussi à rappeler que, pour faciliter l'acceptation de ces mesures et leur application, il faut les concevoir transparentes, faciles à appliquer et à évaluer.

Malgré mon envie, je m'abstiendrai de tout commentaire sur les mesures adoptées dans d'autres assemblées. La mauvaise gestion du dossier et de sa communication par certains niveaux de pouvoir entraîne des complications pour l'ensemble des autres niveaux de pouvoir. Le gouvernement bruxellois ne facilite la tâche de personne. Il nuit à la bonne compréhension des mesures et à la démocratie. Nous en payons tous les conséquences. Les citoyens en pâtissent également, de même que la démocratie dans sa conception et la confiance nécessaire à la gouvernance. Je ne m'attarderai pas sur les autres niveaux de pouvoir qui dysfonctionnent et je reviens au texte.

L'aspiration à retrouver une vie normale aurait sans doute trouvé une meilleure concrétisation politique dans une obligation vaccinale des adultes et donc, dans une décision pleinement assumée. La solution qui nous est proposée aujourd'hui ne nous satisfait pas, mais notre vote sera favorable. C'est un compromis qui fait malheureusement reposer la responsabilité du contrôle sur les individus et sur les dirigeants d'institutions. Le *tracing* a fortement compliqué le travail sur les lieux de rassemblement et de convivialité. Le contrôle du CST représente une charge réelle pour les organisateurs. Elle les place dans un rôle de contrôleur qui ne participe pas au vivre ensemble.

D'après les sondages, cette solution semble pourtant recueillir l'assentiment d'une large majorité de la population, avec un pourcentage cependant inférieur à celui des personnes vaccinées. Cette solution risque de conduire à des tensions entre les individus et à une stigmatisation d'une partie de la population. Elle risque surtout de mener à des inégalités sociales entre ceux qui ont les moyens de se payer des tests, et ceux qui ne les ont pas et qui verront ainsi leurs libertés réduites. Le CST n'assure donc pas le respect des libertés d'association et culturelle de l'ensemble de la population. À ce jour, heureusement, il ne s'applique pas aux contrats de travail et le droit du travail est ainsi respecté. Cela doit rester également le cas pour les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, quelles que soient les activités concernées.

Il me semble également important, dans ce débat, d'approfondir la dimension de la sauvegarde de la démocratie. Nous avons reçu des centaines de messages exprimant la crainte de voir la démocratie réduite, voire bafouée par l'élargissement de l'utilisation du CST. Le respect de la démocratie ne se résume pas à l'affirmation du fait individuel. La démocratie est fondée sur la concertation, la liberté d'expression, la capacité de débat et d'écoute de l'autre, mais aussi sur les espaces légitimes de délibération, la prise de décisions et

l'acceptation de celles-ci, avec comme objectifs le seul intérêt général et la sauvegarde des libertés fondamentales.

La mise en œuvre du CST voit s'opposer liberté individuelle et liberté collective, droit individuel et droit collectif, devoir individuel et intérêt collectif. Le débat démocratique et la cohérence de la décision sont les seuls garants d'une confiance rétablie face à de telles approches opposées.

Tous les citoyens ont le droit d'exprimer leur opinion et les différents avis doivent être entendus. Le débat doit avoir lieu, les opinions diverses peuvent et doivent se confronter. Il était essentiel que les assemblées légitimées par le vote des citoyens prennent le temps de débattre et nous aurions préféré avoir plus de temps de délibération. Après avoir écouté et débattu, notre responsabilité est de prendre des décisions dans l'intérêt général et de les assumer. Nous soutiendrons donc cette mesure, car nous estimons qu'elle entraîne moins de réduction de liberté que le risque d'un nouveau confinement.

Cependant, Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vous entendre à propos de vos engagements sur deux dates précises: le 31 octobre et le 30 juin. Il existe donc une possibilité de prolonger l'application des textes que nous votons aujourd'hui au-delà du 31 octobre 2021. Je souhaiterais que vous vous engagiez à mener un débat démocratique au sein de notre Parlement suffisamment tôt lorsqu'il s'agit d'envisager ou non une telle prolongation. De même, quels sont les critères d'évaluation permettant d'envisager une prolongation de l'application de ces textes, sachant que notre souhait est de limiter le plus drastiquement possible cette mesure dans le temps?

Je souhaiterais aussi vous entendre sur votre engagement à communiquer à la population, de façon claire et concertée avec tous les niveaux de pouvoir, sur l'application du CST. Par ailleurs, un certain nombre de secteurs sont fortement touchés par la crise et plusieurs fédérations représentatives, tant des clubs sportifs que du milieu culturel, vous demandent un soutien. Quels sont les engagements du gouvernement à cet égard?

Je tiens à préciser que nous assumons notre vote pour donner un signal clair à la population. La société belge est déjà assez divisée à la suite des crises qu'elle vient de connaître. Notre vote se veut responsable et a pour objectif de rendre la liberté à tous et à toutes.

M. le président. – La parole est M. Disabato.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Au cours d'une législature, il est des moments plus importants que d'autres. L'examen du présent texte en est un. Depuis plusieurs mois, des mesures contre la pandémie soulèvent des débats liés aux libertés fondamentales de nos concitoyens. En tant que membres du parti Ecolo, nous sommes attachés aux libertés individuelles et collectives et restons toujours mobilisés pour que les mesures restent proportionnées à la situation sanitaire. Au-

jourd'hui, nous devons examiner ce principe au regard de l'objectif d'éviter la fermeture de certains secteurs. Le débat sur le CST est donc essentiel.

Les droits à la santé et à la libre circulation doivent être mis en balance. En tant que responsables politiques, il nous revient de trouver des modes d'action qui soient proportionnés et assurent la synthèse de ces droits. Nous soutenons aujourd'hui le texte présenté, qui est le fruit des discussions entre tous les gouvernements, mais sans enthousiasme, car le cœur de notre projet politique consiste en l'élargissement des droits collectifs et individuels. Nous devons toutefois, dans notre appréciation, prendre en compte les contraintes imposées par l'épidémie. Dans ce dossier plus que dans d'autres, il est impossible de ne pas choisir, en dehors de toute contrainte. Pour le dire autrement, refuser de choisir constituerait déjà un choix.

Que nous le voulions ou non, la situation demeure critique en termes de santé publique. Par conséquent, nous devons résoudre l'équation entre les principes personnels et d'autres de vie collective. Nous avons entendu divers éléments sur le CST et ce débat en séance plénière nous permet de préciser notre position. Le CST n'est pas une garantie de ne pas propager la maladie. En l'état des connaissances, aucune méthode ne permet de savoir avec certitude si quelqu'un est malade et présente le risque de contaminer d'autres personnes: ni les vaccins, ni les tests, ni les masques, ni quoi que ce soit d'autre.

Lors d'une épidémie, on ne travaille pas avec des certitudes, mais on gère les risques. Autrement dit, on met en œuvre des outils qui vont diminuer la probabilité de contamination et d'apparition de formes graves de la maladie. On cherche également le meilleur équilibre, dans les mesures prises, entre diminution suffisante du risque et perturbations graves de la société. Le CST n'est donc pas l'outil miracle pour empêcher l'apparition de la maladie ou sa transmission. Le groupe Ecolo le conçoit ainsi. C'est un outil parmi d'autres, avec les gestes protecteurs, le masque ou la distance physique, qui complète la vaccination, le *testing* et le suivi des contacts.

Par ailleurs, le CST n'est pas non plus une solution ultime ou une fin en soi. Il est un outil qui, comme d'autres, doit permettre de limiter les contaminations, et ce faisant, d'éviter de prendre des mesures restrictives pour les libertés individuelles. Il doit également et principalement permettre les conditions d'une reprise dans le cadre d'une crise dont les conséquences sont multiples et pourraient perdurer, que ce soit en termes de santé mentale, de faillites, etc. La reprise des activités est le vœu de très nombreux opérateurs dans bien des secteurs.

À l'heure actuelle, le CST est un outil qui permet d'atteindre trois objectifs. Premièrement, il vise à éviter de nouvelles fermetures et, par conséquent, à assurer le redéploiement de certains secteurs nécessaires à la vie collective. Nous avons fait preuve d'une volonté forte, depuis le début de la crise, pour tout

mettre en œuvre afin de garder ouverts les écoles et les espaces d'accueil pour les plus petits et de maintenir le lien entre culture et école. Nous avons aussi développé des aides pour pallier les effets de la crise. La fermeture de certains secteurs, dramatique sur le plan humain, constituerait aussi un péril démocratique. Nous devons collectivement empêcher tout nouvel arrêt d'activités. Le deuxième objectif du CST est d'éviter la saturation des unités de soins intensifs et les reports de soins. Enfin, le troisième objectif est de préserver la santé des acteurs de première ligne et du secteur des soins de santé, qui travaillent sans relâche depuis 18 mois. Leur permettre de reprendre leur souffle est un enjeu individuel et collectif.

Plusieurs limites ont été fixées dans l'utilisation du CST. Il ne pourra être exigé pour des activités quotidiennes, telles que l'accès aux transports en commun, aux écoles, aux administrations communales, aux lieux de travail, aux services administratifs, aux commerces essentiels, etc. Une personne malade doit en effet pouvoir avoir accès aux soins, que ce soit dans un hôpital ou chez un médecin.

Le groupe Ecolo accepte donc de souscrire au CST, tout en limitant son utilisation. D'abord, précisons qu'il s'agit d'un outil temporaire qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2021 et devra aussi faire l'objet de débats, comme Mme Greoli l'a très justement souligné. Par ailleurs, des évaluations auront lieu régulièrement et, si l'épidémie est suffisamment contrôlée, nous pourrons alors décider de mettre un terme à l'utilisation du CST. Ensuite, le CST ne sera pas appliqué pour les enfants de moins de 16 ans, sauf dans les hôpitaux et les maisons de repos, où le seuil a été fixé à 12 ans.

Enfin, les gouvernements ont voulu limiter l'utilisation du CST à certains secteurs. Le groupe Ecolo souhaite que la réflexion se poursuive pour préserver les espaces d'apprentissage et d'éducation, tels que les établissements d'enseignement obligatoire, les hautes écoles, les universités et les académies. Nous voulons garantir que l'école puisse continuer sans imposer le CST dans le cadre des sorties extrascolaires pour les enfants âgés de 16 ans et plus. Par ailleurs, le CST ne pourra être imposé qu'à partir d'une jauge minimale de public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ne peut pas être une condition sine qua non pour accéder aux lieux culturels. À cet égard, il s'agit de prendre en considération la nature de certaines activités. Pour prendre un exemple, les activités socioculturelles ou de médiation culturelle ont lieu en petits groupes et ciblent, dans certains cas, les publics les plus vulnérables. De même, les activités de visite muséale ou patrimoniale peuvent également avoir lieu en famille ou en petits groupes.

Nous souhaitons également insister sur l'adoption de mesures visant à simplifier, pour tous, l'usage du CST: l'accessibilité de la version papier et l'accompagnement personnalisé pour la version numérique, en coopération avec

les communes et le secteur associatif, afin de limiter le plus possible les inégalités d'accès au dispositif.

La nécessaire concertation avec les différents secteurs sur les modalités du dispositif est également essentielle pour le groupe Ecolo. De plus, étant donné les carences préexistantes dans le domaine de la santé, il nous semble nécessaire que les gouvernements travaillent sur une politique de long terme par le biais du renforcement de la première ligne et de l'accès au bien-être. Nous sommes conscients que la santé est un tout et qu'il s'agit aussi de continuer à travailler sur les conditions socio-économiques qui la déterminent. C'est pourquoi nous porterons une attention particulière aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Je conclurai par trois demandes du groupe Ecolo qui pourront, je l'espère, être satisfaites par le gouvernement et les différentes composantes de ce Parlement. Nous demandons tout d'abord un engagement démocratique. Nous tenons aux paroles des acteurs qui réfléchissent et interpellent avec force sur nos choix. Nous avons besoin de ce dialogue vital, parfois dans un débat contradictoire. L'instauration et l'application de chacune des mesures de protection ont appelé un débat. Dans ce sens, nous voulons maintenir et amplifier les espaces de discussion, d'analyse et d'évaluation entre élus et acteurs de terrain.

Nous demandons ensuite un engagement sanitaire. Nous devons renforcer l'évaluation et le dialogue sur la situation sanitaire de notre pays avec des acteurs du monde culturel et associatif. Dans ce sens, il est important de renforcer les ponts entre les acteurs de la santé, du monde artistique et de l'éducation permanente. Ces acteurs sociétaux sont aussi des parties prenantes de l'effort collectif de lutte contre la pandémie de la Covid-19. Tous devront être intégrés à l'espace de débat.

Nous demandons enfin un engagement culturel. Nous sommes et resterons attentifs aux conséquences de l'installation du CST. Son utilisation ne doit pas engendrer de nouvelles divisions ou de nouvelles inégalités. L'accès de tous à l'éducation et à la culture est au cœur de notre engagement. En ce sens, les acteurs de terrain sont nos premiers alliés. Nous devons travailler avec eux à l'installation de mesures ciblées pour assurer, dans les mois à venir, le maintien de l'accès à la culture. Notre volonté est de soutenir les acteurs de première ligne et d'assurer que les droits culturels sont réduits le moins possible pendant la crise.

En conclusion, rien n'est simple dans la gestion de l'épidémie, sauf peut-être pour certains. Nous sommes conscients que la population est divisée sur ces mesures. Nous sommes attentifs à ces divisions et nous devons faire tous les efforts nécessaires pour que, dès que possible, nous puissions y mettre fin et retrouver toutes nos libertés.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le débat qui nous occupe n'est pas neuf et il n'est pas non plus évident, car en gestion de crise, nous n'annonçons pas toujours de bonnes nouvelles. Nous devons être très modestes face aux actions que nous menons à tous les niveaux de pouvoir. Nous ne pouvons aborder le présent accord de coopération sans parler de la solidarité, du travail commun et de la concertation. Pour DéFI, il est important que le CST soit géré d'abord au niveau fédéral, ensuite au niveau régional et de ne pas travailler en silos. J'entends certains dire que seule Bruxelles pose problème. Certes, des choses doivent y être améliorées. Mais la capitale accueille aussi des navetteurs venus de Flandre et de Wallonie. Elle est connectée aux autres régions. Il est donc essentiel de travailler ensemble. Pour DéFI, l'accord de coopération doit permettre une concertation entre les niveaux de pouvoir.

Outre Bruxelles, nous devons nous atteler à la problématique des grandes villes. Certains ont parlé des problèmes d'accès aux soins de santé de première ligne. Selon moi, cela explique notamment pourquoi le taux de vaccination n'est pas assez élevé. D'autres moyens existent pour inciter à la vaccination, tels que la communication sur le terrain et la manière de faire comprendre l'information. C'est là même l'objectif assumé de l'application du CST: inciter à la vaccination tout en répondant aux craintes, aux questions pertinentes et légitimes de la population, et ce, sans stigmatiser une catégorie de la population, une région ou une ville. Nous avons tous eu des contacts avec des personnes qui n'ont pas envie de se faire vacciner ou qui ont encore très peur de le faire. Nous devons être conscients que nous ne détenons pas la vérité absolue. Nous devons œuvrer pour apaiser ces craintes par le dialogue. Les formations politiques s'expriment d'ailleurs à l'unisson à ce sujet: le dialogue et la confiance sont des éléments qui nous guideront dans cette crise et nous permettront d'en sortir.

Je parle donc ici d'un accord qui certes n'est pas enthousiaste, mais doit être assumé et efficace. C'est la raison pour laquelle je rejoins les différentes formations qui appellent à une évaluation de la situation sanitaire. C'est au niveau fédéral que les choses se jouent, notamment avec le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) qui indique les taux d'hospitalisation et d'infection. Toujours est-il que l'évaluation permanente et le monitoring de la situation sanitaire sont nécessaires afin d'activer le CST. En outre, nous devons nous concerter avant même son application. Cet accord de coopération est un cadre juridique qui fait l'objet des remarques du Conseil d'État et de l'avis de l'APD. Nous devons en tenir compte. Les gouvernements doivent analyser et répondre à ces remarques, et je pense qu'ils y travaillent.

Dans tous les cas, nous devons traiter des éléments d'information ici même, au Parlement. C'est là que je rejoins la demande d'amorcer un débat démocratique. Nous avons entendu à plusieurs reprises que le Parlement devait jouer son rôle

pleinement. De ce fait, il est essentiel d'organiser l'évaluation et le débat en ces murs. Je sais qu'il aura lieu ailleurs, mais il est clair que le travail doit être effectué à tous les niveaux de pouvoir pour garantir une communication uniforme sur l'application du CST.

Par ailleurs, outre la concertation entre les Régions, je souhaiterais mettre l'accent sur celle entre les secteurs. Lorsqu'un certain nombre de protocoles à appliquer ont été annoncés au début de la crise, notamment à l'intention de la filière sportive, les acteurs concernés étaient inquiets. Ils ne savaient pas comment réagir et gérer ces protocoles. Je sais qu'à l'échelle bruxelloise, des concertations ont eu lieu avec les secteurs sportif et culturel. J'imagine bien que de telles démarches seront entamées par le gouvernement. Cette concertation est indispensable non seulement dans le cadre de la mise en application du CST, mais également dans celui des répercussions éventuelles entraînées et des aides possibles octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il convient d'être réalistes; la meilleure concertation, la meilleure application du CST permettra la poursuite des activités culturelles, sportives et de l'horeca. L'un des arguments en faveur de son application est de faire en sorte que ces secteurs d'activités ne soient pas fermés à nouveau.

Comme cela a été rappelé précédemment, la limitation du CST dans le temps est un aspect important. Cela est lié à l'évaluation de la situation sanitaire, mais aussi au retour des remarques des acteurs des secteurs culturel, sportif et associatif. Nous devons être à leur écoute.

J'aimerais revenir sur les solutions évoquées pour sortir de la crise. La vaccination en fait certes partie, tout comme le respect des gestes barrières, même pour les personnes vaccinées. De même, la ventilation est un point essentiel. Il existe une volonté au niveau fédéral d'améliorer les normes de ventilation et de décontamination de l'air. Il convient en revanche d'aller plus loin au niveau de l'application, de ne pas simplement résoudre la crise actuelle, mais d'anticiper d'autres pandémies. Gouverner, c'est prévoir. Il y a certes des investissements à faire, mais celui-ci peut être intéressant pour l'avenir.

Par ailleurs, la communication directe auprès des jeunes demeure un aspect important. Nous avons tout intérêt à continuer à travailler avec eux, à les écouter, à être sur le terrain avec les acteurs de l'enseignement, mais aussi les acteurs des soins de santé, qui peuvent nous aider. Je sais que les Régions s'y emploient. Cet accord de coopération sera discuté à nouveau si la situation sanitaire évolue. Cet accord doit être assumé, j'espère qu'il sera appliqué et compris de la meilleure façon possible. Il est essentiel de ne pas diviser la population et de gagner sa confiance pour sortir de la crise de la Covid-19.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Mesdames et Messieurs les Députés, je me permettrai de remercier les différents partis démocratiques pour leurs exposés, pour leur sens des responsabilités et pour le ton du message exprimé à cette tribune. Comme je l’ai dit dans mon exposé introductif, nous n’aimons pas le CST. Il ne réjouit aucun d’entre nous, pour les raisons évoquées précédemment. Néanmoins, dans un souci de pragmatisme par rapport à la gestion de la crise, c’est un mal nécessaire qui doit être temporaire et balisé.

Il est toujours facile de refaire l’histoire quand la fin est connue. Cette formule s’adapte très bien à la gestion de la crise que nous avons dû assumer depuis 18 mois. Aujourd’hui, nous ne connaissons pas encore la fin. Même s’il y a plusieurs points positifs, certains experts et scientifiques restent inquiets quant aux variants et aux prochaines périodes automnales et hivernales. Contrairement à la situation en Flandre, la couverture vaccinale n’est pas suffisante en Wallonie et encore moins à Bruxelles. De plus, en tant que membre du Codeco, je vous mentirais si je vous disais que les communications adressées à la population ont toujours été parfaitement limpides au cours de ces derniers 18 mois. J’assume ma part de responsabilité dans cet échec. Néanmoins, dans le cadre de la vaccination, nous devons privilégier la sensibilisation, l’information et l’art de la conviction par l’intermédiaire des médecins généralistes et des structures de proximité. Nous ne l’avons pas assez fait et devons donc accomplir cette nouvelle tâche.

Quoi qu’il en soit, je souhaite rester optimiste. Depuis le mois de septembre, les élèves ont retrouvé le chemin de l’école et les étudiants ont regagné les auditoriums. Nous nous réjouissons aussi d’avoir rouvert les secteurs de la culture, de la jeunesse et du sport. De nombreux représentants politiques, moi-même inclus, ont cru que nous ne parviendrions pas à instaurer le CST. Aujourd’hui, nous y sommes. Je ne souhaite pas nécessairement la vaccination obligatoire, mais étant donné les incertitudes qui entourent ce virus, je ne peux pas affirmer que ce ne sera pas nécessaire un jour. Reconnaissons-le.

C’est là que se situe la différence, Madame Bernard, entre votre parti et les autres partis du Parlement qui ont le sens des responsabilités, qui agissent plutôt que de parler et d’ajouter de la peur à la peur, comme vous le faites systématiquement. Il est vrai que, pendant un an et demi, nous avons dû prendre des décisions terriblement difficiles, sachant qu’elles allaient affecter quotidiennement nos concitoyens et qu’elles allaient avoir une incidence sur l’ensemble des secteurs, dont ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme je l’ai déclaré dans mon discours à l’occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons parler des institutions; le débat n’est pas là aujourd’hui. Par contre, nous ne pouvons pas nier l’importance des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les décisions que nous avons prises et assumées nous ont permis de retrouver une vie plus ou moins normale et certaines des libertés que cela comporte. Nous avons fait en sorte que les crèches soient ouvertes avec une capacité optimale, pour le bien-être des enfants et des parents. Nous avons fait en sorte que les écoles ne ferment pas. Certes, quelques situations malheureuses ont forcé la fermeture de certaines classes, mais l'école a toujours été une priorité nationale pour les représentants politiques, qui ont pris leurs responsabilités, que ce soit au sein des différents gouvernements ou du Codeco.

Cette crise a démontré l'importance de l'école, non seulement pour l'apprentissage des enfants, mais aussi pour l'émancipation et l'inclusion sociale de chacun. De même, l'importance du sport a été prouvée, que ce soit pour la santé physique ou pour la santé mentale. Les mouvements de jeunesse, quant à eux, ont fait preuve de dynamisme et de sens des responsabilités pour organiser des camps dans des conditions difficiles ces deux dernières années. L'augmentation du nombre d'affiliations à ces mouvements est bien la preuve qu'ils jouent un rôle déterminant et qu'ils sont responsables. Nous avons aussi beaucoup parlé du rôle essentiel de la culture, dont nous nous nourrissons au quotidien. La culture et l'horeca sont sans aucun doute les secteurs qui ont le plus souffert de la crise.

C'est là que nous voyons la différence entre ceux qui travaillent et ceux qui braillent, entre ceux qui prennent des mesures dans l'intérêt des citoyens et ceux qui communiquent sur les réseaux sociaux, entre les partis qui assument leurs responsabilités, qui prennent des décisions difficiles, et les autres.

S'il faut faire plus et mieux pour encourager la communication et la sensibilisation autour de la vaccination, je me distancie cependant de ceux qui condamnent moralement les personnes non vaccinées. Il est inutile de stigmatiser, de diviser, de discriminer notre population, comme ce fut le cas dans certains discours, depuis 18 mois. Peut-être involontairement, certains ont stigmatisé la jeunesse, comme si elle était responsable de la contamination; ils ont épinglé les écoles comme moteurs du phénomène. Soyons vigilants et privilégions toute action permettant d'accroître le taux de vaccination.

Dans le cadre de l'accord de coopération, nous avons énormément abordé la concertation. Je voudrais rassurer ceux qui pensent que notre gouvernement ne consulte pas les secteurs et les autres entités. Au contraire, nous n'avons jamais autant communiqué que depuis l'avènement de cette crise. Depuis 18 mois, la ministre Glatigny échange constamment avec les acteurs de l'enseignement supérieur, les hautes écoles et les universités, avec le secteur de la jeunesse et avec les fédérations sportives. Les ministres de la Culture et de l'Éducation communiquent également sans arrêt. Nous n'arrêtons pas de consulter et d'informer nos secteurs respectifs. Bien entendu, la situation n'est pas toujours évidente:

les attentes sont parfois plus fortes que les mesures que nous pouvons entreprendre.

L'accord de coopération prévoit ce mécanisme de concertation qui permet à une entité fédérée de décider d'appliquer le CST ou non, dans le périmètre déterminé sur la base de cette consultation. Nous avons transmis nos balises et demandé dans le cadre de cette consultation d'en tenir compte dans le décret pour la Wallonie et dans l'ordonnance pour la Région de Bruxelles-Capitale. Je tiens fortement à poursuivre cette concertation avec les deux Régions. Une rencontre avec le ministre-président de la Région bruxelloise et avec le ministre bruxellois de la Santé a eu lieu le 24 septembre 2021 à leur initiative. Nous avons formulé nos remarques sur le projet d'ordonnance bruxellois et attendons le procès-verbal de cette concertation.

Du côté wallon, nous n'avons pas encore reçu le projet de décret. Selon les informations que j'ai recueillies auprès de certains membres du gouvernement wallon, je ne doute pas qu'un projet de décret est en préparation. Avec l'ensemble des ministres du gouvernement, nous avons envoyé un courrier au ministre-président de la Wallonie et à la ministre wallonne de la Santé pour les informer des balises essentielles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première balise prévoit que le CST ne peut pas être appliqué de manière cumulative avec les mesures exigeant une distance sanitaire. Comme vous le précisez, Monsieur Vossaert, il faut toujours respecter les gestes barrières et porter le masque lorsque la distance sanitaire ne suffit pas. Le CST ne peut pas devenir une contrainte supplémentaire et une forme de double peine pour le public. Son usage doit permettre l'ouverture des lieux en jauge complète et l'organisation d'événements culturels, sportifs, récréatifs et festifs dans les conditions les plus normales possibles.

La deuxième balise exige, comme vous l'évoquiez Monsieur Disabato, que le CST ne soit imposé qu'à partir d'une jauge minimale de public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il ne peut donc pas être une contrainte sine qua non d'accès aux lieux culturels pour les activités socioculturelles et la médiation culturelle, par exemple.

La troisième balise prévoit que le CST ne peut pas être exigé pour les activités culturelles, sportives, récréatives et festives qui ont lieu dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Selon l'avant-projet d'accord de coopération, il ne peut pas être imposé aux jeunes de moins de 16 ans.

La quatrième balise prévoit qu'il ne peut pas être imposé non plus aux activités de sport amateur qui se déroulent en clubs. Ce n'est qu'à partir d'une jauge minimale de public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'il pourra être appliqué. Comme pour la culture, il ne peut pas être une condition sine qua non pour accéder aux lieux sportifs. Il s'agit des mêmes balises que celles évoquées lors de

notre réunion du 24 septembre avec les membres du gouvernement bruxellois. Leur importance est considérable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses secteurs.

Je rappelle que, selon le Conseil d'État, le principe de proportionnalité est respecté. En effet, le Conseil d'État conclut que la restriction de droits fondamentaux résultant de l'extension de l'utilisation du CST est conforme aux exigences précitées de légalité, de légitimité et de proportionnalité.

Pour ce qui est de l'APD, je vous mentirais en affirmant qu'elle a bondi de joie en voyant l'accord de coopération, mais elle n'a pas donné un avis négatif. Elle demande plus de justifications, que nous avons ajoutées à l'accord. Il appartiendra aux Régions d'apporter, dans le décret et l'ordonnance, de plus amples justifications sur la base du travail du RAG qui évalue la situation épidémiologique, sanitaire et la proportionnalité des risques encourus par la population.

Madame Greoli, les membres du gouvernement et moi-même n'avons aucun souci à débattre au Parlement du CST et de la crise du coronavirus en général. Nous le ferons autant de fois que nécessaire. Soyons clairs: l'accord de coopération prévoit qu'il est possible d'aller au-delà du 31 octobre. Cette décision appartiendra aux Régions à travers le décret et l'ordonnance. Actuellement, le nombre de décès, d'admissions dans les hôpitaux et de personnes hospitalisées dans les unités de soins intensifs est largement maîtrisé. Les chiffres ont évolué positivement. Nous pouvons donc envoyer un message optimiste à la population. Toutefois, étant donné le ralentissement de la campagne de vaccination, je serais étonné qu'à Bruxelles et en Wallonie, nous n'allions pas au-delà du 31 octobre. Certes, le débat peut être relancé, mais nous avons en quelque sorte accordé une délégation à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Région wallonne. Le débat portant sur la date m'apparaît donc plus légitime au niveau régional qu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la mesure où nous laissons la faculté aux Régions de débattre cette question.

À propos du 30 juin 2022, je vous garantis que la volonté n'est pas que le CST soit appliqué jusqu'à cette date. En effet, plus rapidement on pourra se passer de ce CST, mieux ce sera. Cette date a pour objectif de s'aligner sur le règlement européen du certificat Covid numérique de l'Union européenne. Si l'épidémie est largement maîtrisée avant cette date, pour toutes les raisons évoquées ici, notamment celle des libertés, il n'y aura plus de raison de conserver ce délai.

En ce qui concerne les pouvoirs spéciaux, je vous avais affirmé, Madame Greoli, qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle. Je ne me suis pas présenté à la tribune du Parlement en me réjouissant de disposer de pouvoirs spéciaux. Vu la situation exceptionnelle, nous avons dû prendre des mesures exceptionnelles. Si elles devaient être prolongées, je me suis engagé à demander les pouvoirs spéciaux, ce qui a été le cas. Mais il est clair que ces dispositions sont limitées dans le temps.

Les soutiens aux différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également été évoqués. Ces derniers mois, des mesures importantes de soutien ont été prises en faveur de l'enseignement, de la culture, du sport, de la jeunesse ainsi que dans d'autres matières. La situation sera examinée lors du conclave budgétaire prévu la semaine prochaine. Un débat aura lieu à l'issue de ce conclave. Notre gouvernement s'est engagé à élaborer un plan «Jeunesse». Nous examinerons les mesures à prendre en tenant compte de la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure, la meilleure disposition à prendre pour ces secteurs est de les laisser ouverts et de leur imposer le moins de contraintes possible, tant pour des raisons budgétaires que pour le bien-être de nos concitoyens. Vous l'avez dit, Madame Greoli, leur santé physique, mentale et psychologique est en jeu.

Nous vous demandons dès lors de prendre vos responsabilités. Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai entendu vos discours. Majorité et opposition confondues, tous les partis – à l'exception d'un, ce qui ne surprend plus personne – ont témoigné de leur sens des responsabilités, ce dont je les remercie. Ils choisissent la voie du pragmatisme, des libertés retrouvées et de l'ouverture de toute une série de secteurs. Nous réclamons cette approche à cor et à cri depuis un certain temps. Bien que les indicateurs soient plutôt positifs, la vigilance reste de mise. Les semaines et les mois à venir nous permettront d'évaluer où nous en sommes par rapport à cette épidémie qui nous frappe depuis trop longtemps déjà.

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – La lutte contre la Covid-19 est une course-poursuite où le moindre ralentissement et la moindre erreur provoquent des conséquences dramatiques. Plus de 700 personnes étant hospitalisées, nous sommes dans une situation urgente à laquelle nous tentons de trouver une solution pour ne pas être contraints à des fermetures brutales.

La vaccination est la seule solution et des mécanismes de coopération sont en cours pour la jeunesse bruxelloise: la ministre de la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles travaille en collaboration avec le membre du Conseil réuni de la Commission communautaire commune chargé de la Santé, par le biais des services de promotion de la santé à l'école (PSE), pour informer, sensibiliser et vacciner nos jeunes. Cette collaboration s'étendra, au besoin, à la Région wallonne.

De plus, compte tenu du fait que le variant delta est beaucoup plus contagieux, que des chercheurs comme ceux de l'Institut Pasteur estiment que la vaccination accompagnée d'un pass sanitaire est efficace pour éviter la propagation du virus et, enfin, que le présent dispositif est temporaire et respecte les principes légaux élémentaires, nous devons agir rapidement pour retrouver nos libertés. C'est pourquoi nous soutenons ce texte.

(M. François Bellot, vice-président, prend la présidence)

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le but est évidemment de retrouver le maximum d’ouverture et de liberté, d’éviter de nouveaux confinements et de nouvelles fermetures. Ce matin, notre intervention avait pour but de montrer que le CST n’est pas la seule possibilité pour y arriver. La culture et de l’horeca réclament la possibilité de recourir aussi à d’autres moyens de protéger la population, tels que les gestes barrières ou la distanciation sociale. Ils veulent rester ouverts et accessibles à tous.

À ce titre, nous soulevons une grande interrogation. Recourir exclusivement au CST, c’est exclure une partie de la population. Or, avoir le sens des responsabilités, c’est aussi poser des questions sur la façon de garantir à toute la population une protection et l’accès à une vie quotidienne normale. Marius Gilbert, Céline Nieuwenhuis, Simon Dellicour posent des questions parce qu’ils ont le sens des responsabilités. Ils expriment de vives inquiétudes tout à fait légitimes. Si la population n’a pas confiance dans les mesures prises par le gouvernement, ces experts ont eu le mérite de soulever ces questions que nous avons relayées ce matin.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé du sens des responsabilités. D’après vous, mieux vaut agir que parler. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement pris des mesures, le PTB a aussi pris ses responsabilités en agissant sur le terrain. Les campagnes de prévention et de vaccination que nous avons menées avec nos maisons médicales sont la preuve qu’il est possible de faire autrement, de prendre le temps de rester au contact de la population, d’aller convaincre les personnes non vaccinées et de faire avancer la lutte contre la pandémie. Notre façon de prendre nos responsabilités ne vous plaît pas et cela vous regarde. Nous avons apporté notre contribution au débat et nous continuerons à le faire, parce que la moitié de la population qui s’interroge doit aussi être entendue dans ce Parlement.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous l’avez dit: nous n’aimons pas le CST. Cependant, dans les circonstances difficiles, nous devons endosser la responsabilité d’une telle décision. Nous devons le faire dans un esprit de dialogue et dans un cadre démocratique. En tant que parlementaires, membres de partis politiques, nous devons assumer ces décisions et les expliquer aux citoyens. Je lance un appel à certains: cessez avec les fausses informations sur les réseaux sociaux, car elles divisent et génèrent de l’anxiété. Nous n’avons pas besoin de cela dans le contexte tendu que nous vivons. C’est cela aussi, avoir le sens des responsabilités en tant que citoyen.

Le CST est soumis à plusieurs limitations et nous devons bien évidemment veiller à leur respect. Depuis le début de la crise, le gouvernement a toujours endossé ses responsabilités et n'a pas failli à sa mission. Que ceux qui demandent plus de dialogue, de concertation et d'anticipation soient rassurés. Le gouvernement assure la gestion de la crise dans la transparence et la bonne entente, avec le sens des responsabilités. Je regrette que la Région de Bruxelles-Capitale n'ait pas effectué son travail avec le même souci d'efficacité.

Malgré les difficultés, nous devons aller de l'avant, au bénéfice des citoyens. Au-delà de la vaccination, dont je confirme l'importance, il est nécessaire de mener un travail de communication et de sensibilisation, dans le respect des libertés du citoyen. Cela exige la mobilisation des Régions et des acteurs de terrain. Ce travail est fondamental pour obtenir des résultats positifs.

En conclusion, le gouvernement a le mérite de travailler et d'assumer des décisions dans des circonstances exceptionnelles. C'est ce dont nous avons tous besoin. Mon groupe soutient dès lors pleinement le projet de décret.

M. le président. – La parole est Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, si la mise en œuvre du CST est reportée, nous demanderons avec insistance qu'un nouveau débat soit mené au sein de notre Assemblée. J'ai cru comprendre que vous étiez ouvert à cette proposition. À travers cet accord de coopération, les Régions se voient déléguer certaines initiatives. C'est principalement sur ce point que devra porter le débat, tout en veillant au respect des principes de proportionnalité entre les différents niveaux de pouvoir.

Je tiens par ailleurs à vous remercier d'avoir réaffirmé que l'ensemble des milieux scolaires et des activités liées étaient exemptés de l'application du CST. Il est aussi important que ce soit le cas pour les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans. Concernant le soutien aux différents secteurs, je ne parle pas uniquement de soutien financier. Il peut aussi s'agir d'un soutien à la prise de responsabilités qui, demain, sera celle de l'ensemble des dirigeants et des personnes investies bénévolement ou sous contrat de travail dans les milieux sportif, culturel, de l'enfance, de la jeunesse, etc.

En effet, une communication claire, nationale, univoque et unitaire de l'ensemble des niveaux de pouvoir vers l'ensemble de la population offrira la compréhension nécessaire à ceux qui, demain, devront mettre en œuvre les contrôles sur le terrain. Il faudra également veiller à adapter les moyens de communication utilisés afin de n'exclure personne. Juste avant mon intervention, j'ai lu sur le site de la RTBF un article alertant sur les difficultés d'accéder aux centres sportifs en raison du CST. Ne venez-vous pourtant pas d'affirmer le contraire et de rappeler que l'accessibilité de l'ensemble des sportifs aux infrastructures devait faire partie des balises? J'en appelle donc à une réflexion rapide de

l'ensemble des niveaux de pouvoir sur la clarté des décisions que nous prendrons aujourd'hui.

Finalement, je tiens à adresser mes remerciements et ceux du cdH à l'ensemble des secteurs, qui en prenant eux aussi leurs responsabilités avec la mobilisation des bénévoles, des animateurs, donc de ceux qui s'engagent, participeront à la mise en œuvre de ces décisions démocratiques pour que nous puissions tous retrouver nos libertés fondamentales.

Je le répète, ceux qui voteront ce texte le feront parce qu'ils ont le sens des responsabilités et non parce qu'ils estiment que c'est la meilleure des solutions. Un quatrième confinement aurait été bien pire, surtout pour le bien-être et la santé mentale de la population.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je partage l'avis de Mme Greoli vis-à-vis de la concertation. Elle est tellement essentielle à nos yeux que c'est la raison pour laquelle nous avons déjà voulu, préventivement, solliciter le gouvernement wallon. Nous l'avons déjà fait avec le gouvernement bruxellois pour indiquer toutes les balises à respecter et nous paraissant importantes vis-à-vis d'une série de secteurs qui nous concernent, tels que les sports ou la culture.

Nous serons vigilants à l'égard du décret wallon qui doit respecter ces balises, car il y va à la fois de la gestion de nos compétences et de l'accès, par exemple, du sport pour tous les jeunes et moins jeunes sportifs, notamment dans le sport amateur. Je vous confirme que cette concertation est essentielle et, pour que les choses soient bien claires, elle n'a pas encore eu lieu officiellement avec la Région wallonne. En revanche, elle a bien eu lieu avec la Région bruxelloise.

M. le président. – La parole est à M. Disabato.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je tiens à vous remercier pour ces réponses non convenues. Entre deux maux, par sens des responsabilités, nous avons choisi le moindre mal parce que nous voulons à tout prix éviter de nouvelles restrictions qui seraient véritablement catastrophiques sur les plans humain et sociétal. Certains vivent dans un monde sans aspérités, idéalisé. Le PTB, par exemple, semble parfois enfermé dans une sorte de bulle. Il est vrai que les avis contradictoires nous parviennent souvent et nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir le cap.

Dans son communiqué, le gouvernement wallon a précisé qu'il organiserait des concertations avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cet égard, les balises que vous avez évoquées sont très intéressantes. Il importe que les gouvernements wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles mènent des concertations avec les différents secteurs. C'est véritablement grâce à ce dialogue que nous réussirons à mettre cette solution en pratique. Encore une fois, cette dernière n'est pas une fin en soi.

Par ailleurs, je me réjouis que vous ayez évoqué les non-vaccinés dans votre discours. En effet, je fais partie de ceux qui pensent que la vaccination est nécessaire, mais stigmatiser ceux qui la refusent me paraît être la pire des choses. Cette stigmatisation empêche tout débat. Il faut plutôt convaincre, argumenter, discuter, informer.

Enfin, je me réjouis des balises que vous avez été évoquées pour l'enseignement, notamment le lien entre enseignement et culture, pour les activités extrascolaires, mais aussi dans le sport. Si nous voulons préserver nos jeunes, les concertations à cet égard devraient être plus poussées. En effet, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) aurait décidé d'imposer le CST dès l'âge de 16 ans. Il importe de trouver une solution à ce sujet. Le sport agit comme un catalyseur, un défouloir au sein de cette société fracturée. Il doit constituer un véritable vecteur de soulagement pour nos jeunes. Il est donc important que les limites évoquées se retrouvent dans les demandes que vous adresserez aux gouvernements wallon et bruxellois.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez bien dit qu'il fallait prendre ses responsabilités. En effet, cet accord doit être assumé. Le CST doit inciter à la vaccination, mais il faut garantir un vrai dialogue et ne pas stigmatiser une Région par rapport à une autre, ni opposer des citoyens entre eux. On doit pouvoir entendre ceux qui ne sont pas vaccinés, dialoguer avec eux et les convaincre. Ce n'est pas uniquement le rôle des politiques; les experts de la santé sont là pour faire passer un message par le dialogue. Je salue les démarches entreprises sur le terrain, mais le travail doit être réalisé par des experts de la santé sans couleur politique.

L'autre élément soulevé par Mme Greoli concerne l'importance d'une communication uniforme à tous les niveaux de pouvoir. En politique, il importe de se faire une place et d'exister dans le débat, mais je crois qu'il faut aussi parfois prendre de la hauteur et assumer ses responsabilités. C'est le cas en ce moment. La communication doit être uniforme, notamment en ce qui concerne l'usage de ce CST. D'un côté, il faut inciter à la vaccination. De l'autre, nous devons éviter la saturation des hôpitaux et veiller à ne pas reconfiner certains secteurs.

Vous avez dit que vous alliez être très attentif. Or, l'application du CST dans les secteurs sportif et culturel a des conséquences d'ordre pratique au quotidien. C'est à ce niveau que nous avons un rôle à jouer. Vous avez dit être en concertation avec le secteur. M. Disabato a évoqué les nombreuses craintes de l'AISF, mais d'autres fédérations sportives sont peut-être dans le même cas. Les représentants du milieu culturel ne veulent pas appliquer le CST et nous ont interpellés. Il faut prévoir et anticiper les choses. Les gouvernements régionaux le feront et la Fédération Wallonie-Bruxelles devra être au rendez-vous.

Il faudra proposer des aides. En fonction des demandes et besoins, nous attendrons évidemment les mesures que vous mettrez en œuvre, aux niveaux tant matériel que financier. Pour gérer au mieux ces crises, nous devons aller vers le public en nous basant sur le travail réalisé au sein du Parlement. Je suis heureux d'entendre que vous êtes enclin à susciter le débat dans cette enceinte. Nous avons besoin de jouer ce rôle, de faire en sorte que les principes démocratiques prévalent pendant cette crise et soient renforcés à l'avenir.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

9.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel que déposé au Parlement.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10 Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale (doc. 280 (2021-2022) nos 1 et 2)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Casier, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Beugnies.

M. John Beugnies (PTB). – Les mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale que nous votons aujourd'hui sont nécessaires pour la bonne organisation du cursus des étudiants. Il s'agit d'abord de combattre la propagation de la Covid-19 et, ensuite, d'assurer la tenue des cours, même si nous connaissons les limites des modalités d'enseignement qu'ont connues les étudiants et les enseignants ces derniers mois.

Pour les mêmes raisons que celles qui ont dicté la réorganisation du cursus et des aides sociales décidées pour l'enseignement supérieur, il était nécessaire d'aider les étudiants de l'enseignement de promotion sociale à acheter du matériel informatique. Ces deux millions d'euros sont malheureusement insuffisants pour permettre à tous ces étudiants d'obtenir le matériel nécessaire. En effet, beaucoup d'entre eux sont issus de milieux défavorisés ou reprennent des études et ne sont donc pas correctement outillés, voire pas du tout. Nous soutiendrons

toutefois ce projet de décret, car il constitue une avancée nécessaire vu la situation actuelle.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Nous avons l’habitude de mener cet exercice lors des réunions de commission et des séances plénières. Nous sommes ici face à un projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d’enseignement de promotion sociale, notamment l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 62 portant sur le subventionnement pour l’achat de matériel pour l’enseignement en ligne dans l’enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 48 portant diverses dispositions en matière d’Enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le débat sur la technique est dépassé, car nécessité fait loi.

Par ailleurs, il n’y a rien de politique dans ces textes, si ce n’est le fait de s’adapter à la réalité du terrain. Un terrain qui a été particulièrement perturbé dans l’enseignement supérieur et dans son paysage au sein large du terme. Je fais ici référence à l’enseignement de promotion sociale, lui aussi lourdement touché par la crise sanitaire. Il s’agit tout simplement de la prolongation d’unités d’enseignement qui, dans certains milieux spécifiques ou avec des besoins particuliers, n’ont pas pu se tenir dans les temps escomptés parce que leur évolution a été perturbée.

À l’instar du reste de l’enseignement, il a fallu contraindre, forcer et mener un saut technologique tant pour les étudiants que pour les professeurs. Il était donc nécessaire d’offrir des moyens conséquents pour ce faire, soit plus de deux millions d’euros, tout en garantissant une forme d’équité entre les étudiants. Je crois plus que jamais que les signes sont positifs et que cette mesure doit être soutenue pour aider les publics cibles concernés, à savoir des travailleurs en reconversion professionnelle ou désireux d’acquérir de nouvelles compétences.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

10.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l’examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble du projet de décret.

11 Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur (doc. 281 (2021-2022) nos 1 et 2)

11.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Cornillie, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Beugnies.

M. John Beugnies (PTB). – Comme pour l'enseignement de promotion sociale, les mesures que nous votons aujourd'hui sont nécessaires pour la bonne organisation du cursus des étudiants. De même, la nouvelle tranche d'aides sociales est nécessaire pour soulager les étudiants qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. La précarité étudiante a été grandement aggravée par la crise. À nos yeux, des mesures structurelles sont évidemment nécessaires pour lutter avec ambition contre cette précarité étudiante. Nous ne pouvons pas pérenniser une approche qui tient les étudiants pour responsables de leur précarité, qui compte sur le fait qu'ils fassent appel aux services sociaux et qu'ils se rendent dans les centres publics d'action sociale (CPAS) et les banques alimentaires. Il faut rendre structurelles les aides financières et les aides à la réussite. Il faut aussi s'assurer auprès des services sociaux que ces fonds ont été complètement utilisés.

Enfin, nous attendons toujours, Madame la Ministre, que vous concrétisiez les engagements que vous avez pris, à savoir augmenter les montants des bourses, élargir les critères de leur octroi et réduire le coût des études, à commencer par le minerval. Ce sont autant de mesures qu'il faut prendre pour que la précarité étudiante disparaisse enfin. Vous pouvez compter sur les étudiants et le PTB pour vous le rappeler.

Malgré ces différentes remarques, nous soutiendrons ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ce projet de décret. Les mesures prises étaient indispensables face à la crise, en particulier le renforcement des services sociaux.

Chers collègues, j'attire votre attention sur le risque de voir se multiplier, dans le cadre du subventionnement de l'enseignement supérieur, des enveloppes dédiées à des situations particulières. Madame la Ministre, certains vous poussent à augmenter le nombre de subventions octroyées. Si les mesures votées au-

jourd'hui sont spécifiques à la crise, l'enseignement supérieur a besoin d'un refinancement global avec des objectifs à atteindre et des critères d'évaluation quant à la répartition des moyens entre les universités et les hautes écoles. Multiplier les enveloppes spécifiques ne ferait qu'amoindrir la capacité des pouvoirs organisateurs et des équipes éducatives à répondre aux critères de qualité de l'enseignement et aux besoins des étudiants.

M. le président. – La parole est à M. Disabato.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Le bien-être physique et mental des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est retrouvé plus que jamais au cœur de nos préoccupations durant la crise. Celle-ci a mis à mal l'équilibre personnel et collectif des étudiants et leurs apprentissages et elle a testé leur patience et leur courage dans la poursuite de leurs études.

L'épanouissement de tous les étudiants reste l'une des priorités du groupe Ecolo. Nous nous efforçons de leur fournir une aide et un soutien à travers les moyens dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous soutenons donc le projet de décret et saluons la proactivité du gouvernement qui fait à nouveau preuve de souplesse. Certaines situations peuvent en effet se révéler complexes pour les étudiants au cours des périodes d'évaluation académique dans l'enseignement supérieur.

L'arrêté de pouvoirs spéciaux a pris en compte les mesures exceptionnelles nécessaires pour organiser la précédente année académique, qui a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Espérons que la nouvelle année académique sera riche en rencontres dynamiques et qu'elle sera pleine de promesses d'avenir pour les étudiants. Mon groupe salue aussi les mesures de précaution destinées à limiter le plus possible les risques de propagation du virus. Une dérogation aux dispositions du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur est ainsi prévue afin d'autoriser le dépôt de dossiers d'inscription par voie électronique.

Enfin, nous vous remercions, Madame la Ministre, pour votre pugnacité à défendre l'aide à la réussite et pour les mesures du gouvernement qui ont renforcé les subventions et les allocations. L'année passée, les étudiants de première année n'ont eu que trois semaines de cours en présentiel. Ils avaient dû entamer leurs études de manière brutale en suivant presque immédiatement des cours à distance. Dans l'immédiat, nous saluons les initiatives prises, mais nous espérons tenir prochainement un débat de fond sur l'aide à la réussite.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – J'ai entendu quelques remarques sur le fond qui méritent d'être prises en considération et de trouver réponse. Toutefois, le texte vise surtout à apporter de la souplesse et de la flexibilité par rapport à une série de dispositions que l'on retrouve classiquement en application du décret du 7

novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»): le programme annuel des étudiants, les unités d'apprentissage et les modalités d'information et d'évaluation. Il s'agissait donc de tenir compte de la réalité de terrain qui est très perturbée.

Il y a également le dossier des non-résidents, ces étudiants qui choisissent notre enseignement et qui ont été contrariés par l'interdiction de bouger et de se rassembler pour éviter les contaminations. Le dossier électronique est un point positif. Saisissons cette occasion pour évaluer les mesures et tirons de ces technologie et approche procédurale nouvelles des conclusions pour les autres étudiants. Voyons les avantages pour l'avenir.

Quant aux aides spécifiques, la majorité a fait le choix parfaitement assumé de consacrer une série d'enveloppes à des solutions sur mesure pour tenir compte de la réalité des étudiants. Bien entendu, ce choix ne nous exonère pas de réfléchir au financement de l'enseignement supérieur, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il s'agissait en l'occurrence d'accorder la troisième tranche sur les quatre prévues ainsi que les aides à la réussite en première année de bachelier. Ce sont donc des mesures très concrètes et spécifiques qui amèneront d'autres réflexions. Dans ces trois arrêtés de pouvoirs spéciaux, il est donc toujours question d'accès et d'accessibilité à l'enseignement supérieur garanti pour tous. Il me semblait indispensable de le rappeler.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

M. le président. – Je suspends la séance jusqu'à 14h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 10h50 et reprise à 14h00.*

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

M. le président. – La séance est reprise.

12 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

12.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclarations du ministre-président à propos des barèmes postérieurs à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)»

12.2 Question de Mme Elisa Groppi à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclarations du ministre-président à propos de la réforme de la FIE»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d’actualité.
(*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, votre gouvernement s’est engagé dans un remaniement de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). Une note d’orientation à cet égard a été émise en 2020 et, plus récemment, le texte de la proposition de réforme a été examiné en troisième lecture par le gouvernement. Une quatrième lecture est prévue après que le Conseil d’État aura remis un nouvel avis.

Nous sommes plusieurs à avoir écouté votre discours de lundi matin sur les ondes de La Première. Vous y avez évoqué les barèmes de cette FIE et indiqué que vous ne comptiez pas rediscuter d’une évolution du barème des enseignants au cours de cette législature, alors que la durée de leurs études passe à quatre ans.

La position que vous avez exposée lundi est-elle identique à celle du gouvernement? Cela risquerait de compliquer les discussions relatives à la réforme. Vous avez toutefois fait preuve de plus d’ouverture dans la suite de votre intervention en déclarant que lors des discussions, il faudrait peut-être réfléchir à des compensations en termes de nombre d’heures prestées ou d’encadrement. Des discussions ont-elles déjà été lancées à ce sujet entre votre gouvernement et les partenaires? Vous avez évoqué une estimation assez large du coût de financement du nouveau barème, située entre 300 millions et un milliard d’euros. Il était prévu qu’un groupe de travail intercabinets planche sur l’incidence budgétaire; ce groupe a-t-il finalisé son travail et affiné ce montant?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, lors de la Fête de la Communauté française, vous avez déclaré qu’une revalorisation salariale du métier d’enseignant à la suite de l’allongement de la FIE serait impayable et impossible. Vous vous êtes dit ouvert à cette revalorisation, mais pas sans contrepartie. Vous envisagez de faire travailler les enseignants une heure de plus par semaine ou d’augmenter la taille des classes.

Ces propos sont invraisemblables, d’autant que notre système scolaire compte parmi les plus inégalitaires du monde industrialisé. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que représente la gestion d’une classe de trente élèves et de toutes les difficultés que cela comporte au quotidien. Il faut leur apprendre à lire, à écrire, à raisonner, à se positionner et à s’exprimer. En outre, la moitié des jeunes enseignants quittent la profession moins de cinq ans après y être entrés, ce qui contribue évidemment à la pénurie des enseignants. Dans ce contexte, il ne faut certainement pas empirer les conditions de travail des enseignants, mais bien les améliorer.

Ces idées de non-valorisation de l'allongement des études, d'augmentation de la charge de travail des enseignants et d'augmentation de la taille des classes relèvent-elles de vos propositions personnelles ou sont-elles partagées par l'ensemble du gouvernement? Quel est le plan du gouvernement en termes de réforme de la formation initiale des enseignants?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La FIE est un important chantier parallèle au Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous en avons adopté la réforme en troisième lecture le 2 septembre 2021. Ce changement contribue à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Cependant, la formation a un coût financier dont la responsabilité incombe à notre gouvernement. Il serait trop facile d'annoncer des réformes sans être en mesure de les financer. Or, la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant ce qu'elle est, nous devons être prudents.

Madame Schyns, vous connaissez bien le dossier. Vous savez que je n'ai pas inventé cette estimation entre 300 millions et un milliard d'euros et que le montant exact varie en fonction des ajustements opérés. Au cours de la précédente législature, en tant que ministre de l'Éducation, vous n'avez réussi ni à arrêter une décision ni à négocier avec les syndicats et le monde scolaire. Il est donc un peu facile de reprocher au gouvernement actuel d'avoir les mêmes difficultés.

La réforme sera appliquée aux premiers enseignants en 2026. De nombreux professeurs expliquent que leurs revendications ne concernent pas le salaire. S'ils sont nombreux à quitter l'enseignement après cinq ans, ce n'est pas pour des raisons salariales, mais bien à cause de problèmes d'encadrement et d'un manque de bien-être dans leur fonction. Vu la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pourrions nous montrer créatifs et ouvrir un débat sur le volume horaire des enseignants et sur les normes d'encadrement. À vous entendre, Mesdames les Députées, toutes les classes comporteraient 30 élèves. Bien sûr, de tels cas existent, mais il existe aussi des classes constituées de trois ou quatre élèves dans certaines options. Il faut ouvrir un débat à ce sujet. Certes, nous avons la responsabilité de concrétiser cette réforme, d'où la nécessité du passage du texte en troisième lecture, mais nous devons être prudents sur le plan budgétaire et voir de quelle manière nous pourrions compenser une revalorisation. Je ne suis pas opposé à l'augmentation barémique des enseignants, mais nous devons étudier la manière de le faire.

Il est effectivement question d'un coût entre 300 millions et un milliard d'euros. Or, nous avons aussi abordé ce matin de nombreux autres domaines: la jeunesse, la culture, l'aide à la jeunesse, l'enseignement supérieur... Pour ces secteurs, nous évoquons des montants de quelques centaines de milliers d'euros, voire d'un ou deux millions, mais tout à coup, lorsqu'il s'agit de l'enseignement obligatoire ou des enseignants, nous devrions dégager des sommes phénoménales!

Par ailleurs, je rappelle que lorsque la formation des infirmières est passée de trois à quatre ans, aucune revalorisation barémique n'a été envisagée.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, votre position d'aujourd'hui est plus nuancée que celle de ce 27 septembre. Il est important de dire qu'il faut faire tourner des modèles. En effet, entre 300 millions et un milliard d'euros, il y a des possibilités de déplacer les curseurs pour la revalorisation, mais aussi pour l'accompagnement et le temps de travail. Le groupe cdH se situera toujours du côté des mesures prônant une revalorisation, et ce, tant pour les enseignants que pour les directeurs d'école, car la tension barémique entre, par exemple, les directeurs des écoles fondamentales et les instituteurs disposant d'un master est beaucoup trop faible. Cette question est liée à la FIE.

La situation du système d'enseignement est comparable à celle du monde médical, qui éprouve toutes les difficultés pour trouver des soignants. De la même façon, l'enseignement souffre de pénurie dans certaines zones et pendant des périodes spécifiques. Il faut faire attention à ne pas aggraver cette pénurie en diminuant l'attractivité des études et de la fonction.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je suis interpellée par le manque d'unité du gouvernement à l'égard de cette réforme. Les propos vont dans plusieurs directions. Ainsi, le ministre Daerden s'est désolidarisé de vos propos dans la presse, Monsieur le Ministre-Président. Je m'interroge également sur le fait que depuis la première mouture du décret en 2019, les ambitions restent très élevées, mais les moyens dégringolent au fil des déclarations. Aujourd'hui, j'entends que nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir payer des enseignants qui seraient formés un an de plus. C'est scandaleux! Vos propos ont aussi fait bondir les syndicats, qui les ont perçus comme une déclaration de guerre. Ce terme reflète leur colère, qui est tout à fait justifiée! Non, Monsieur Jeholet, il ne faut ni gonfler les classes ni surcharger les professeurs; au contraire, il faut leur donner les moyens de rendre notre enseignement moins inégalitaire et d'accompagner les jeunes convenablement.

12.3 Question de M. Laurent Léonard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Déclaration du ministre-président dans le cadre de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Laurent Léonard (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je désire revenir sur un autre volet de votre interview où vous avez évoqué la fusion des réseaux dans l'enseignement officiel. Avez-vous déjà eu des retours par rapport à cette déclaration? Les pouvoirs organisateurs ont bien sûr plusieurs dossiers sur la table tels que la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, je vous rassurerai en apportant des éclaircissements sur l'objectif et le calendrier.

S'agissant de l'enseignement obligatoire, l'objectif de la ministre de l'Enseignement et de l'actuel gouvernement est de mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'excellence. Vous avez souvent interrogé la ministre de l'Enseignement à ce sujet et nous aurons bientôt une réunion avec les acteurs de l'école.

Quant à la viabilité et la situation financière de l'institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons nous positionner pour déterminer si les Wallons et les Bruxellois peuvent encore unir leurs forces pour porter un projet francophone commun. J'ai indiqué qu'il était selon moi indispensable de porter un projet francophone commun. Nous verrons ensuite comment se définira la «tuyauterie institutionnelle». Cette question ne préoccupe pas nos concitoyens, qui s'intéressent davantage à l'efficacité des politiques que nous menons.

Nous savons que la situation financière est difficile aujourd'hui. Elle est soutenable parce que les taux d'intérêt sont bas, mais je suis inquiet par rapport à l'évolution des taux d'intérêt et à la position européenne dans le temps. Si nous voulons défendre ce projet francophone commun, nous devons réfléchir et déterminer les matières que nous gérerons.

Concernant l'enseignement, je veux vous rassurer: nous avons suffisamment de travail. La ministre en a suffisamment. Nous commencerons par imaginer un seul réseau d'enseignement public. Vous êtes intervenu en proposant de procéder rapidement en confiant l'enseignement fondamental aux communes et les enseignements technique et professionnel aux provinces. Je suis ouvert à cette proposition et j'ai constaté que vous étiez ouvert au débat.

Il faut avoir le courage de se poser cette question. Il faut dire que la multitude des réseaux d'enseignement coûte cher. C'est un constat. Je ne veux pas raviver la guerre scolaire et personne au gouvernement ne souhaite le faire. Cependant, la création d'un seul réseau public ou d'une autre organisation au sein des réseaux publics, à des fins de simplification, de visibilité et d'économies, est un objectif qu'il faut porter et que je porterai dans les années à venir. Il faut y réfléchir dès maintenant. La préoccupation porte toutefois aujourd'hui sur les différents chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est ce dont nous nous occuperons dans les semaines à venir.

M. Laurent Léonard (PS). – Mes questions ont trouvé réponse. Je ne me positionnerai pas sur le sujet en tant que tel. Le contexte est ici beaucoup plus large puisque vous avez évoqué la Fédération Wallonie-Bruxelles et les finances de manière globale. Nous y réfléchissons, mais ce n'est pas le débat qui nous occupe aujourd'hui. L'urgence est ailleurs.

12.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée internationale des seniors»

12.5 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre la discrimination des aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité.
(Assentiment)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je souhaite que les problématiques liées aux seniors soient mieux intégrées à l'ensemble des politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'ailleurs, dans le domaine de l'éducation permanente, la Commission des seniors a été mise sur pied par le biais du décret du 26 mai 2011 instaurant la Commission des Seniors de la Communauté française. Le texte prévoit que la mission première de cette commission est de rendre des avis, d'initiative ou à la demande du gouvernement ou du Parlement, sur toutes les matières touchant l'intérêt des seniors en Fédération Wallonie-Bruxelles, voire dans d'autres entités fédérées. Malheureusement, en dix ans, aucun avis n'a jamais été demandé, ni par le gouvernement, ni par notre Parlement. C'est pourquoi je vous ai déjà interpellée plusieurs fois à ce sujet.

Vous avez relancé la Commission des seniors, Madame la Ministre, car ce projet vous tient à cœur. Ce 1^{er} octobre se tiendra la Journée internationale des personnes âgées. À cette occasion, la section Belgique francophone d'Amnesty International a dévoilé aujourd'hui les résultats d'un sondage qui a fait l'objet de nombreux articles de presse. Ces résultats sont très interpellants: sept aînés sur dix estiment être victimes de préjugés, plus encore en contexte de crise sanitaire; un aîné sur deux estime ne pas être représenté de manière positive dans les médias et la publicité; un aîné sur deux trouve que ses préoccupations ne sont pas prises en considération de manière adéquate dans les politiques publiques.

Cette étude d'Amnesty International ne serait-elle pas l'occasion d'interroger la Commission des seniors sur les politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Vieux, inutile, profiteur, sourd, lent, inapte à la technologie... Je vous rassure, Madame la Ministre: ces mots doux ne vous sont pas adressés. Ils sont tirés du sondage effectué par Amnesty International, notamment auprès des personnes de plus de 55 ans qui relaient leur perception des préjugés, discriminations et maltraitements dont elles se sentent victimes.

Les chiffres du sondage sont en effet édifiants: sept personnes sur dix estiment être victimes de préjugés et une sur quatre de maltraitance. De plus, une petite

annotation nous apprend qu'en réalité, une sur deux se dit soit victime soit témoin de maltraitance. Il vous est certainement arrivé, comme à moi, d'entendre un ami se plaindre de maltraitance en faisant référence à une «connaissance» qui n'est autre que lui-même. Une personne sur deux, ce n'est pas anodin. Ces chiffres interpellent et attestent de la gravité d'un phénomène dont nous devons tenir compte. Il nous faut agir dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ces stéréotypes et intégrer toutes les catégories de la population dans la société.

À l'approche de la Journée internationale des personnes âgées, avez-vous eu vent de ces chiffres? Dans l'affirmative, comment les interprétez-vous? Où en sont les travaux de la Commission des seniors? Qu'en est-il de la mise en œuvre de ce plan triennal consacré aux seniors dont il a été question? Envisagez-vous d'adopter d'autres dispositifs pour améliorer la prise en compte de ce public et lutter contre ces préjugés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, j'ai moi-même été interpellée par ce rapport dont j'ai pris connaissance ce matin par voie de presse. Je vais l'analyser et je compte le soumettre à l'avis de la Commission des seniors. En tant que ministre de l'Éducation permanente, je profite de vos questions pour rappeler le rôle fondamental et transversal de l'éducation permanente dans notre société. L'éducation permanente constitue un socle essentiel pour la démocratie culturelle, d'une part, et pour la démocratie participative, d'autre part. Par le biais des avis qu'elle remet, la Commission des seniors permet de rendre nos politiques fonctionnelles, en ce compris pour les seniors. Le rapport nous apprend ainsi qu'il serait utile de tenir compte des préceptes de l'éducation permanente dans le domaine de l'égalité des chances.

J'ai déjà eu l'occasion de soumettre deux demandes d'avis à la Commission des seniors. L'une concerne le rapport «*Un futur pour la culture*» et l'autre le plan relatif à l'éducation aux médias, cette dernière ne concernant pas exclusivement les jeunes. Je soumettrai donc une troisième demande d'avis à cette commission dont j'ai renouvelé l'agrément pour une durée de trois ans.

Le gouvernement a approuvé le plan triennal et la Commission des seniors en assurera la mise en œuvre. Je suivrai de près l'évolution de ce dossier qui permettra des améliorations dans le domaine de la politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, je tiens à souligner le rôle d'autres associations qui font avancer la question de la place des aînés dans notre société belge francophone. Outre la Commission des seniors, nous soutenons ainsi les ASBL Énéo, Espace Seniors, Âgo et Entr'ages pour le travail réalisé en éducation permanente.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je prends note de votre volonté de réserver une suite favorable à ma demande et je vous remercie pour l’enthousiasme dont vous faites preuve à ce sujet depuis un an. Pour rappel, la plupart des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de l’aide aux personnes et en particulier en ce qui concerne la politique du troisième âge – selon l’appellation du décret – ont été transférées en 1992 à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (COCOF). Depuis lors, les problématiques liées aux seniors sont trop souvent appréhendées uniquement sous le prisme de la santé, ce qui contribue au renforcement des préjugés discriminatoires à leur égard. Ce phénomène porte un nom: l’âgisme.

Nous devons donc adopter une stratégie claire et transversale pour soutenir et favoriser la participation et l’inclusion des seniors, au même titre que les jeunes, dans l’ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons encourager les projets intergénérationnels dans les secteurs de l’enfance, de la jeunesse, de l’aide à la jeunesse et de l’éducation; mais il faut aussi, en collaboration avec la Commission des seniors, améliorer l’accès à la pratique sportive, à la culture, à l’éducation permanente, à l’information, aux médias. Cette commission existe depuis dix ans et n’a jamais été sollicitée. Il est temps de le faire. Une proposition de résolution sera prochainement déposée en ce sens.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je suivrai les travaux de la Commission des seniors avec attention. Les chiffres en ma possession m’interpellent, d’autant plus que l’Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu’il y a seulement environ un cas de maltraitance sur 24 qui est déclaré. Cela nous rappelle combien la part d’ombre entourant ce phénomène est importante. En outre, j’attire votre attention sur le fait que des discriminations peuvent être cumulées à d’autres. Au sein de cette étude, une phrase m’a frappée: «être femme et vieille, c’est pas top». C’est une réalité et il serait bénéfique que la Commission des seniors se penche la question.

12.6 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Triple-ment des inscriptions chez les Scouts»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je voudrais parler foulard! De ce foulard qui me rend fier. De ce foulard qui m’a permis de vivre pendant des années, comme animé d’abord et comme animateur ensuite. Des expériences de vie incroyables qui ont très largement contribué à construire l’adulte que je suis aujourd’hui. Le foulard scout a fait parler de lui dans la presse ce week-end puisque les Scouts ont annoncé, assez fièrement, un triplement du nombre d’inscrits lors de cette rentrée 2021 par rapport à l’an dernier.

Ce phénomène démontre que les jeunes et les enfants ont besoin de sortir de chez eux, de retrouver leurs pairs et de vivre des expériences collectives, permises notamment par les mouvements de jeunesse. Cela témoigne également de la vitalité des mouvements de jeunesse et, plus largement, des organisations et associations de jeunesse, qui constituent des lieux de vie en société particulièrement importants. Un tel succès ne peut que nous réjouir.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec les Scouts et l'ensemble des mouvements de jeunesse au sujet de cette augmentation? Disposez-vous d'éléments d'analyse complémentaires sur cette augmentation? Avez-vous identifié, avec votre cabinet, des pistes d'actions et des solutions pour accompagner les mouvements de jeunesse dans la gestion de cette augmentation du nombre d'inscriptions? Au-delà des listes d'attente qui sont malheureusement à déplorer, ces pistes pourraient-elles se matérialiser par la mise à disposition de locaux, par une augmentation des tensions sur l'organisation des camps ou par la nécessaire augmentation du nombre d'animateurs? Notons que ces derniers doivent être formés, la crise ayant eu des conséquences sur l'organisation des formations.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai moi-même participé aux mouvements de jeunesse et connais l'importance qu'ils peuvent revêtir dans le parcours de développement d'un jeune. Ce triplement des inscriptions est évidemment une excellente nouvelle et représente en même temps un défi puisque des contraintes organisationnelles devront être rencontrées.

J'en ai discuté avec les représentants des Scouts, que j'ai rencontrés dans le cadre d'une visite au centre de crise post-inondations à la mi-juillet. Nous avons prévu de nous revoir le 15 octobre, ce qui témoigne d'un dialogue régulier. Plusieurs d'entre eux m'ont fait part de l'augmentation des inscriptions. Après les confinements, ce mouvement de jeunesse présente probablement un attrait particulier pour les jeunes, qui ont le goût des autres. Nous devons sans doute y voir un effet d'appel. Nous serons attentifs à cette évolution, comme à la réforme des rythmes scolaires, positivement accueillie par les mouvements de jeunesse pour autant qu'on les aide à surmonter certains défis. Nous devons dans ce cadre mener des actions de sensibilisation auprès des endroits de camps. Certaines provinces comme celles de Namur, de Liège et du Luxembourg sont en effet particulièrement plébiscitées.

Nous devons également développer la capacité du centre de prêt de matériel de Naninne. Nous travaillons également, en partenariat avec la ministre Bénédicte Linard, à augmenter le nombre de tentes proposées. Nous devons aussi envoyer un signal en termes de mesures d'accompagnement, y compris par la mise à dis-

position de bâtiments scolaires. Dans ce cas, nous travaillons avec les ministres Caroline Désir et Frédéric Daerden.

Toutes ces mesures doivent permettre aux mouvements de jeunesse de remplir leur fonction de formation des CRACs, les jeunes citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Nous savons en effet qu'éduquer ne consiste pas seulement à remplir un vase; c'est aussi allumer un feu. Cette phrase, dont j'ai oublié l'auteur, s'applique parfaitement aux mouvements de jeunesse.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes et concrètes. Je souligne votre engagement à suivre ce dossier. Je me réjouis du contact établi avec les mouvements de jeunesse et des pistes concrètes proposées, qui leur permettront de faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions. Gageons par ailleurs – ce qui est moins sous notre contrôle – que les volontaires qui viendront grossir les rangs des animateurs permettront de répondre à cette hausse du nombre de membres. J'ai peu de doutes à ce sujet.

Enfin, je rappelle l'importance des mouvements de jeunesse et, plus largement, de toutes les associations de jeunesse et socioculturelles soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour «faire société». Elles sont indispensables, en particulier en période d'instabilité et d'incertitude. Je tiens à remercier et à mettre en lumière tous celles et ceux qui, sur le terrain et au quotidien, contribuent à ce vivre-ensemble.

12.7 Question de M. Yves Evrard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Promotion du sport féminin comme vecteur favorisant la pratique du sport chez les jeunes»

M. Yves Evrard (MR). – La crise a eu des conséquences importantes à de nombreux niveaux. Chez les Scouts, la fréquentation a augmenté, mais le contraire s'est passé dans le domaine sportif, même si le télétravail a parfois permis à certains de faire du sport, notamment grâce à l'économie réalisée sur les temps de trajet pour se rendre au travail. Mais, dans l'ensemble, force est de constater un décrochage dans la pratique sportive.

La Haute École Robert Schuman à Libramont a organisé une journée de colloque sur cette thématique. Vous y étiez, Madame la Ministre, et les spécialistes se sont penchés sur cette question, notamment sur l'articulation entre le sport à l'école et le sport au niveau des fédérations et des différentes ASBL.

Au vu des constats dressés, on se rend compte qu'il reste beaucoup de travail pour redonner le goût de la pratique sportive, puisque le nombre d'affiliations au niveau des fédérations a baissé de 30 %. Lors de ce colloque, la nécessité

d'envisager le sport en famille a également été mise en évidence, notamment avec l'exemple donné par les parents. Les parents qui font du sport représentent, en effet, une incitation importante pour les enfants. L'aménagement des plages horaires en est un autre aspect, afin de permettre aux parents et aux grands-parents de pratiquer un sport pendant que les enfants et les petits-enfants pratiquent eux aussi.

Je voudrais également souligner la situation particulière du sport féminin. Les mamans ont souvent moins l'occasion de faire du sport. Qu'en est-il au niveau de l'ADEPS? Nombre d'initiatives et de sondages sont réalisés. Comment comptez-vous ramener les taux de fréquentation à leur niveau précédent? Quelle dynamique soutiendrez-vous en faveur du sport féminin?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le colloque organisé par la Haute École Robert Schuman à Libramont était très intéressant. Il a permis de confirmer ce que nous savions déjà, puisqu'une étude de l'ADEPS avait révélé ce décrochage sportif, en particulier chez les filles.

La préadolescence est une période de baisse de fréquentation des salles de sport par les jeunes filles; c'est le cas aussi lorsqu'elles deviennent mères. Les filles ont une pratique sportive plutôt libre – jogging et vélo, par exemple –, là où les garçons ont plus tendance à favoriser les contextes de sport organisé. Les chiffres sont par ailleurs sans appel: 30 % d'affiliées seulement et 7 % de femmes dans les services de direction des clubs et fédérations.

Face à ce constat, le gouvernement a décidé d'agir en déployant un plan de promotion du sport auprès des femmes. Ce plan comprend une objectivation du phénomène à l'aide d'études et d'une augmentation de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des clubs et des fédérations. Cette augmentation doit passer par un changement décretal, puisque le décret actuel prévoit 80 % maximum de personnes du même sexe dans les instances dirigeantes. Ce chiffre est peu ambitieux, vous en conviendrez. L'objectif est donc de rééquilibrer ce pourcentage pour ne pas avoir plus de deux tiers de personnes du même sexe dans les instances dirigeantes des clubs et des fédérations.

Nous avons également travaillé sur la campagne de promotion du sport auprès des femmes. Un webinaire était organisé jeudi dernier. Nous travaillerons aussi sur la promotion de notre génération dorée d'athlètes. En effet, deux des trois médailles d'or récoltées aux derniers Jeux olympiques ont été remportées par des femmes, sans oublier les très beaux résultats de Michèle George aux Jeux paralympiques. Nous avons de quoi être fiers. Par ailleurs, une campagne de promotion des femmes dans les médias est menée conjointement avec la ministre Bénédicte Linard. Enfin, je m'en voudrais de passer sous silence les initiatives

de l'ADEPS pour la sensibilisation et l'information sur les marches «Points verts» destinées aux associations féminines ou féministes.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je note la dynamique au sein du Parlement et de votre cabinet afin de traiter au mieux la problématique du sport féminin. J'imagine que vous menez des évaluations pour voir si les résultats seront favorables. C'est important, car la pratique du sport a une influence directe sur l'état de santé de notre société.

Il est nécessaire de renforcer les synergies entre le sport à l'école et la pratique du sport au sein des fédérations, notamment dans le cadre d'activités communales, de manière à retrouver le même niveau qu'auparavant. Comme vous l'avez souligné, maintenant que nous avons identifié les raisons principales, nous devons encourager les jeunes à être pleinement actifs afin d'éviter les décrochages.

12.8 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Diffusion de l'enquête "Le milieu du terrain" sur la corruption dans le foot»

M. John Beugnies (PTB). – Ce soir, la RTBF diffusera, dans l'émission «*#Investigation*», un documentaire sur la corruption dans le football belge. Certains, dont l'ancien président de la *Pro League*, se sont déjà exprimés à ce sujet, estimant que le football est gangréné par la corruption à tous les étages; un commentateur sportif très connu dans le monde du football parle même d'un mal chronique. Selon lui, le domaine du ballon rond est un petit milieu dans lequel tout le monde se connaît et où certains n'hésitent pas à magouiller dans la plus grande impunité.

Il mentionne même une certaine *omerta*, ainsi qu'une grande quantité d'argent impliquée. Le milieu sportif est dominé par un système mafieux. Cela n'est pas sans conséquence: il y aurait des matchs truqués, de la complicité de certains arbitres, des rétrocommissions et de la fraude fiscale. Les joueurs sont considérés uniquement comme de la marchandise. Où est le sport dans tout ça?

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ces informations? Quel est votre plan pour lutter contre la corruption dans le football belge? Comment comptez-vous lutter contre la diffusion de ces pratiques, prioritairement envers les plus jeunes joueurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je n'ai pas encore vu le documentaire puisqu'il sera seulement diffusé ce soir. Il

faudra voir si les faits sont avérés. Nous devons respecter la présomption d'innocence. Toutefois, si les faits étaient avérés, il s'agirait évidemment d'un message déplorable envoyé aux jeunes, qui ont tendance à pratiquer le mimétisme avec les sportifs de haut niveau. Nous devons être très attentifs à ce dossier.

Je me réjouis que nous ayons adopté, voici deux semaines en commission, le projet de décret visant l'éthique sportive et instituant un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un Réseau éthique. Ce projet de décret sera d'ailleurs présenté très prochainement en séance plénière et soumis à votre vote. Je me réjouis de l'adoption de ce texte parce que la lutte contre la tricherie, contre la corruption et contre le truquage des matchs sont incluses dans la définition de l'éthique sportive. La désignation de référents et de délégués «Vivons Sport» jouera un rôle très important en faveur de l'éducation et de la sensibilisation.

L'Observatoire de l'éthique que nous allons créer aura aussi un rôle très important. Il pourra nous faire des recommandations. Je pense que des recommandations dans le domaine de la protection des lanceurs d'alerte – à l'image de ce que nous avons mis sur pied dans la lutte contre le dopage – pourraient être une piste à explorer, mais ce sera bien sûr à l'observatoire d'en décider.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, la création de l'Observatoire de l'éthique, que nous avons soutenue, est le signe d'une évolution. Malheureusement, nous pensons que cette avancée ne sera pas suffisante. En effet, dans le milieu sportif règne principalement l'impunité. Le problème est que les magouilleurs font ce qu'ils veulent, car ils savent qu'ils ne seront pas punis. Pour le résoudre, nous devons donner plus de moyens à la justice pour que ses représentants puissent faire leur travail, inculper ceux qui doivent l'être et ne pas être obligés d'accepter des transactions pénales, faute de financement. Les personnes qui se livrent à la corruption ne devraient pas pouvoir payer la justice pour éviter la prison. La situation doit évoluer; nous devons agir urgentement. Il en va de l'avenir de nos jeunes sportifs, vous l'avez souligné, afin qu'ils n'agissent pas par mimétisme avec les sportifs de haut niveau et ne soient pas victimes d'un tel système.

12.9 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Malbouffe dans les écoles»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Test-Achats vient de publier une étude sur la qualité des collations dans les écoles. L'association de consommateurs a ainsi analysé 179 collations destinées aux enfants. Au total, 83 % d'entre elles sont de qualité nutritive médiocre, voire mauvaise. Les collations constituent un problème majeur dans l'alimentation des enfants. En Belgique, 20 % des enfants sont en surpoids et 7 % souffrent d'obésité.

Madame la Ministre, quels dispositifs existent-ils en Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner les jeunes dans le domaine de l'alimentation? Il est essentiel de les sensibiliser à une alimentation saine, mais aussi, comme Test-Achats le propose, de les aider à décrypter la publicité. Les publicités qui mettent en scène des mascottes et autres personnages attirent le regard des enfants et constituent de véritables pièges à sucre, incitant à de mauvaises habitudes alimentaires.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de généraliser les fontaines à eau dans les écoles. Existe-t-il un cadastre des fontaines à eau? La DPC prévoit également d'offrir du potage aux enfants lors de la pause de 10h00. Si une telle mesure fut évidemment difficile à implémenter durant la crise sanitaire, elle n'en reste pas moins importante pour l'alimentation saine des enfants. Plus généralement, les distributeurs de boissons et de collations sucrées ont-ils toujours leur place dans les écoles? Il est temps d'y réfléchir.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai pris connaissance de l'enquête de Test-Achats. Les bonnes habitudes de vie liées à l'alimentation, à l'hydratation ou au sommeil sont abordées de manière transversale dans différents référentiels du futur tronc commun, comme les référentiels d'éducation physique et de la santé ou le référentiel des sciences.

La sensibilisation à la consommation d'eau fait partie intégrante des thématiques de l'appel à projets «Alimentation saine et durable». Plusieurs écoles ont intégré dans leur projet l'installation de fontaines à eau ou la généralisation de l'usage des gourdes. Les distributeurs de boissons sucrées ont disparu des établissements de l'enseignement fondamental et ont parfois été remplacés par des distributeurs d'eau ou de boissons à base de lait.

Dans l'enseignement secondaire, le cas des distributeurs est plus difficile à régler, car les écoles se heurtent à des impératifs de rentabilité financière, notamment vis-à-vis des amicales associées aux établissements. Cela reste toutefois l'un de mes combats.

Quant au projet d'offrir des potages et des repas gratuits, au-delà du fait qu'il a été ralenti par la crise sanitaire, il a été articulé à l'appel à projets «Alimentation saine et durable». Il relève cependant des compétences du ministre Daerden.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, vous allez dans la bonne direction, mais il reste du travail à abattre, notamment vis-à-vis des distributeurs dans l'enseignement secondaire. Pour sa part, Test-Achats demande de revoir, au niveau européen, la réglementation relative à la publicité et de supprimer les techniques promotionnelles que j'ai citées dans ma question.

Il est également essentiel d'offrir des alternatives aux enfants. Dans une carte blanche publiée dans la revue «*Tchak*», la secrétaire générale du Réseau wallon

de lutte contre la pauvreté (RWLP), Christine Mahy, fustige certaines initiatives qui visent essentiellement à sensibiliser les familles. Elle rappelle ainsi qu'il ne faut pas faire reposer la responsabilité sur les familles qui sont parfois en situation précaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre l'initiative d'offrir une alimentation saine dans les écoles.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect financier de la présence des distributeurs à l'école, je rêve de voir les écoles installer des distributeurs d'alimentation saine et locale qui leur permettraient aussi de générer des rentrées financières. La situation actuelle est problématique: d'un côté, les écoles reçoivent une contribution pour placer des distributeurs, mais de l'autre, cela met à mal la santé de nos enfants.

13 Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (doc. 277 (2021-2022) nos 1 à 3)

13.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La Conférence des présidents a décidé de fixer les temps de parole comme suit: 20 minutes pour le PS, le MR et Ecolo; 40 minutes pour le cdH et pour le PTB; 10 minutes pour Défi; 30 minutes pour la réponse du gouvernement; 5 minutes pour les répliques pour chaque groupe politique reconnu et 3 minutes pour Défi.

M. Lepine, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je ne peux imaginer que cette discussion générale ait lieu en l'absence de M. Daerden.

M. le président. – Il est logique que le gouvernement soit représenté pour la discussion générale d'un projet de décret.

Je suspends dès lors la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 14h50 et reprise à 15h00.*

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a fêté ce lundi son cinquantième anniversaire: un demi-siècle, cela se fête, et quel plus beau ca-

deau pouvions-nous espérer, Monsieur le Ministre, que celui qui vous avez décidé de lui faire, avec le gouvernement, en attribuant 230 millions d'euros à la rénovation de ces bâtiments scolaires? Nous connaissons tous ici l'importance que revêt l'éducation pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les bâtiments scolaires en sont indiscutablement la vitrine. Quand un élève se sent bien dans son espace, dans son école, c'est tout son apprentissage qui est favorisé.

C'est donc un moment historique, à plusieurs titres. Tout d'abord, le montant du Plan de relance européen reçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles est une aubaine incroyable que votre gouvernement a su habilement négocier, comme l'ont soulevé tous les groupes. En effet, sur les six milliards d'euros octroyés à la Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles en a eu 500 millions. C'est presque inespéré: toujours est-il que les montants sont là et qu'il nous revient maintenant d'en faire le meilleur usage possible.

À nouveau, je tenais, au nom du groupe PS, à vous féliciter et à féliciter vos équipes pour le travail accompli: vous avez déniché une enveloppe exceptionnelle de 230 millions d'euros pour assurer la rénovation des bâtiments scolaires, avec une obligation particulière en matière énergétique, ce qui permettra non seulement de nous conformer aux attentes environnementales que nous nous sommes fixées, mais aussi de réduire considérablement le coût d'utilisation de ces infrastructures. Le gouvernement s'engage ainsi avec détermination à donner à nos élèves un cadre d'apprentissage de qualité. Notre volonté commune est d'offrir des écoles de qualité à tous les élèves et à toutes les équipes éducatives, quels que soient leurs horizons, domicile, réseau et niveau d'apprentissage, en tenant compte des besoins, des ressources et des spécificités de chacun.

Ces 230 millions d'euros sont certes une aubaine, mais comment les répartir entre les différents pouvoirs organisateurs? C'est toute la question. Je ne jouerai pas, contrairement à ce que certains souhaiteraient, la surenchère au regard de ce que j'ai entendu de si indélicat en réunion de la commission du Budget, tant le trait était forcé et partisan. Or, nous savons que tout ce qui est excessif peut être vu comme insignifiant. Soyons donc humbles: tous les arguments entendus auraient pu être retournés contre leur auteur et nous serions, avec de tels débats, revenus soixante ans en arrière.

Jacques Prévert disait d'ailleurs que la meilleure façon de ne pas avancer était de suivre une idée fixe. C'est ce que j'ai entendu durant de longues heures en réunion de commission du Budget. C'est probablement là une différence importante entre conservatisme et progressisme. Avoir un idéal fixe est bon en politique, mais avoir des idées fixes ne permet pas souvent des avancées.

Vous trouverez donc ci-après dans mes propos – même si personne ne doit ignorer l'histoire et la lecture qu'il en fait – un point de vue posé et constructif. Comme il l'a été rappelé, toutes les écoles, toutes les infrastructures scolaires

n'ont pas les mêmes besoins et ne sont pas dans le même état de vétusté. Le projet de décret en a tenu compte, car, si la clé de base a été établie dans la proportion des montants octroyés lors des précédentes années, afin de garantir à chacun la possibilité de proposer de nombreux dossiers, la répartition des moyens tiendra compte des besoins spécifiques et des réalités de terrain, en mettant tous les réseaux sur un pied d'égalité. C'est le principe même des vases communicants du projet de décret.

Les besoins sont, par ailleurs, soumis à quelques autres réalités que nous ne pouvons ignorer. Aussi, certains pouvoirs organisateurs sont parfois propriétaires de leur bâtiment, d'autres pas. Certains ont des aides provenant d'autres institutions, d'autres pas. Certains ont déjà bénéficié de moyens et de travaux, d'autres pas. Certains ont des problèmes réels de salubrité ou de sécurité, d'autres pas. Autant dire que nous comprenons qu'il a fallu prendre toutes ces variantes en compte et s'interroger sur un mécanisme le plus équitable de répartition. C'est là que la clé de répartition a vu le jour. Elle devait prendre en compte les réels besoins des établissements et non les équilibres revendiqués, à une époque où la seule volonté de quelques-uns était d'aller chercher un maximum d'argent dans la poche de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plutôt que de voir l'intérêt final qui, je le rappelle quand même, est l'enfant.

C'est bien l'enfant l'intérêt final, c'est pour l'enfant que nous travaillons. À ce propos, je tenais à souligner à nouveau votre transparence envers les membres de la commission et également vis-à-vis des fédérations de pouvoirs organisateurs, qui ont été consultés et mis au courant tout au long du processus d'élaboration du projet. De nombreuses réunions se sont succédé, apportant d'ailleurs des modifications ou des adaptations, au regard des attentes et des demandes spécifiques de chacune de ces fédérations de pouvoirs organisateurs. Personne dans ces fédérations ne pourrait le nier. Je ne dirai pas que cette clé et ce mécanisme de répartition font consensus. Les débats partisans que nous avons eus en réunion de commission sur le sujet en témoignent. Je suis habitué à ces débats. Je comprends le jeu politique, mais je ne le partage pas et je l'ai d'ailleurs parfois combattu.

Nous estimons que le dossier présenté ici, avec les nuances apportées au texte initial à la suite des discussions avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, se base davantage sur des besoins réels que sur une clé de répartition d'un autre temps. Nous pensons que la clé actuelle est équitable et que chacun y trouvera son compte. Cette clé est d'abord équitable, car elle prend en compte la réalité de terrain et les besoins les plus criants, comme en témoignent les nombreux critères utilisés. Je pense aux différents pools établis suivant les pourcentages d'économie d'énergie, la salubrité, l'hygiène. L'égalité souhaitée et ressassée ce matin encore dans la presse n'est qu'une volonté de similitude. Ça me désole, car je pense que nous devons rechercher constamment la justice. L'équité, c'est la justice. L'égalité, c'est la similitude.

Je pense ensuite que chacun y trouvera son compte. Cette manne tombe un peu du ciel et n'aurait jamais profité aux bâtiments scolaires si le ministre ne s'en était pas préoccupé, quel que soit le réseau concerné. À titre personnel, je préférerais toujours obtenir 25 % d'une somme qui n'était pas prévue, quel que soit le montant, plutôt que 50 % ou 100 % de rien. Brandir une dizaine de fois en commission la menace d'un éventuel recours contre ce décret relève d'une forme de schizophrénie. Il serait dommage que les réseaux, y compris celui des communes – qui avaient d'ailleurs été sollicitées par certains pour rédiger des motions contre-productives et partisans –, subissent les conséquences d'un détachement de la réalité, d'une agressivité excessive, d'une automutilation ou de croyances erronées et soient lésés en payant finalement les relents d'une guerre scolaire appartenant au passé.

Le calendrier et les délais proposés sont ambitieux. J'y reconnais votre volonté d'avancer, Monsieur le Ministre. N'oublions pas que l'Union européenne nous a imposé un calendrier qu'il faudra respecter. Nous serons évidemment attentifs aux délais impartis et nous plaiderons partout pour trouver des solutions afin de réduire les délais de permis, pour faciliter la préparation des dossiers et des études commandées.

Je vous remercie, chers collègues, pour les fructueux échanges que nous avons eus en commission. Ces échanges témoignent de notre intérêt pour une école du 21^e siècle et de qualité pour nos enfants. Encore merci, Monsieur le Ministre, pour votre détermination et l'engagement que vous portez dans ce dossier des bâtiments scolaires à la défense d'une école de qualité, une école pour tous.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous sommes tous d'accord sur le fait que chaque enfant de Wallonie et de Bruxelles a droit à un enseignement de qualité pour pouvoir pleinement se développer, développer ses capacités, mais aussi apprendre à participer à la société dans laquelle il vit et la rendre meilleure.

Cet enseignement de qualité ne peut être dispensé que dans des conditions matérielles de qualité et donc des infrastructures scolaires dignes du pays riche dans lequel nous vivons. Or, actuellement, trop d'enfants doivent malheureusement suivre des cours dans des écoles en mauvais état. Nous avons beaucoup parlé des toits qui fuient, des chaudières défectueuses, des sanitaires délabrés. C'est le cas depuis une trentaine d'années, car les gouvernements successifs ont arrêté d'investir dans les bâtiments scolaires. Par exemple, le budget du Fonds des bâtiments de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été divisé par quatre entre 1985 et 2009.

Aujourd'hui, notre Fédération doit déboursier plus d'un milliard d'euros si elle veut pallier les très nombreux besoins qui n'ont pas été satisfaits pendant toutes ces années. L'investissement doit être énorme et urgent. Évidemment, les

230 millions prévus dans le cadre du Plan de relance européen sont une très bonne chose puisqu'ils permettront de réaliser les premiers investissements, qui devront être complétés par ceux prévus dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires lancé depuis plusieurs mois déjà. Celui-ci devra permettre un investissement encore plus ambitieux afin de rénover en totalité et même de reconstruire de nombreuses écoles.

Cependant, Monsieur le Ministre, mon parti et moi-même, nous nous interrogeons sur la façon dont vous avez envisagé la répartition de ces sommes provenant de l'Union européenne. Vous avez d'abord prévu une clé de répartition entre les réseaux et ensuite un classement des dossiers rendus par les écoles, établi selon certains critères de priorisation. Le décret propose de donner davantage aux écoles de l'enseignement officiel, d'abord à celui de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), ensuite à celui de l'enseignement subventionné et enfin aux écoles de l'enseignement libre. Comme vous, nous sommes attachés à un enseignement public et de qualité et vos arguments concernant cette priorisation de l'enseignement officiel, cités dans le projet de décret, nous paraissent pertinents. Cependant, nous pensons que cette manière d'affecter les 230 millions n'est pas la plus efficace. Selon nous, la façon la plus juste de cibler les besoins les plus criants serait de s'appuyer sur un cadastre exhaustif de toutes les écoles de la Communauté française, nécessitant des travaux plus ou moins urgents. Selon le PTB, cette méthode permettrait une répartition objective basée sur une vision générale et factuelle des besoins de l'ensemble des bâtiments scolaires. Or, nous savons qu'un tel cadastre est actuellement en cours de réalisation. Il est même attendu depuis le mois de juin. Le PTB considère que ce cadastre doit être une priorité absolue. Un enfant est égal à un autre enfant, quel que soit le réseau auquel appartient son école. On sait que de nombreuses écoles en préfabriqués doivent être rénovées en raison notamment de problèmes d'efficacité énergétique. Cependant, il y a peut-être d'autres écoles dont les besoins sont tout aussi importants en raison de la vétusté des installations de chauffage, par exemple. La seule manière de le savoir est de disposer d'un cadastre précis et objectif et non d'une répartition basée sur des pourcentages, ce qui ne fait que compliquer la situation.

Bien sûr, toutes ces questions ne se poseraient pas si nous ne disposions que d'un seul réseau et nous estimons que notre enseignement doit évoluer dans cette direction. Cela n'est toutefois pas le cas à l'heure actuelle et nous devons traiter la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire intervenir là où les élèves et les enseignants ont besoin au plus vite d'évoluer dans de bonnes conditions. Dès lors, Monsieur le Ministre, quand le cadastre sera-t-il prêt? Allez-vous en accélérer la mise en œuvre?

Nous nous posons également d'autres questions, notamment sur la sélection des dossiers qui pourront bénéficier du financement européen et sur le délai. Le décret prévoit que les dossiers devront être rentrés avant la fin de cette année.

Beaucoup d'écoles nécessiteraient un soutien administratif pour constituer leur dossier. Nous savons que ce sont les écoles les plus fragiles d'un point de vue socio-économique, c'est-à-dire les plus pauvres, qui ont besoin de ce genre de soutien, car elles connaissent souvent beaucoup de problèmes d'infrastructures. Elles disposent souvent de moyens insuffisants pour faire un état des lieux et constituer un dossier qui tient la route en si peu de temps.

Nous vous avons posé ces questions en commission, Monsieur le Ministre, mais nous n'avons pas vraiment obtenu de réponses. C'est dommage, car cela risque d'engendrer une forme d'inégalité entre les écoles en fonction de leur situation socio-économique. Celles qui n'auront pas pu rentrer de dossier à temps devront attendre l'avancement du chantier des bâtiments scolaires pour que leurs travaux soient pris en charge.

Un autre élément sur lequel nous n'avons pas obtenu de réponse de votre part en commission nous semble encore vague, en tout cas tel qu'il apparaît dans le présent projet de décret. Il concerne le volet financier. Vous avez prévu un effet de levier qui pourrait faire monter les 230 millions d'euros jusque 400 millions grâce à une garantie d'emprunt pour les pouvoirs organisateurs. Les emprunts pourront donc être contractés par les pouvoirs organisateurs dans le cadre d'un marché financier passé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, on ne sait pas clairement auprès de quels investisseurs ces emprunts seront effectués. Seront-ce des organismes financiers totalement privés, de type fonds d'investissement, ou seront-ce des banques publiques ou une banque européenne comme la Banque européenne d'investissement (BEI)?

À propos des aspects financiers, en ce qui concerne les dossiers rendus, quelle sera la part financée directement par les 230 millions et quelle sera celle financée par cet effet de levier? Sur la base de quels critères déciderez-vous? Nous n'avons pas non plus obtenu de réponse à ces questions. Toujours à propos des aspects financiers, le projet de décret indique que, «dans le cas où l'ensemble des dossiers arriveraient à terme, le gouvernement compensera le manque de crédit européen sur son budget propre afin de financer l'ensemble des dossiers ayant reçu un accord de principe». Si ce cas de figure arrivait, où iriez-vous chercher l'argent pour compenser ce manque de crédits et avec quels moyens le feriez-vous? Là aussi, j'aimerais vous entendre, car le décret est vague à ce sujet.

Enfin, concernant la concertation avec les pouvoirs organisateurs, nous ne remettons pas en cause le fait qu'il y ait eu beaucoup de discussions en amont avec ceux-ci afin d'élaborer le décret, mais, là encore, une disposition du décret pose question. L'article 18 prévoit que, «sans que cela ne prenne la forme d'une concertation officielle, le gouvernement s'engage à communiquer aux fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles enseignement, chacun pour les dossiers relevant d'un bénéficiaire affilié auprès d'eux, la liste de dossiers retenus avant de valider définitivement celle-ci». Pourquoi le choix de ne

pas se concerter à propos de cette liste finale a-t-il été retenu? Cela ne revient-il pas à mettre les pouvoirs organisateurs devant le fait accompli? Encore une fois, vous n'avez pas répondu à nos questions à ce propos lors des réunions de la commission. Désormais, la confusion règne. En effet, dans *«Le Soir»* de ce matin, Monsieur le Ministre, vous affirmez que, «après priorisation par l'administration, le dispositif prévoit que le gouvernement communique les listes, avant leurs approbations, aux fédérations de pouvoirs organisateurs qui auront donc un droit de regard». Cela n'est-il pas contradictoire avec ce qui figure dans le projet de décret?

Bref, si nous soutenons la démarche en soi d'un investissement important dans les bâtiments scolaires – l'argent européen est le bienvenu pour faire un premier pas dans cet investissement –, nous avons des réserves sur la méthode utilisée. Des questions importantes restent en suspens. C'est pourquoi nous nous abstenons lors du vote de ce texte.

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – En effet, ce texte a fait couler beaucoup d'encre et a suscité de longs débats. Nous avons pu lire dans la presse qu'il s'agit d'un «projet de décret qui sent la poudre». Heureusement, il n'en est rien, car, en y regardant de plus près, il s'agit d'une véritable opportunité dans le domaine des bâtiments scolaires. À l'instar de M. Léonard, il me paraît important de recontextualiser les choses. La situation que nous connaissons aujourd'hui résulte d'une crise importante qui a amené l'Europe à aider les États, offrant la possibilité à notre Fédération Wallonie-Bruxelles de bénéficier d'une manne de 500 millions d'euros. C'est un montant important.

Le gouvernement a opéré un premier choix: affecter près de 50 % de cette enveloppe budgétaire à la problématique des bâtiments scolaires. Il s'agit d'un geste fort. Contrairement à ce que nous avons pu lire, c'est une excellente nouvelle qui se doit d'être recontextualisée compte tenu de la mécanique des aides complémentaires existante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation nous impose deux contraintes importantes: nous inscrire dans la dynamique des économies d'énergie et des performances énergétiques; agir rapidement et efficacement au regard des exigences européennes.

Il était donc nécessaire de créer un cadre. C'est chose faite aujourd'hui et je vous en remercie, Monsieur le Ministre. Nous parlons d'un texte qui a suscité des appréciations diverses, de la part tant de la majorité que de l'opposition. Le gouvernement a décidé de faire un geste et d'instaurer une dynamique de vases communicants, sollicitant des effets leviers pour plusieurs centaines de millions d'euros. Ces mesures vont dans le bon sens.

Cette question des bâtiments scolaires doit s'envisager de manière globale en tenant compte des problèmes classiques de financement. Il ne s'agit pas d'un

décret de la dernière chance, comme d'aucuns ont voulu le laisser entendre. Vous avez rappelé qu'il s'agissait bien d'une première étape, Monsieur le Ministre. Dans le cadre de nos débats, M. Antoine a évoqué la clause de rendez-vous sous-tendant ce projet, afin de tendre vers plus d'équité entre les réseaux, les enseignants et les élèves.

Chacun sait combien cette problématique des bâtiments scolaires est complexe. Elle est le résultat d'une succession d'accords et de décisions pris au fil des ans et qui ont modifié le paysage scolaire avec, comme parent pauvre, la question des bâtiments scolaires. On pourrait évoquer la question des frais de fonctionnement, notamment au regard des accords de la Saint-Boniface, mais celle-ci ne s'inscrit pas dans le cadre du débat qui nous occupe.

En revanche, la clause de rendez-vous nous occupe pleinement. Les travaux entrepris depuis le début de la législature en attestent. Je pense par exemple à la journée consacrée aux partenariats publics-privés (PPP) et aux auditions organisées en juillet dernier pour nous exposer l'ensemble des groupes de travail constitués dans le cadre de la réforme du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS), ou encore de l'évolution des normes physiques et financières, des pistes de financements alternatifs ou de l'étude des prêts participatifs. Après analyse de la situation sans tomber dans le populisme, force est de constater que les moyens annuels classiques qui s'ajoutent à cette manne inespérée sont importants eux aussi.

À toutes fins utiles, je citerai deux montants: 256 millions d'euros dédiés aux bâtiments scolaires; près de 142 millions d'euros répartis – n'en déplaise à nos collègues du cdH – selon la «clé élèves» dans le cadre du programme prioritaire des travaux (PPT). Grâce à cette clé de répartition, 50 % de ce budget est dédié au réseau libre, confessionnel et non confessionnel. J'aime à le rappeler, car ce n'est pas rien. Cette problématique doit donc être envisagée de manière globale et nous sommes bien à l'heure au rendez-vous.

D'autres textes auraient-ils été beaucoup plus adaptés? Je ne le crois pas. Une autre proposition de décret a notamment été à l'étude. Pour autant, le texte dont nous disposons aujourd'hui rassure-t-il tout le monde? Ne subsiste-t-il pas l'une ou l'autre inquiétude? Oui, assurément, et le ministre Daerden aura l'occasion de répondre à l'une ou l'autre de celles-ci. Il abordera notamment une question fondamentale soulevée par divers intervenants: celle de l'articulation entre ce plan de relance, le cadastre en cours des bâtiments scolaires et les différents programmes de financement classique tels que le FBSEOS. Cette question se pose singulièrement en termes d'articulation des critères opérationnels. Les pouvoirs organisateurs vont-ils devoir réintroduire leur demande dans chacun des programmes d'investissement? Quelles sont les synergies qui existeront à ce niveau?

Au vu de l'urgence, l'heure n'est plus à la polémique ou au débat juridique, mais plutôt à l'isolation et à la construction des écoles de demain. La question de la propriété et du droit de regard évoquée en commission mériterait également d'être débattue. En effet, on a voulu nous faire croire qu'une pomme était égale à une poire. Il n'en est rien. Ces deux fruits appartiennent certes à la famille des Rosacées, mais n'en sont pas moins fondamentalement différents. Il en va de même dans le domaine des bâtiments scolaires. Quant à la problématique de la propriété, elle ne se pose pas aux niveaux communal ou provincial. En effet, les bâtiments appartiennent au domaine public et ne font l'objet d'aucun contrôle à cet égard.

En ce qui concerne le droit de regard, je souhaiterais faire remarquer qu'existe bien ce dispositif lancé en 2007 par le biais de l'article 10 du décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française. Il a été voté, entre autres, par le groupe cdH et n'a jamais posé le moindre problème. Dès lors que des mécanismes de subvention sont mis en œuvre pour des montants significatifs, il est normal que les institutions exercent un droit de regard. Nous savons combien les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Soulevée par le Conseil d'État, l'arbitrage du comité de sélection a également été évoqué. Le fait que cette mission soit confiée à la Direction générale des infrastructures (DGI) a suscité des inquiétudes et a fait naître des remarques. Or, il faut reconnaître que le gouvernement a eu raison de fixer des balises et d'instaurer une mécanique de vases communicants de manière à ce que l'administration s'y conforme et atteigne les objectifs établis. En effet, l'absence de balises ouvrirait la porte à l'une ou l'autre dérive. C'est aussi l'occasion de rappeler l'indiscutable impartialité qui incombe aux fonctionnaires.

Un autre élément me paraît essentiel eu égard à cette volonté de ne pas compartimenter la problématique des bâtiments scolaires: l'administration est sans doute la plus habilitée à porter cette vision globale de tous les projets et à déterminer lesquels peuvent s'inscrire dans la dynamique du plan *Recovery and Resilience Facility* (RRF) d'une part, dans d'autres filières de subventionnement d'autre part. Selon moi, multiplier les instances, cloisonner à outrance les programmes suivant un arbitrage spécifique aurait été inefficace.

Pour conclure, les pouvoirs organisateurs, notamment ceux de l'enseignement libre, devront se détourner des colportages de la presse qui voudraient leur faire croire qu'il est inutile de rentrer un dossier, car ils ne pourront pas prétendre à

ces subventions. C'est évidemment complètement faux et vous le confirmerez, Monsieur le Ministre: chacun a sa chance. Je vous rappelle en tout cas la nécessité d'informer au mieux les pouvoirs organisateurs, car le délai de trois mois évoqué est court. Nous devons d'une part inviter ces derniers à se retrousser les manches de manière à déposer des projets de qualité, et, d'autre part, garantir un nécessaire soutien à l'administration qui va devoir faire face à une surcharge de travail. En effet, les pouvoirs organisateurs voudront obtenir le plus d'informations possible concernant la remise de leurs projets.

Lorsque nous voterons tout à l'heure, deux attitudes pourront être adoptées. La première est positive, pousse à aller de l'avant et invite à faire face malgré le contexte difficile. L'autre, plus négative, tend à faire croire que le décret qui nous occupe est une occasion manquée de travailler pour les bâtiments scolaires. Afin d'offrir un avenir meilleur à nos écoles et nos bâtiments scolaires, conformément à l'ADN de notre parti, le groupe MR adoptera évidemment la première attitude.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Nous vivons à l'instant un moment crucial. C'est le deuxième de la journée. Si, ce matin, je n'avais pas de mal à expliquer pourquoi mon groupe voterait en faveur du projet de décret relatif au *Covid safe ticket* (CST), à cet instant, je dois dire qu'il y a une partie de l'hémicycle que je ne comprends plus.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la qualité de l'enseignement est essentielle pour les générations futures. Cette préoccupation est au cœur des travaux de notre institution depuis de nombreuses années. Le Parlement a d'ailleurs franchi un pas important avec l'adoption et la mise en œuvre progressive du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je tiens d'ailleurs à souligner la véritable continuité des engagements pris dans le Pacte.

La qualité de l'enseignement dépend évidemment des conditions pédagogiques et organisationnelles. Elle dépend des équipes éducatives, de leur motivation, du soutien que nous leur apportons et de la manière dont nous pouvons développer, grâce à elles, une société moderne et durable pour les générations futures.

N'oublions toutefois pas que la qualité dépend aussi d'un cadre de travail approprié. Je suis sûre que sur ce point, nous serons tous d'accord. Un cadre de travail approprié doit répondre aux exigences actuelles. Cela fait bien trop longtemps qu'un investissement aussi massif que celui que nous avons l'occasion de voter n'a pas été programmé pour les bâtiments scolaires. Soyons de bon compte: lors des législatures précédentes, des efforts considérables ont été fournis par les ministres successifs. Cependant, c'est la première fois qu'une telle manne se présente à nous. Le moment est donc crucial.

Dans certains cas, il est utile de regarder en arrière pour prendre connaissance de ce qui a été fait dans le passé, et d'en comprendre les raisons, afin d'en tirer des enseignements pour préparer la suite et réformer les mesures précédentes. Le cdH aurait ainsi aimé, Monsieur le Ministre, que vous constatiez les avancées réalisées lors des dernières législatures et que vous poursuiviez sur les mêmes rails. Cela n'a visiblement pas été le cas: soit vous avez loupé le train, soit vous avez déraillé.

Revenons-en aux faits: le besoin est énorme; nous sommes tous d'accord sur ce constat. Il l'est d'autant plus que la présente législature et la situation budgétaire de notre institution sont compliquées. Néanmoins, ce n'est pas plus compliqué que pour d'autres niveaux de pouvoirs ou d'autres institutions. Ceux qui se permettent le luxe de fanfaronner se cachent en réalité derrière des écrans de fumée.

Vous avez chiffré le besoin à deux milliards d'euros. Or, le budget qui nous est présenté ici représente entre 10 et 20 %, selon les effets de levier, de ces deux milliards d'euros. Lors des travaux, vous avez affirmé que le projet de décret constituait donc une première étape. Monsieur le Ministre, vous êtes le seul coureur de fond qui choisit de laisser deux minutes d'avance à ses adversaires en espérant les dépasser plus facilement par la suite. Or, tous les athlètes savent qu'il importe de gérer sa course en veillant à ne pas prendre du retard dès le début. Pourtant, alors que vous êtes conscient que la première étape comporte déjà des problèmes, vous nous assurez que la suite se déroulera pour le mieux. C'est insensé! Le cdH n'est pas le seul groupe politique à le dire. Lorsque la motion dénonçant la répartition inéquitable des moyens a été déposée dans plus d'une centaine de communes, le PS a, à plusieurs reprises, voté en sa faveur, tout comme le cdH, Ecolo et le MR.

Le projet de décret nous présente donc la première étape du chantier, mais nous n'en connaissons pas la suite. Or, déjà, on constate un problème d'équité, car chaque élève a des besoins différents.

Cette étape, nous le reconnaissons, est dotée d'une belle enveloppe de 230 millions d'euros. Rappelons toutefois que ce montant n'est pas acquis, puisqu'il s'agit de moyens puisés dans le budget du Plan de relance européen. J'en profite pour souligner les efforts substantiels fournis par l'Union européenne. Si nous critiquons régulièrement, à tort, cette dernière, nous devons aussi être capables de reconnaître le soutien qu'elle nous apporte. Mon groupe vous tire donc son chapeau, Monsieur le Ministre, car votre force de négociation a permis de décrocher un budget de 495 millions d'euros. Sur ce point, nous ne remettons rien en cause. Je préférerais donc que certains arrêtent de caricaturer nos propos; cela ne rend pas leurs arguments plus crédibles.

Cependant, les informations qui nous sont parvenues pendant nos travaux en commission laissaient apparaître qu'au vu du niveau de relance de la Belgique,

il se pourrait que nous perdions 700 millions sur les 5,9 milliards d'euros octroyés par l'Union européenne. Si cela se confirmait, il sera essentiel que nous nous battions tous pour que les moyens que vous avez obtenus pour la Communauté française ne soient pas remis en question. Nous savons aussi que la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas obtenu les montants qu'elle souhaitait. Il y aura donc certainement des tensions lorsqu'il faudra négocier pour répartir la perte de ces 700 millions d'euros. Les investissements massifs dans les bâtiments scolaires devront alors constituer une priorité.

Quel que soit le résultat, le cdH plaide pour que la Communauté française fasse tout son possible pour maintenir l'enveloppe de 230 millions d'euros consacrée aux écoles. La condition fondamentale à notre soutien est l'égalité de traitement des dossiers, des élèves, des besoins des élèves et des équipes pédagogiques.

Votre groupe politique se présente comme le défenseur du réseau d'enseignement organisé et le défenseur historique de l'égalité entre les personnes et du progrès social. Or, je ne vois pas en quoi le progrès social d'un enfant inscrit dans l'enseignement communal, provincial ou libre vaudrait moins que le progrès social d'un enfant inscrit dans une école gérée par WBE. En ce qui nous concerne, tous les enfants ont la même valeur. Un enfant inscrit dans une école qui dépend directement de la Communauté française vaut autant qu'un enfant inscrit dans une école de l'un des réseaux libres ou du réseau communal ou provincial.

Monsieur Devin, si vous pensez comme moi, il est grand temps que nous rédigeons ensemble un amendement à ce projet de décret. Je ne doute pas que nous puissions collaborer, à condition que vous soyez prêt à défendre une vraie égalité entre les élèves et entre les équipes pédagogiques, en tenant compte des besoins sur le terrain.

Monsieur le Ministre, vous menez vos combats uniquement en faveur de l'enseignement organisé. Vous oubliez que l'enseignement proposé par le secteur associatif est lui aussi reconnu par la Constitution et érigé en service public fonctionnel par la Cour constitutionnelle. Il doit donc être traité dans le strict respect du principe d'égalité. Les récents arrêts de la Cour constitutionnelle vous l'ont d'ailleurs rappelé. Le ton adopté par la Cour démontre qu'elle en a assez de devoir se répéter. La section de législation du Conseil d'État vous a rappelé la même chose, avec vigueur, dans son avis sur votre projet de décret. Cependant, vous n'avez aucunement tenu compte du fait que le principe d'égalité n'était pas respecté. Vos réponses sur ce point en commission ont été extrêmement laconiques. Je pars donc du principe que vous saviez que vous n'aviez aucun moyen, en droit, de répondre à la Cour constitutionnelle et au Conseil d'État. Vous n'avez pas non plus été capable de répondre à mon excellent collègue André Antoine lorsqu'il vous a interrogé sur les réponses que vous n'aviez pas fournies au Conseil d'État.

Sur le fond, vos propos ne m'ont guère étonnée, puisqu'ils sont conformes aux opinions de votre famille politique. Toutefois, je me demande où se sont retrouvés dans ce décret ceux qui, au quotidien, se disent les grands défenseurs des libertés publiques, de l'égalité de traitement ou de l'égalité des chances. D'ailleurs, je constate que, dans cet hémicycle, aucun ne relève la tête.

Vous invoquerez certainement des différences objectives entre l'enseignement organisé par les pouvoirs publics et l'enseignement subventionné, qu'il soit libre ou communal, pour tenter de justifier une fois de plus votre projet. Mais vous oubliez de respecter le principe de proportionnalité. Pourquoi la Flandre arrive-t-elle à intégrer ce principe avec la même Constitution, la même Cour constitutionnelle et le même Conseil d'État? De nouveau, nous observons une absence totale de réponse de votre part. Vous ne proposez aucune perspective de rattrapage du handicap accusé lors du premier palier dans les autres étapes du processus. Nos revendications n'émanent pas d'une volonté de guerre scolaire, mais d'une jurisprudence constante de la Cour constitutionnelle et de l'avis de la section de législation du Conseil d'État. Elles s'imposent donc à vous, à moins que vous soyez au-dessus des lois. En persistant dans cette voie, vous risquez de perdre l'enveloppe européenne dans ce dossier.

Vous avez proféré des menaces en réunion de commission, que M. Léonard vient d'exprimer à nouveau de manière encore plus explicite. Vous expliquez que ceux qui contesteront ce décret seront les déclencheurs d'une guerre scolaire. C'est extraordinaire! Vous proposez un décret qui bafoue les principes d'égalité pour ensuite accuser ceux qui voudraient déposer un recours de mettre le feu aux poudres. Comme pompier pyromane, j'ai rarement connu mieux! Vous constatez, sans répondre aux questions, que le décret ne répond pas du tout aux remarques de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'État. En somme, vous admettez ouvertement que vous n'avez pas fait le nécessaire, tout en annonçant que la faute sera rejetée sur le premier à souligner vos manquements. Que ce soit bien clair: si un réseau, une école, un parent ou un élève dépose un recours devant la Cour constitutionnelle, la personne ou la structure concernée n'en sera pas fautive! Ce sera la faute de ceux qui auront approuvé un projet de décret qui ne répond pas aux prescrits constitutionnels.

M. Antoine a rappelé l'évolution progressive qui nous a menés vers une plus grande égalité de traitement. En effet, l'égalité de traitement est un principe, mais aussi un cheminement auquel nous avons tous participé à travers les accords de la Saint-Boniface. Nous étions alors tous convaincus qu'il s'agissait d'un facteur essentiel pour la qualité de l'enseignement. Or, votre proposition représente un sérieux recul. Avec la complicité de ceux qui prétendent défendre le secteur associatif, vêtus de leur petit foulard pour prendre la parole, mais silencieux lorsqu'il s'agit d'évoquer l'égalité de traitement entre le secteur associatif et le secteur public, vous ramenez ce combat à ce qu'il était il y a soixante ans.

Dans ce texte, vous entérinez le fait qu'un élève n'équivaut pas à un autre élève face au même besoin. Vous arguez de l'état des bâtiments scolaires, qui ne serait pas le même selon les réseaux. Il existe bien des disparités, mais uniquement entre les écoles, entre les zones et les lieux d'implémentation. Le groupe cdH ne voit pas en quoi un bâtiment construit au 19^e siècle par des citoyens qui avaient décidé de créer une école mériterait d'être moins bien équipé qu'un bâtiment RTG de WBE. C'est pourtant ce que provoquerait la répartition des moyens que vous proposez.

Cette répartition ne tient pas la route par rapport au changement climatique. Elle ne correspond pas non plus aux observations que nous avons faites lors des nombreuses visites de terrain organisées par la commission. Je ne comprends pas comment vous pouvez concilier les deux milliards d'euros dont le terrain a besoin avec la manière dont vous comptez gérer cette première enveloppe. Certes, la répartition qui figure dans la version finale de ce projet de décret est «moins pire» que celle de la première version. Vous avez d'ailleurs probablement été très étonné d'obtenir un accord pour cette première version, qui n'en demeure pas moins pleinement inéquitable. Les seuls responsables que vous semblez avoir consultés, en partie parce que le groupe PS a voté en faveur de certaines motions, sont les bourgmestres et les députés provinciaux. Ils sont d'ailleurs les seuls à avoir obtenu un pourcentage équivalent à ce que leurs entités représentent en termes de fréquentation.

M. Laurent Léonard (PS). – La clé de répartition était la même dans la première version.

Mme Alda Greoli (cdH). – Non, Monsieur Léonard, c'est faux! Il est regrettable que vous n'ayez pas lu la première version du texte; celle-ci mentionnait une part de 23 % pour l'enseignement des communes et des provinces.

Pourquoi ce qui est légitime pour tous les élèves, professeurs et directeurs de l'enseignement communal ne l'est-il pas pour l'ensemble des réseaux libres?

Votre mécanisme de transfert d'enveloppe, Monsieur le Ministre, reste purement hypothétique. Nous n'en connaissons les effets réels que lorsque l'ensemble des processus sera finalisé. La qualité en tant que fondement de ce mécanisme est effectivement un élément pertinent, mais vous ne suivez pas l'avis du Conseil d'État, qui vous dit que l'administration, quelle que soit sa qualité, est face à un conflit d'intérêts parce qu'elle est responsable des bâtiments de WBE. Nous vous avons proposé de confier cette mission à la Commission inter-caractère (CIC), créée dans le cadre des PPT. À l'instar de l'administration, la CIC est reconnue pour son travail de qualité et la pertinence de ses analyses. Cela aurait au moins permis de dissiper tout risque de conflit d'intérêts. Toutefois, la majorité a rejeté notre amendement comme un seul homme, de même que les neuf autres amendements que nous avons déposés.

C'est dire à quel point le texte que vous avez déposé devait être verrouillé pour être sûr de ne pas devoir y changer une virgule! Pire encore, la plupart de nos amendements n'ont fait l'objet d'aucun débat. La majorité et vous-même êtes restés muets ou presque. Pourtant, chacun de ces amendements correspondait aux remarques du Conseil d'État, rétablissait des principes d'égalité, énonçait des critères objectifs et mettait fin au handicap que vous vous infligez dès la première étape de votre parcours.

Je constate également un recul dans le respect du droit de propriété. Le Conseil d'État dénonce l'obligation pour l'enseignement libre subventionné de transférer la propriété de son bien pour des travaux supérieurs à 383 000 euros. Je vous rappelle que le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française (décret «PPT») établissait une stricte égalité de traitement entre les réseaux. C'est la raison pour laquelle les transferts de propriété ont été acceptés lorsqu'ils étaient nécessaires.

Pensez-vous vraiment que ceux qui ont négocié le refinancement de la reconstruction des hôpitaux en Région wallonne ont décidé d'un transfert de propriété des hôpitaux associatifs vers une société immobilière? Imaginez-vous que la propriété des infrastructures sportives soit transférée à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale ou à la Communauté française? Pourquoi de telles considérations seraient-elles valables pour l'enseignement alors qu'elles ne le sont pas lorsqu'il est question des hôpitaux, des maisons de repos ou des infrastructures sportives? Quels principes les justifient? Faut-il impérativement que le cdH soit présent dans un gouvernement pour que le droit de propriété soit respecté? Les hôpitaux et les maisons de repos ne sont pas visés par de tels transferts de propriété; or, deux milliards d'euros ont été réinvestis dans les hôpitaux. Pourquoi, dès lors, imposer ce procédé dans ce cadre-ci?

Nous assistons aujourd'hui à une occasion manquée de poursuivre sur le chemin de l'égalité et de reconstruire les écoles selon des principes qui permettraient que demain, face aux mêmes besoins, des enfants et des équipes pédagogiques soient considérés de la même manière. N'oublions pas non plus que ce décret s'applique aussi à l'enseignement supérieur. Les universités ont reçu ou recevront, selon l'évolution du dossier, une enveloppe particulière dans laquelle le principe d'égalité est strictement appliqué. D'ailleurs, l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ou l'ULiège sont traitées de la même façon dans les principes de répartition. Pour les hautes écoles comme pour les établissements de l'enseignement obligatoire, l'adoption de ce décret risquerait d'entraîner des tensions par effet d'onde, car ce principe

d'inégalité aura sans aucun doute aussi des effets sur le reste des négociations. Ce n'est pas vous, Monsieur le Ministre, qui serez à la barre pour ces négociations, mais bien les ministres Glatigny et Désir. J'espère qu'elles ont bien analysé les conséquences de votre projet de décret pour mener ensuite des discussions sur le refinancement de l'enseignement supérieur non universitaire, par exemple, de manière sereine.

Pour terminer, je voudrais dire que le verrouillage de la majorité sur ce projet de décret illustre sans aucun doute la tension qui a dû mener à son adoption. Certains se sont réveillés trop tard; d'autres ont même failli ne pas se réveiller du tout. Mais il n'est pas trop tard. Si vous souhaitez que nous croyions ne fût-ce qu'un petit peu à votre engagement de rétablir l'égalité dans les prochaines étapes, vous devrez enfin aborder les principes qui vont régir ces étapes.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je commence mon intervention par un plaidoyer en faveur de l'architecture publique. Elle a de tout temps joué un rôle majeur. Dans nos débats, nous n'avons pas assez insisté sur le fait que l'architecture publique – plus encore lorsqu'il s'agit d'infrastructures scolaires – était l'émanation et la concrétisation sur le terrain d'une mission publique.

Vous avez tous rappelé le désinvestissement chronique dans nos écoles. J'ajouterai que l'état des toilettes en est le marqueur ultime. Plus qu'un cadre et des conditions sanitaires décentes, pour mon groupe, il faut investir dans le parc scolaire pour le réenchanter. Nous sommes convaincus du rôle de l'architecture afin d'offrir un cadre stimulant pour apprendre, comprendre, jouer et s'épanouir. Il s'agit d'une responsabilité politique majeure.

Nos longs débats autour du Pacte pour un enseignement d'excellence, des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) et d'une multitude de projets pédagogiques novateurs nous montrent combien l'école d'aujourd'hui n'est plus celle du 19^e ni même celle du 20^e siècle. L'ensemble du parc de bâtiments – vétustes, inadaptés, démoralisants – reste malheureusement coincé dans un autre siècle.

Nous voulons bien sûr aboutir à un résultat différent. Le coût de ce chantier conséquent est estimé à 2 milliards d'euros. En tant qu'écologiste, je rappelle que l'acte de construire peut être un acte de lutte – contre le dérèglement climatique, le déclin de la biodiversité et l'épuisement des ressources. La construction, surtout quand elle relève de l'architecture publique, est un acte politique en soi. Et quand les bâtiments concernés sont des écoles, cet acte politique touche à sa dimension la plus fondamentale.

J'insiste sur ce point, qui nous semble primordial en termes de présentation de ce dossier. Ce premier message, ce plaidoyer en faveur de l'architecture publique vaut évidemment pour tous les réseaux. Pour mon groupe, il ne fait aucun sens

de considérer ce dossier autrement. Il s'agit d'un défi global tellement important qu'il faut absolument le relever, quel que soit le réseau. Je replace mon propos sur le plaidoyer architectural dans un contexte encore plus large pour vous montrer, Monsieur le Ministre, à quel point ce dossier est politiquement fondamental. Les 6, 7 et 8 octobre prochains, la conférence européenne sur les politiques architecturales livrera ses conclusions sur le thème «*Building Europe towards a culture of high-quality architecture and built environment for everyone*» (Construire l'Europe à travers une culture architecturale et de l'environnement bâti de haute qualité pour tous). L'Europe elle-même estime que la qualité architecturale est l'un des fondements du développement de la société européenne. Cela méritait d'être mentionné. Cette conférence de clôture et le document remis à cette occasion nous permettront d'en discuter avec intérêt dans cette enceinte.

Le chiffre de 230,8 millions d'euros est énorme. Nous nous félicitons tous collégialement d'avoir été chercher ce montant. C'est un réel investissement, et non une dépense, qu'il faut absolument faire. Investir dans des infrastructures scolaires de qualité est aussi un véritable acte de résilience.

Par contre, nous estimons que le débat sur cette question a suivi une logique que nous ne partageons pas. Mon groupe n'a eu de cesse de le répéter. En effet, 230,8 millions d'euros doivent être investis dans des bâtiments scolaires alors qu'un chantier de 1 à 2 millions est déjà conséquent. Le nombre de projets à rentrer pour arriver à gérer ce parc est énorme. Commencer la discussion en parlant de répartition des financements entre réseaux est une façon de prendre le problème qui est complètement inverse à notre logique. Nous regrettons dès lors que le problème du «comment» ait précédé le problème du «pour quoi faire». Heureusement, nous espérons ne plus en être là. Après le vote de ce projet de décret, nous pourrons reprendre le taureau par les cornes et parvenir enfin à réaliser cet ensemble de projets.

Quant au nombre élevé de projets financés grâce à ces 230,8 millions, nous avons toujours plaidé pour qu'ils soient réalisés dans les bassins où le besoin est criant. Certaines écoles ne sont pas prêtes à rentrer des dossiers aujourd'hui, notamment celles qui sont doublement sinistrées, car touchées par les inondations. Comment une école de Verviers, dans la vallée de la Vesdre, qui souhaitait initialement rentrer un projet, peut-elle le faire désormais dans un délai aussi strict? C'est impossible.

Nous sommes donc prêts à voter ce décret, mais déploierons beaucoup d'énergie afin de permettre à ces écoles et à ces pouvoirs organisateurs de bénéficier d'un encadrement pour faire émerger ces projets, et ce, quel que soit le réseau. Avec mon collègue, Calvin Soiresse Njall, nous estimons que ce serait une grave erreur de subventionner des rénovations non urgentes dans des écoles qui ont réussi à finaliser leur dossier au détriment de celles dans lesquels les travaux sont

urgents, mais dont les directions ou les pouvoirs organisateurs n'ont pas eu les moyens ou le temps de rédiger ces dossiers. Cette question est très importante.

Monsieur le Ministre, nous allons donc voter ce projet de décret pour amorcer la pompe en rappelant que, pour nous, un rééquilibrage du cadastre devra être effectué, le cas échéant. Quant aux 230,8 millions d'euros, nous verrons bien lorsque toutes les cases seront remplies. Madame Greoli, je vous rejoins sur ce point: nous verrons comment fonctionne cette fameuse clé de répartition au moment où nous aurons reçu tous les projets. Ce n'est pas gagné d'avance: il faut faire émerger des projets de qualité tout en tenant compte des lieux. Commençons donc le travail, traitons le dossier en gardant à l'esprit l'idée de faire émerger des projets là où les besoins sont criants et de compenser une possible iniquité. En tout cas, j'aimerais que les projets se concrétisent. C'est la priorité. Votre façon d'aborder le problème m'échappe quelque peu. Pour notre part, nous sommes dans une logique de projet.

Je terminerai sur l'émergence des projets et me concentrerai plus particulièrement sur les critères que vous avez mis en évidence, Monsieur le Ministre. Ne nous en cachons pas: certains dossiers qui sont déjà prêts ou bien avancés seront prioritaires. Cela ne signifie nullement que les autres dossiers ne sont pas prioritaires dans l'absolu et qu'ils ne correspondent pas à des besoins importants. J'ai rappelé tout l'intérêt du cadastre pour compenser ces avancées, mais aussi la nécessité de commencer et d'amorcer la pompe.

Le troisième élément que je voudrais évoquer concerne les priorités définies dans ce projet de décret. Nous considérons que parmi la série de critères avancés figurent des priorités structurantes et écologiques. Je vais les mettre en évidence, sans toutefois reprendre l'ensemble des critères d'attribution des financements et de distribution de la manne, qui sont assez complexes. Bien que ces derniers soient toujours susceptibles d'être ajustés, l'ensemble de la mécanique nous semble satisfaisante, en particulier la priorité donnée aux projets structurants. Le gros axe de ce décret est de donner la priorité aux pools 1 et 2, à savoir des projets structurants et non des interventions ponctuelles. Nous sommes en complète cohérence avec cette façon de procéder, d'autant plus que le pool 1 réalise des économies d'énergie primaire de 50 % avec une augmentation de la surface bâtie qui ne dépasse pas 10 %. Cela signifie que nous allons améliorer, réenchanter, restructurer, réintégrer de la nature et des éléments. Nous allons parvenir à réhabiliter ces sites sans nous étaler et sans gaspiller la ressource naturelle. À cet égard, vous connaissez le plan «Stop au béton». Ce plan nous semble réaliste et nous souhaitons l'encourager puisqu'il vise le recyclage du bâti, notion à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

Un autre critère que vous avez choisi pour départager les projets au sein d'un pool est la performance énergétique, la rationalisation des surfaces au regard des surfaces précédemment occupées et les dossiers qui intègrent une collaboration

infrastructurelle interréseaux. Sans revenir sur la pondération sur laquelle nous pourrions encore discuter longuement, je voudrais préciser qu'il faudra veiller à ce que ces critères soient bien pris en considération au moment de la sélection des dossiers.

Enfin, je suis satisfaite de savoir qu'un des critères de sélection de ces projets consiste à tenir compte de l'indice socio-économique le plus faible.

Tout cela pour dire que l'ensemble de ces critères, en particulier ceux liés à la performance énergétique, l'économie de la surface bâtie, la qualité architecturale et l'indice socio-économique le plus faible, nous satisfont, mais peut-être pas jusque dans leur pondération de détail. Nous avons surtout envie que ces projets émergent. Pour nous, l'important est d'y arriver et que ces écoles parviennent à faire émerger des projets qui possèdent ces qualités-là.

Cette mission débute demain et j'en viens, pour cette raison, à mes dernières considérations. Que va-t-il se passer? Monsieur le Ministre, il ne faut pas perdre ce subside. Nous le savons: les délais imposés par l'Europe dans le cadre du Plan de relance européen sont courts et très stricts. Au regard de l'état de notre parc immobilier scolaire, tous réseaux confondus, chaque euro de la subvention européenne doit être investi et bien investi. Je rappelle que tous les autres programmes de financement viendront compléter votre chantier «Bâtiments scolaires». La manne européenne est importante, mais elle ne sera pas la seule.

Le risque est réel et nous en avons assez discuté en commission pour que chacun s'en rende compte. À cet égard, nous sommes engagés dans une course contre la montre qu'il s'agit de gagner. En votant ce projet de décret, nous amorcerons la pompe de la rénovation et de la transition de ce parc immobilier scolaire. C'est la première étape. Comme j'ai essayé de le faire comprendre, le plus dur reste à venir: faire émerger des projets pertinents, enchanteurs, qui intègrent de la qualité architecturale bien au-delà de ce qu'on peut trouver aujourd'hui pour la somme de 230,8 millions d'euros. Le travail ne manque pas.

En votant ce projet de décret, nous sommes donc bien conscients qu'il ne s'agit que d'une première étape et nous aimerions vous confirmer notre soutien à l'émergence de tels projets, vis-à-vis des pouvoirs organisateurs concernés, notamment ceux qui sont les plus démunis face à l'appel à projets. Nous sommes aussi conscients de la nécessité des moyens alloués aux administrations et de l'administration de notre Fédération en particulier, comme de la nécessité du lien avec les Régions. Je voudrais d'ailleurs citer pour preuve le nombre de questions en matière d'aménagement du territoire qui sont posées au ministre wallon compétent, M. Willy Borsus. La semaine dernière, il s'est engagé à renforcer les services des fonctionnaires délégués. Il y réfléchit. Si nous voulons que l'ensemble des projets que nous avons évoqués se concrétisent, il faut y consacrer un véritable effort en ressources humaines, notamment au sein des administrations.

Une fois cette pompe amorcée, ces éléments vont arriver et nous les suivrons de près. Nous nous engageons bien sûr à revenir très fréquemment en commission sur ce sujet pour les étapes suivantes.

Je voudrais conclure en vous disant qu'on peut ergoter encore longtemps sur la sélection des critères. Pour nous, ils sont déjà assez complets et complexes et nous mettrons toute notre énergie à offrir un contexte politique favorable pour que des projets constructifs, beaux et enchanteurs décollent, émergent partout, et surtout là où le besoin est criant. S'il advenait qu'il y en ait trop et qu'ils soient enthousiasmants, les autres sources de financement devraient pouvoir être utilisées pour soutenir la transformation globale du parc qui dépassera très certainement cette législature. Mais nous espérons en être toujours à ce moment-là.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Aujourd'hui, nous entendons de la prudence de la part d'une grande partie des partenaires de la majorité. Si je comprends cette prudence, j'aimerais au moins qu'elle aille au bout des choses. Les objectifs du présent projet de décret sont tout à fait légitimes: nous devons investir dans les bâtiments scolaires. Certaines zones à Bruxelles et en Wallonie ont véritablement besoin de lancer ces chantiers de rénovation. Nous pouvons donc tous nous accorder sur les objectifs.

Toutefois, le texte peut être amélioré. C'est en ce sens qu'en commission, nous avons formulé, avec le cdH, des propositions, notamment sur la clé de répartition. Je peux entendre la prudence et les craintes, mais ce projet de décret n'ouvre-t-il pas la voie à un risque juridique, à des recours? Cette question, notamment sur l'aspect de la clé de répartition, dépasse le débat politique. Les discussions de commission n'ont pas permis d'obtenir des réponses. L'avis formulé par le Conseil d'État sur certaines de nos propositions ne peut pas être ignoré. Nous devons apporter une base juridique solide. Les arguments de droit n'ont donc pas suivi les objectifs louables de ce décret.

Pour certains, le débat pourrait susciter une guerre scolaire. Ce n'est pas notre ambition. Le travail effectué sur ce texte a pour but d'atteindre l'égalité de traitement – un élève est égal à un élève – et de faire avancer les chantiers. Nous devons être très attentifs à l'accompagnement que nous proposons aux différents pouvoirs organisateurs, qui n'ont peut-être pas tous les mêmes moyens. Nous savons ce qu'est un appel à projets et ce qu'il permet.

Bien que notre proposition de clé de répartition alternative n'ait pas été retenue, nous avons essayé de faire évoluer le texte. Comme le dit Mme Greoli, nous avons assisté à un verrouillage politique. Certes, l'ambition du texte est louable, mais, selon nous, il présente une lecture erronée des enjeux et n'offre pas une base juridique assez solide.

Le cadastre est un autre élément nécessaire, encore plus depuis la catastrophe de cet été, notamment pour les écoles inondées en Wallonie. Quels seront les budgets dégagés pour les écoles les plus touchées par les inondations?

Selon moi, il eût été préférable de reporter le vote parce que de nombreux amendements déposés en commission doivent être correctement analysés afin d'améliorer ce texte. Bien que les objectifs du texte soient louables, nous ne pouvons pas le soutenir en l'état. J'espère que nous pourrons évaluer la trajectoire sans donner l'impression d'établir un rapport de forces entre la majorité et l'opposition. Dans ce type de débat, nous devons nous écouter et trouver un terrain d'entente.

M. le président. – La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur ce projet d'ampleur. Je vous ai tous écoutés avec beaucoup d'attention et je tiens à vous remercier pour vos réflexions, qu'elles émanent de la majorité ou de l'opposition, car je pense que, globalement, vous soutenez ces investissements dans les bâtiments scolaires. Voici un an et demi, je n'aurais jamais imaginé pouvoir disposer de cette facilité pour la reprise et la résilience, dont je ne peux que me réjouir aujourd'hui.

Nous avons essayé de décliner cet investissement au mieux, même s'il reste perfectible. Il faut surtout prendre conscience des centaines de millions inattendus que nous avons été chercher alors que nous avions commencé à réfléchir sur ce chantier des bâtiments scolaires. Nous étions conscients du retard et nous avons décidé, tous ensemble, d'essayer d'améliorer les choses. Cette facilité pour la reprise et la résilience va nous y aider.

Plus qu'une goutte, c'est une pierre, une pierre gratuite à l'édifice. Essayons d'aller la chercher. Essayons de faire le mieux possible, le plus vite possible. Je suis sûr que les dossiers sont prêts et qu'ils vont être introduits dans les semaines qui viennent. Nous pourrons alors démarrer un beau chantier, avec de beaux dossiers, pour offrir de belles écoles à nos enfants qui le méritent.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, notamment en commission, ce projet particulier me tient à cœur. Et pour cause! Nos bâtiments scolaires sont restés trop longtemps les parents pauvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le RRF nous offre aujourd'hui une magnifique opportunité de rattraper un peu ce retard considéré comme important. Ce large plan d'investissement aura des conséquences significatives sur notre parc immobilier scolaire.

Saisir cette opportunité n'a cependant pas été simple. Ce projet de décret est le résultat d'un long travail commencé lors de la négociation de l'enveloppe du PRR attribué à la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai voulu que cette négocia-

tion se passe de manière explicite et que chacun ait l'occasion d'en discuter, que ce soit en réunion préliminaire ou en commission. Cela s'est poursuivi par de longues discussions avec la Commission européenne et les acteurs de terrain pour aboutir au projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui et qui vise à mettre en œuvre un mécanisme répondant tant aux exigences de l'Europe qu'aux priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du secteur.

Comme je l'ai fait en commission, je commencerais par remercier l'ensemble des intervenants pour le travail conséquent qui a été fourni ces derniers mois. Ce projet de décret a été beaucoup commenté et débattu. Face à certaines informations et prises de position, j'aimerais souligner certains éléments fondamentaux de la philosophie générale qui a été adoptée lors de l'élaboration de ce projet de décret. Certaines déclarations des uns et des autres ont laissé croire que le gouvernement et ses services s'étaient contentés de déterminer une clé de répartition et de partager les moyens du plan de relance entre réseaux. La réalité est évidemment beaucoup plus complexe.

La première étape a été de se battre pour obtenir des moyens importants pour les politiques dans lesquelles nous croyons et pour les urgences auxquelles nous sommes confrontés, c'est-à-dire des moyens pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les bâtiments scolaires. Je pense et j'espère que tout le monde est satisfait sur ce point.

La seconde étape a été de définir un cadre pour l'utilisation de ces moyens. Celui-ci dépasse bien évidemment la pure répartition mathématique entre les réseaux. En effet, les critères européens ne nous permettent pas de faire n'importe quoi. Des critères ont donc été définis. Chaque pouvoir organisateur qui voudra bénéficier de ces fonds devra les respecter. Indépendamment de toute clé de répartition, un réseau qui n'introduira pas suffisamment de dossiers répondant aux critères européens ne pourra pas conserver ses moyens ou bénéficier des moyens prévus dans le projet de décret. Les règlements européens sont complexes et contraignants. Quoi que certains aient pu en dire, aucun de nos mécanismes actuels ne permettait de rencontrer les exigences européennes.

C'est beaucoup plus compliqué que cela. Notre raisonnement est parti de l'état des bâtiments et des exigences européennes. Il s'agit avant tout de la volonté de dégager des moyens exceptionnels pour la rénovation des écoles. Pour obtenir ces moyens, nous avons dû accepter un certain nombre de contraintes fixées par l'Union européenne. Notre système scolaire est complexe, de par la diversité des situations que nous y rencontrons, notamment en termes d'infrastructures, des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des propriétés où nous sommes en charge des bâtiments, des bâtiments dont d'autres pouvoirs publics assument la charge, et des bâtiments privés.

Pour déterminer la clé de répartition, nous sommes partis des équilibres budgétaires existants. Nous n'avons pas encore terminé nos réflexions sur le chantier

des bâtiments scolaires. Il faudra tenir compte des équilibres existants tout en prévoyant des mécanismes de vases communicants en fonction de la qualité des dossiers, car ils doivent répondre aux critères. Aucune clé ne garantit des moyens quoiqu'il arrive. C'est une des avancées majeures de ce projet de décret, qui accorde une importance significative à l'aspect qualitatif.

Je rejoins la réflexion de certains sur la complexité de la situation actuelle. Il faut avancer avec diverses contraintes, notamment celles de l'Union européenne, ce qui n'est pas pleinement satisfaisant, mais nous avons voulu suivre cette voie. Si en matière d'enseignement, j'ai le sentiment que la Fédération Wallonie-Bruxelles joue son rôle de régulateur, je n'ai pas l'impression que ce soit pleinement le cas en matière de bâtiments scolaires. C'est un des éléments qui explique que certains immeubles soient dans cet état aujourd'hui. Certes, il y a un manque de moyens, mais il est important de souligner que ceux-ci ne sont pas toujours utilisés de façon optimale.

Si la multiplication des programmes ces dernières années avait pour but d'offrir le maximum de services aux pouvoirs organisateurs, elle a entraîné une complexification excessive, tant pour eux que pour les administrations. Les fonds actuels se chevauchent, offrent parfois peu de lisibilité, ne permettent pas de mener une politique répondant aux enjeux. C'est pour cette raison que j'ai lancé le chantier des bâtiments scolaires avec pour objectif d'atteindre les enjeux climatiques et pédagogiques de l'école du 21^e siècle, qu'il s'agisse du tronc commun, de l'aménagement des espaces récréatifs, de l'intégration du numérique, etc. au sein de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur.

Si je vous parle du chantier des bâtiments scolaires aujourd'hui, c'est pour vous dire que je crois sincèrement qu'un changement est nécessaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit jouer son rôle de régulateur. C'est ce qui explique aussi que le décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'étude, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire s'appuie sur l'administration et non sur une autorégulation entre acteurs, qui n'est pas toujours garante de l'intérêt général.

Je ne doute pas que nous devons revenir sur ces enjeux essentiels au cours des prochains mois. Le bien-être de nos élèves et de nos enseignants, leur épanouissement au sein des classes et des écoles et, enfin, la qualité des apprentissages dispensés dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en dépendent.

Le plan d'investissement dont nous parlons aujourd'hui est historique. Nous devons nous en réjouir, mais aussi reconnaître qu'il n'est pas suffisant. Il ne constitue qu'une étape. Une réforme profonde de notre politique de gestion des bâtiments est plus que jamais nécessaire. Le retard d'investissement de ces

trente dernières années doit être rattrapé si nous voulons relever les défis de demain. C'est dans cette démarche volontariste que je m'inscris aujourd'hui, heureux de cette étape non négligeable, mais conscient des cols qu'il nous reste à gravir.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur les travaux de notre commission. Pour être sincère, ils furent quelque peu frustrants pour moi. En effet, depuis le début de la législature, j'avais toujours eu le sentiment que nous travaillions en bonne entente et de manière constructive, les uns avec les autres, majorité comme opposition. Sur ce dossier, j'ai eu le sentiment que c'était moins le cas. Je ne jette la pierre à personne. Les responsabilités sont probablement partagées. L'enjeu est important et les différences idéologiques existent. Toutefois, ce n'est pas une raison pour tendre vers cette atmosphère au sein de laquelle nous nous sommes tous inscrits depuis environ deux ans. Si nous souhaitons relever les défis qui se dressent devant nous, je suis convaincu que c'est ensemble, en collaboration avec le secteur de l'enseignement et l'administration, que nous y parviendrons.

Permettez-moiaussi de revenir sur différents éléments ponctuels qui ont animé nos réunions de commission et dont certains d'entre vous se sont fait l'écho aujourd'hui. Tout d'abord, les inquiétudes les plus récurrentes portent sur les délais et la capacité administrative des pouvoirs organisateurs à respecter ces délais. Je tiens à rappeler que ces derniers s'imposent à nous comme à l'ensemble des États membres. Nous avons signalé à la Commission européenne qu'ils étaient extrêmement serrés pour des projets d'infrastructure. À ce jour, notre demande n'a pas été suivie et le cadre est donc inchangé. Toutefois, je crois dans la capacité de mobilisation du secteur qui, comme nous, aura à cœur de saisir cette magnifique opportunité.

Afin de les aider au mieux, l'administration travaille actuellement sur un marché-cadre multiservices qui permettra un accès accéléré aux services d'accompagnement qu'un projet doit solliciter comme les auditeurs énergétiques, les architectes, les bureaux d'études. Plusieurs bureaux ont notamment été créés dans le cadre de ce chantier. Ils permettront aux pouvoirs organisateurs d'évoluer dans un cadre prédéfini. Ainsi sont disponibles un planning structuré pour évaluer le potentiel de réalisme d'un projet dans le temps ou encore un outil chronologique de rénovation énergétique pour calibrer le projet et établir les actions prioritaires à mener. Ces outils ainsi que le marché-cadre aideront à cadrer les dossiers et à accompagner au mieux les pouvoirs organisateurs, grands et petits. Par ailleurs, ils garantiront que les travaux réalisés le seront dans un ordre logique, avec une vision globale de l'infrastructure, afin de ne pas recommencer les mêmes travaux dans dix ans. Nous estimons nous inscrire ainsi dans la durée.

Nous avons également décidé d'augmenter à 10 % les frais généraux octroyés forfaitairement aux pouvoirs organisateurs pour les dossiers de grande ampleur, liés aux pôles A et B, et ce, afin de leur permettre de faire appel à l'assistance nécessaire pour les accompagner dans leur projet. Un arrêté modifiant l'arrêté du 5 juin 2014 du gouvernement de la Communauté française fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux sera soumis sous peu à notre gouvernement.

Par ailleurs, certains projets peuvent avoir déjà commencé. En effet, l'Union européenne impose que ceux-ci soient postérieurs au 1^{er} février 2020. Nous pourrions donc voir émerger des dossiers déjà avancés, peut-être sur fonds propre ou par le biais d'autres mécanismes de subvention. Ils seraient redirigés vers le RRF, pour autant qu'ils respectent tous les critères et exigences.

Le délai de remise des candidatures est de trois mois. J'ai entendu à plusieurs reprises que ce laps de temps était trop court. Mais il a été défini par les fédérations de pouvoirs organisateurs. Par ailleurs, au stade de la soumission de la candidature, il n'est pas demandé d'apporter des plans et des cahiers des charges. Les pouvoirs organisateurs peuvent donc soumettre un projet et, s'il est retenu, l'instrumenter ensuite.

Une autre de vos inquiétudes, Mesdames et Messieurs les Députés, était également de savoir comment ce projet s'articulait avec l'ensemble du chantier, notamment avec le cadastre, et si le RRF était une avant-garde de ce que serait la réforme. Je tiens vraiment à vous rassurer. Il s'agit de deux dossiers différents, qui ont dû être évalués dans des timings différents. Toutefois, nous nous sommes servis des premiers outils développés par le chantier pour améliorer notre proposition et assurer une plus grande qualité des projets rentrés. Ensuite, il n'était pas possible d'attendre les résultats du cadastre avant de soumettre notre plan à l'Europe, sans quoi nous aurions raté le train, ce qui aurait été particulièrement malheureux. Le plan d'investissement s'axe principalement sur la transition énergétique des bâtiments scolaires.

Il ne faut pas être devin ou attendre les résultats de l'enquête pour savoir qu'il s'agit d'une priorité absolue. Afin de ne pas investir de tels montants sans vision globale, le projet intègre de nombreux critères prenant en compte l'ensemble des éléments qui constituent les besoins de l'école de demain: l'inclusion, le numérique, le tronc commun, la mutualisation, l'ouverture sur l'extérieur...

J'espère que les mécanismes développés seront reproduits dans la réforme. Il existe une possibilité de les adapter aux besoins à la suite de leur implémentation dans le RRF pour qu'ils deviennent pérennes. Des outils tels que la chronologie des rénovations, le marché-cadre et le planning prédéfini ne peuvent qu'être bénéfiques pour les pouvoirs organisateurs et la qualité des dossiers. La

réforme ne s'arrête toutefois pas aux RFF et de nouvelles orientations seront envisagées dans le cadre de nos discussions.

Certains d'entre vous se sont interrogés sur d'autres dossiers, comme les inondations qui ont créé de nouvelles urgences. Ces nouvelles urgences ne doivent pas chasser ni faire oublier les urgences qui existaient déjà. Les inondations que nous avons connues sont dramatiques et je mettrai tout en œuvre pour que le gouvernement y réponde de manière exceptionnelle. Nous ne réorienterons pas le plan de relance pour répondre aux nouveaux besoins, mais nous mettrons sur pied les mécanismes ad hoc pour soutenir les pouvoirs organisateurs face à cette catastrophe naturelle.

Vous avez aussi été nombreux à vous soucier de la capacité de l'administration à absorber cet afflux exceptionnel de dossiers. L'administration a fourni un travail exceptionnel dans ce dossier, dans des délais parfois intenable. Le gouvernement a décidé de débloquer des moyens pour renforcer les services qui seront directement mis à contribution pour gérer les dossiers liés au plan de relance. Le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) ne fera donc pas exception. Par ailleurs, la plateforme pour le dépôt des dossiers, créée en collaboration avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), que je remercie pour sa proactivité, permettra un traitement facilité des dossiers, ce qui soulagera également les agents de l'administration.

Je terminerai par les remarques liées à la concertation avec les différents acteurs et l'avis du Conseil d'État. J'ai entendu que les avis en concertation étaient très défavorables. C'est inexact! Seules les deux fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre ont remis un avis négatif, en précisant les raisons et en ne remettant aucunement en cause le mécanisme général du dispositif. Les autres avis étaient favorables et non réservés.

Nous avons eu en commission une exégèse brillante, mais partisane, de l'avis du Conseil d'État. Ce dernier a formulé trois remarques importantes auxquelles nous avons répondu en adaptant le texte ou en complétant les explications attendues.

Premièrement, sur l'égalité de traitement, le Conseil d'État indique qu'une différence de traitement peut exister dans le financement des bâtiments scolaires, mais celle-ci doit être proportionnée et démontrée. Nous avons donc précisé dans l'exposé des motifs les raisons qui motivent la clé de répartition et les différences objectives qui existent entre les différents types de bénéficiaires. Que cela ne soit pas l'avis de tous, je peux l'entendre, mais il ne devrait pas être dit que nous n'apportons aucune réponse.

Concernant le potentiel conflit d'intérêts relevé par le Conseil d'État, deux éléments sont rappelés dans l'exposé des motifs. Premièrement, l'administration a,

bien que certains semblent en douter, une obligation de neutralité et a toujours démontré son impartialité. Deuxièmement, les critères de priorisation visés par le Conseil d'État comme pouvant faire l'objet d'un traitement différencié entre réseaux et donc créer une inégalité de traitement ne s'appliquent pas de manière interréseaux. Aucune différence de traitement ne pourra donc porter préjudice à un réseau par rapport à un autre. À cet égard, je précise également que les fédérations de pouvoirs organisateurs n'ont pas souhaité passer par la CIC, contrairement à ce que d'aucuns ont réclamé. Nous avons, comme je l'ai dit, écouté et réécouté le secteur. Ce texte répond aux attentes de chacun.

Le troisième point soulevé par le Conseil d'État est l'atteinte aux droits de propriété en lien avec le mécanisme des SPABS pour les réseaux. Je rappellerai simplement que ce mécanisme existe déjà dans d'autres programmes et qu'il ne porte pas à conséquence à ce jour. Il est d'ailleurs assez cocasse de constater que ce même mécanisme est d'application pour le PPT – programme dont certains souhaitaient verser l'ensemble des montants du plan de relance et auraient donc imposé le même mécanisme à la virgule près. Il me semble par ailleurs légitime que nous souhaitions, par le biais des commissaires du gouvernement qui sont missionnés dans ces SPABS, avoir une vue sur la gestion du parc que nous avons subventionné de manière conséquente. Je rappellerai une dernière fois que nous parlons ici d'un secteur particulièrement mal loti et que nous sortirons grandis de cette législature si nous parvenons, tous ensemble, à remédier à cet état de fait.

(M. François Bellot, vice-président, reprend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – Ayant été interpellé personnellement, il me revient d'apporter quelques précisions. En premier lieu, il est un peu dommage que le principal intervenant de la commission ne puisse être présent aujourd'hui. L'idée n'est évidemment pas de refaire aujourd'hui le débat de cette commission ou de sortir des éléments de leur contexte. Néanmoins, Mme Greoli, le PS ne souhaite pas être – et ne sera pas – le déclencheur d'une guerre scolaire. C'est d'ailleurs une expression que je n'avais plus entendue depuis bien longtemps, avant que le cdH ne la brandisse dernièrement en commission, sous forme de menaces. Très sincèrement, je pense qu'il faut l'éviter.

En deuxième lieu, jamais les montants exposés par le ministre n'ont été remis en question par les fédérations de pouvoirs organisateurs: ils sont d'ailleurs connus de tous. En revanche, dès le départ, la demande du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) était de prendre comme référence la clé du PPT. Or, ce dernier ne colle pas à la réalité de ce chantier: dévolu aux petits travaux, il a même été «détourné» à certains moments de son objectif initial – notamment quand le cdH était à la manœuvre – pour en faire un fonds un peu fourre-tout dédié à la construction de préaux, aux ravalements de façade et à la

création de places, plutôt qu'à la résolution de problèmes de salubrité et de sécurité, comme prévu initialement.

En troisième lieu, les motions déposées par le cdH dans ces communes où il est au pouvoir l'ont été dans le seul but de faire évoluer la clé du réseau libre subventionné. Ainsi, le pourcentage dévolu aux communes dans le PPT est identique aujourd'hui à celui du RRF (34 %). La petite différence de pourcentage initiale a donc été rectifiée. D'ailleurs, les fédérations de pouvoirs organisateurs l'ont demandé, notamment parce qu'on a rajouté le Fonds de garantie eu égard, entre autres, aux questions de rénovation énergétique des bâtiments (UREBA). L'enseignement libre subventionné a alors gagné des points, comme les communes, et certainement pas grâce aux motions puisque certaines d'entre elles ont été déposées après la mise sur pied de la nouvelle clé de répartition. La seule volonté était bien de réduire le montant dévolu à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, au profit du réseau libre subventionné. Si vous reprenez les travaux de la commission du Budget à la Région wallonne, vous verrez que M. Antoine me donne raison sur ce point.

Par contre, le cdH étant indirectement à la tête du réseau libre subventionné, mais aussi à la tête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, peut-être rencontre-t-il un problème d'ordre schizophrénique. Comme le rappelait M. Antoine, il y a une différence entre un service public fonctionnel et un service public organisé. Monsieur Collin, vous avez participé aux travaux de la commission du Budget et vous devez donc vous en souvenir.

J'en arrive au transfert de propriété. En se penchant sur la page 23 du mémorandum de l'enseignement catholique paru en mai 1999, plus spécifiquement sur la proposition 33, force est de constater qu'il en allait d'une demande du cdH et du SeGEC. Aujourd'hui, mon intention n'est pas de refaire l'histoire, même si M. Antoine aime débattre! Je voudrais plutôt aborder des éléments constructifs.

Pour terminer, au nom de mon groupe, nous nous réjouissons de l'état d'avancement de ce dossier d'une part, à l'idée de pouvoir mettre à la disposition de tous des bâtiments de qualité et de voir des équipes éducatives travailler dans de bonnes conditions d'autre part. Nous nous réjouissons pour nos enfants, qui doivent être à la base de notre engagement et de notre projet de société demain. Dès lors, sans chercher à raviver de polémique, faisons fi de nos résistances au changement! Osons oser et saisissons notre chance de progresser encore. L'avenir est à ceux qui le construisent ensemble. À quelques heures de notre cinquantième anniversaire, félicitons-nous des montants exceptionnels octroyés pour nos écoles.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous avez apportés, Monsieur le Ministre. Quelques-unes de nos questions ont

reçu un début de réponse. Globalement, nous sommes tous d'accord pour dire combien le chantier des bâtiments scolaires est important. Nous devons aller de l'avant et investir les moyens nécessaires pour susciter des projets de qualité répondant aux besoins criants des écoles.

Vous l'avez dit: les critères européens sont contraignants. Nous devons donc investir beaucoup de moyens. Vous avez annoncé vouloir renforcer les capacités de l'administration, notamment à travers la création d'une plateforme. C'est effectivement dans ce domaine que nous devons investir notre énergie pour aider les écoles à déposer des dossiers bien construits et conformes aux critères, notamment au regard de la transition énergétique. Or, j'ai l'impression que nous perdons trop de temps à réfléchir sur la répartition du budget. Ces discussions ralentissent l'avancement des travaux. C'est regrettable.

Par ailleurs, il convient apporter des garanties sur la gestion publique de ce budget. Les moyens provenant de l'Union européenne ne couvrent qu'un volet du vaste chantier des bâtiments scolaires. Pour mener à bien tous les projets, nous devons procéder à de nouveaux emprunts et donc nous endetter. Dès lors, nous devons apporter des garanties sur la maîtrise du financement public dans l'ensemble des projets. Pour mon groupe, cet aspect est essentiel. Sur la base du cadastre des besoins, nous recevrons des projets ambitieux dont nous devons assurer la meilleure gestion publique. Nous resterons très attentifs à l'évolution du chantier dans son ensemble.

Aujourd'hui, nous sommes partagés. D'un côté, nous avons envie de soutenir le projet de décret, mais, de l'autre, nous estimons que certains aspects pourraient être beaucoup mieux gérés et que nous pourrions avancer plus vite. Dès lors, nous nous abstiendrons de voter le texte aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Hier, Monsieur le Ministre, nous avons eu des débats sur l'état de la dette et les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela a suffisamment été rappelé aujourd'hui: une opportunité comme celle-là ne peut être négligée et il en va de la responsabilité des uns et des autres au sein de cette assemblée.

Il est important de rappeler, à tous ceux qui suivent nos débats avec attention, notamment, je l'espère, les représentants des pouvoirs organisateurs, que le mécanisme actuellement en vigueur est radicalement différent du PPP dont ils sont coutumiers. Il s'agit d'une forme de droit de tirage qui peut s'étaler dans le temps et pour lequel il n'y a pas d'urgence. Or, la situation actuelle est complètement différente. Elle impose, dès demain, de se retrousser les manches pour qu'un maximum de dossiers puissent aboutir.

Je vous remercie d'avoir rappelé certains éléments, comme le planning structuré ou le soutien que vous comptez apporter à tous les réseaux, à tous les opérateurs

et à tous ceux qui vous interrogeront pour rendre rapidement un dossier de qualité. Vous l'avez rappelé: trois mois, c'est demain. Le délai est court et l'heure n'est plus à la polémique, mais à la réalisation des dossiers. L'heure est à la construction.

Je signale aussi aux collègues que, si nous avons des débats propres aux bâtiments scolaires, nous serons soumis à la même urgence en ce qui concerne la dépense et la liquidation de toutes les subventions européennes qui concernent évidemment d'autres domaines que ceux des bâtiments scolaires.

Je comprends parfaitement qu'il en va aussi de la responsabilité du cdH d'endosser le rôle de lanceur d'alerte à propos de toute une série de sujets. L'Histoire nous a rappelé que les arguments avancés aujourd'hui sont susceptibles d'être remis en question demain.

En ce qui me concerne, je soutiendrai ce projet de manière à aller de l'avant et pour faire en sorte que les écoles se portent mieux demain. Si, à l'avenir – l'échéance est en 2026 si je ne m'abuse –, nous arrivons à la conclusion que 100 % des budgets qui nous étaient alloués ont été dépensés intelligemment, dans l'esprit du décret et en réalisant des économies d'énergie, nous pourrions nous féliciter. De toute évidence, ce ne sera pas un long fleuve tranquille. Cela nous obligera à faire preuve de vigilance et de persévérance dans l'effort, mais nous sommes là pour ça!

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre, je partage votre analyse sur plus d'un point, à commencer par notre satisfaction à tous vis-à-vis de cette manne financière européenne, que vous avez qualifiée de céleste et que je qualifierai d'opportune. Elle constitue une véritable occasion de lancer des chantiers importants. Comme tous les membres de cette Assemblée, je vous félicite d'être allé chercher ces sommes et me réjouis qu'elles soient à notre disposition.

Deuxièmement, aucun membre du cdH n'a remis en cause les critères de qualité qui sont définis dans votre projet. Aujourd'hui, seuls les parlementaires du groupe Ecolo vous ont indiqué qu'ils allaient vous surveiller à cet égard. Nous n'avons pas remis en cause ces critères, mais nous allons tout de même vérifier la façon dont vous allez les mettre en œuvre. Nous ne mettons pas non plus en cause l'administration, mais cette dernière est un peu dans la même situation que M. Léonard, qui est toujours à la tête du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) et qui nous donne des leçons alors qu'aucun député n'est membre du conseil d'administration du SeGEC!

Si je puis me permettre, vous devez avoir une conception particulière de l'État pour ne pas avoir compris que le secteur associatif n'appartient à personne, sauf à l'initiative citoyenne. Si ce secteur appartenait au cdH, je vous garantis que les membres du parti Ecolo seraient bien moins affairés à lui courir après pour

lui montrer qu'ils le comprennent! M. Antoine n'a jamais prétendu que le Se-GEC appartenait à qui que ce soit d'autre que ses membres, ses cotisants et ses participants. Vous m'étonnerez toujours, Monsieur Léonard. Votre comportement d'aujourd'hui et vos propos dans ce dossier en disent long sur le fait que vous n'avez toujours pas compris que le monde a évolué.

Pour en revenir au sujet du jour, Monsieur le Ministre, je partage aussi votre point de vue quant au caractère frustrant de la réunion de commission et des débats de cet après-midi. En effet, vous n'avez toujours pas répondu à nos questions! Vous avez réussi à frustrer à la fois le cdH, Mme Cremasco, mais aussi et surtout le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle. Reprenons donc vos arguments.

M. le président. – Madame Greoli, vous êtes priée de ne pas recommencer le débat. Je vous rappelle que votre temps de parole est limité.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez énoncé trois grandes remarques, dont la première vise l'égalité de traitement et la proportionnalité. Mais en quoi votre répartition est-elle proportionnelle? La Flandre pratique une différence de 10 %. Vous, vous bafouez complètement le principe de proportionnalité. Deuxièmement, vous avez avancé qu'il n'y aura pas de conflit d'intérêts dans le chef de l'administration, arguant que personne n'a demandé à ce que la CIC soit impliquée. Or, je n'ai rien prétendu de tel; j'ai simplement dit que c'était le bon moyen de résoudre le conflit d'intérêts dénoncé par le Conseil d'État.

Quant au transfert aux SPABS, vous êtes revenu sur le PPT. Mais quels sont les principes de ce dernier sinon l'égalité de traitement? Vous savez pertinemment que si nous avons accepté vos propositions, c'est en raison de l'existence de ce principe. Même si vous semblez l'avoir oublié, je vous ai également rappelé que les hôpitaux ne sont concernés par aucun transfert de propriété malgré des investissements à hauteur de deux milliards d'euros, pas plus que les maisons de repos, et ce, parce que les ASBL sont contrôlées.

Vous tenez à cette étape, dont vous nous avez pourtant dit, pendant votre intervention, qu'elle représentait un premier pas tout en étant un projet différent et que nous envisagerions la suite plus tard. C'est comme si vous pratiquiez un sport en prenant un handicap dans la première étape tout en songeant à peut-être changer de sport. Pour ma part, le RRF devrait être rebaptisé en «raté, regrettable et fautif».

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vais d'abord essayer de montrer que je ne suis pas frustrée, ensuite que j'aurais volontiers une réunion avec M. Devin en rappelant les fondamentaux que j'essayais de développer dans mon intervention. Je le rappelle haut et fort, l'architecture publique est le déploiement d'une

politique publique sur le terrain et dans la vie concrète. Pour nous, elle doit être verte, résiliente, naturelle, enchantée; elle doit offrir un cadre épanouissant, innovant et créatif. Je veux dire par là, Monsieur le Ministre, que si nous avons quelques éléments qui nous permettent de vous soutenir, il faut mettre la barre haut, beaucoup plus haut.

Il ne s'agit pas de procéder à de petites interventions. C'est pour cette raison que j'ai salué l'intervention de Mme Greoli. Je rejoins là les propos de M. Léonard: le PPT est une source de financement qui ne correspond pas à cette ambition. Nous voulons une transformation substantielle du parc. Je l'ai dit: épanouissant, innovant et créatif. Que nos écoles «dégagent». L'innovation dans l'architecture doit évidemment aller dans une direction écologique, compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, etc. Nous voulons que la barre soit mise haut du point de vue de cette créativité. Pour nous, c'est une ligne directrice fondamentale.

Nous avons beaucoup discuté, depuis le début des travaux, de l'équité et d'égalité. Le parc des bâtiments scolaires est dans un état déplorable, c'est certain. Mais il reste quand même, et ce serait une injure de ne pas le reconnaître, des écoles qui en Communauté française sont de petites pépites, aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie. Des projets ont été menés et sont superbes. Ceux-là n'ont pas besoin d'investissements. Il y a ensuite des écoles qui méritent un investissement, disons, moyen. Ce n'est pas ce qui est visé dans un premier temps. Elles font néanmoins partie des gros dossiers que nous voulons faire transiter. Enfin, il y a celles qui nécessitent un investissement lourd. Nous visons celles-là. Car pour nous, l'équité, ce n'est pas l'égalité. Cela ne signifie pas un euro partout, mais plutôt investir là où il y en a le plus besoin.

Je suis venue avec différentes considérations par rapport aux pouvoirs organisateurs. Selon nous, le projet de décret semble y répondre. Notre parti souhaite donc donner un coup d'accélérateur au chantier des bâtiments scolaires, qui s'initie par 230,8 millions d'euros. Je ne suis pas inquiète quant aux bénéficiaires de cette aide, mais par la quantité de projets à gérer qui en découleront. J'espère néanmoins que ce seront les plus nécessaires qui en bénéficieront et que ces projets pourront être menés à bien.

Nous sommes donc pour une construction qualitative, à condition que toutes les garanties soient réunies pour le respect de l'équité. J'ai terminé mon intervention en disant que nous vous soutiendrons fermement et que nous déploierons toute notre énergie pour faire émerger ces projets. Je sais pertinemment que ce n'est pas gagné et qu'il y a énormément de projets. En outre, de nombreux pouvoirs organisateurs bruxellois et wallons ont des difficultés pour introduire un dossier. Nous allons donc leur apporter notre aide, en vous soutenant et en nous assurant que notre coup d'accélérateur soit un véritable démarrage.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Monsieur le Ministre, si vous avez apporté des éclaircissements, certaines de vos réponses peuvent nous frustrer, car il manque quelques éléments d'information. Certains soulignent la prudence dont il est fait preuve dans l'élaboration de ce projet de décret. Vous estimez qu'il s'agit d'une première pierre pour lancer un vaste chantier. J'ajouterais qu'outre la pierre, il faut aussi du ciment. Ce ciment, c'est une base juridique solide. Concernant l'avis du Conseil d'État, vous avez affirmé, en donnant beaucoup de garanties, que le projet de décret répond à l'ensemble des remarques. Nous n'avons pas la même lecture.

Par ailleurs, nous avons été clairs dès le départ en proposant une clé de répartition alternative avec le PPT, qui a ses avantages et ses inconvénients. Nous avons proposé une voie, vous en avez choisi une autre, d'où notre frustration. Je le répète encore: nous devons garantir la solidité juridique de tous les textes. Dans ce cas-ci, vous prenez un risque. Le ciment et la pierre ne font qu'un, nous avons besoin de ces deux éléments pour avancer dans ce chantier important.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

13.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

14 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (doc. 288 (2020-2021) n° 1)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

11 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, M. Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, Mme Elisa Groppi, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

15 Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale (doc. 280 (2021-2022) nos 1 et 2)

15.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Elisa Groppi, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul WahlM. Thierry Witsel.

16 Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur (doc. 281 (2021-2022) nos 1 et 2)

16.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, M. Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Elisa Groppi, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

17 Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (doc. 277 (2021-2022) nos 1 à 3)

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

62 membres ont répondu oui.

10 membres ont répondu non.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, M. Olivier Biérin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Nicole Bomele Nketo, M. René Collin, M. Benoit Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, M. Sadik Köksal, M. Julien Matagne, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert.

Se sont abstenus: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, Mme Elisa Groppi, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Daerden, par Mme Nikolic ainsi que par MM. Bastin, Evrard et Courard;
- à la ministre Linard, par Mmes Goffinet, Galant et Sobry ainsi que par MM. Gardier, Luperto, Hardy, Matagne et Segers;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Cortisse, Kazadi, Greoli, Cassart-Mailleux, Galant et Kapompole ainsi que par MM. Gardier, Clersy, Collin, Cornillie et Casier;
- à la ministre Désir, par Mmes Nikolic et Galant.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement :

- le recours en annulation partielle de la loi du 14 août relative aux mesures de police administrative lors d’une situation d’urgence épidémique;
- le recours en annulation de la loi du 30 mai 2021 portant confirmation de l’arrêté royal du 28 janvier relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d’installation de la Commission des jeux de hasard;
- les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 17 février 2021 portant introduction d’une taxe annuelle sur les comptes titres;
- l’arrêt du 16 septembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 4.3.1, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, *c*), du Code flamand de l’aménagement du territoire, tel que le 1^o a été remplacé par l’article 58, 1^o, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d’aménagement du territoire, d’écologie et d’environnement, ne viole pas les articles 10, 11 et 23 de la Constitution;
- l’arrêt du 16 septembre 2021 par lequel la Cour annule la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, en ce qu’elle n’interdit pas, à un même titulaire, le cumul de plusieurs licences supplémentaires de classes distinctes pour l’exploitation de jeux de hasard et l’engagement de paris via un seul et même nom de domaine et les URL associées.